

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES



2024

-

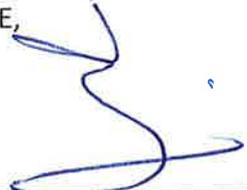
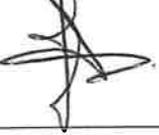
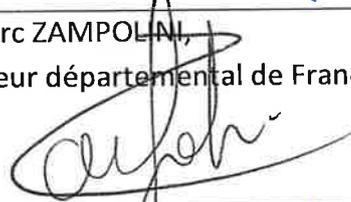
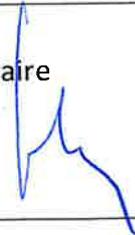
2026





## Entre :

- L'Etat, représenté par le Préfet, Monsieur Mahe, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommé « l'Etat » et :
- L'Association des Maires du Var, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Veran, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommée « l'Association des Maires du Var » et :
- Le Conseil Départemental du Var, représenté par son Président, Monsieur Masson, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommé « le Département » et la Maison Départementale des Personnes Handicapées, représentée par sa Directrice, Madame Barret, ci-après dénommée la « MDPH » et :
- L'Education nationale, représentée par le Directeur Académique des services de l'Education nationale du Var, Monsieur Sieye, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommée « l'Education nationale » et :
- La Caisse d'Allocations Familiales du Var, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Unia, et son Directeur, Monsieur Orlandini, dûment autorisés à signer le présent schéma, ci-après dénommée « la Caf » et :
- La Caisse de Mutualité sociale agricole Provence Azur, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Pastorelli, et son Directeur Général, Monsieur Hutin, dûment autorisés à signer le présent schéma, ci-après dénommée « la MSA » et :
- L'Union Départementale des Associations Familiales du Var, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Lefebvre, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommé « l'UDAF » et :
- Le Tribunal Judiciaire de Toulon, représenté par la Directrice, Madame Mottes, et le Tribunal Judiciaire de Draguignan, représenté par Madame Fevre, dûment autorisés à signer le présent schéma, ci-après dénommé « la Justice » et :
- La Direction Territoriale de France Travail, représentée par le Directeur, Monsieur Zampolini, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommé « Pôle Emploi » et :
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Var, représentée par le Directeur, Monsieur Civet, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommée « la CPAM du Var » et :
- L'Agence Régionale de Santé, représentée par le Directeur Départemental, Monsieur Monié, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommé « l'ARS » et :
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse, représentée par la Directrice Départementale, Madame Lanata, dûment autorisée à signer le présent schéma, ci-après dénommée « la PJJ ».
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles, représentée par sa Directrice, Madame Lefeuvre, dûment autorisée à signer le présent schéma, ci-après dénommé « la DRAC ».

M. Philippe MAHE, Préfet du Var 	M. Jean-Pierre VERAN, Président de l'association des Maires du Var 
M. Jean-Louis MASSON, Président du Conseil Départemental du Var  24 JUN 2024	M. Régis LEFEBVRE, Président de l'UDAF du Var 
M. Mathieu SIEYE, Inspecteur d'académie de la DSDEN 	M. Sébastien MONIE, Directeur général adjoint de l'ARS PACA, Délégué départemental du Var 
Mme Laurence LANATA, Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse 	Mme Laëtitia BARRET, Directrice de la MDPH 
M. Sylvain HUTIN, Directeur de la MSA Provence Azur P/O 	M. PASTORELLI, Président du Conseil d'Administration de la MSA Provence Azur 
M. Jean-François CIVET, <i>par délégation</i> Directeur de la CPAM du Var 	M. Marc ZAMPOLINI, Directeur départemental de France Travail 
Mme Sylvie MOTTES, Présidente du Tribunal Judiciaire de Toulon 	Mme Nathalie FEVRE, Présidente du Tribunal Judiciaire de Draguignan 
M. Julien ORLANDINI, Directeur de la CAF du Var 	M. Michel UNIA, Président du Conseil d'Administration de la CAF du Var 
Mme LEFEUVRE Directrice régionale DRAC le DRAC Agence Régionale des Affaires Culturelles 	

Fait en deux exemplaires **Bénédicte LEFEUVRE**

TOULON, le 22 mai 2024

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

## Sommaire

---

PREAMBULE .....	6
PLAN D'ACTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2024-2026 .....	15
<i>Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant.....</i>	16
<i>Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins.....</i>	33
<i>Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale.....</i>	44
ANNEXE 1 : CONTEXTE DE DEPLOIEMENT DU SCHEMA 2024-2026 .....	52
<b><i>Un contexte national en mutation sur le champ des services aux familles et notamment de la Petite enfance.....</i></b>	52
<b><i>Un Schéma Départemental des Services aux Familles qui s'inscrit dans un contexte local en évolution .</i></b>	53
ANNEXE 2 : SYNTHÈSE : POINTS FORTS, LIMITES DE LA RÉPONSE AUX BESOINS DU VAR ET ENJEUX DU PROCHAIN SDSF .....	55
<b><i>Les éléments clés à retenir sur la réponse aux besoins du parent .....</i></b>	55
<b><i>Les éléments clés à retenir sur la réponse aux besoins des enfants et des jeunes.....</i></b>	57
<b><i>Les éléments clés à retenir sur la réponse aux besoins des familles.....</i></b>	58
<b><i>Les enjeux transversaux .....</i></b>	59
ANNEXE 3 : PORTRAIT DU DEPARTEMENT DU VAR.....	63
<b><i>État des lieux démographique .....</i></b>	63
<b><i>Contexte socio-familial .....</i></b>	65
<b><i>Contexte socio-économique .....</i></b>	67
ANNEXE 4 : ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES ET DISPOSITIFS EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DES FAMILLES .....	72
<b><i>Le parcours du parent : garantir le maintien et le retour à l'activité professionnelle .....</i></b>	72
<b><i>Le parcours de l'enfant : de la naissance à l'âge adulte.....</i></b>	90
<b><i>Le parcours de la famille : accompagnement à la parentalité et lutte contre les situations de fragilité et/ou de rupture familiale.....</i></b>	100
<b><i>Le maillage territorial établi en matière d'offre de services à destination des familles : de nombreuses actions déployées mais un besoin de structuration en vue de son amélioration.....</i></b>	112
GLOSSAIRE.....	118
CALENDRIER ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DU SCHEMA .....	121
ANALYSE DOCUMENTAIRE .....	122
AUTRES DISPOSITIFS MIS EN PLACE DANS LE DEPARTEMENT DU VAR.....	125

## Préambule

Dans la continuité d'un premier Schéma thématique 2016-2019 et d'un Schéma 2020-2023 bâti autour d'une approche parcours et en associant les acteurs du territoire, le renouvellement du SDSF pour 2024-2026 s'est enrichi de cette trajectoire inter-institutionnelle pour renforcer un partenariat resserré autour d'ambitions fortes relatives au développement d'offres de services aux familles et d'espaces à destination des parents, ainsi que d'un axe autour de l'attractivité des métiers en tension sur le département. Ce renouvellement a été étroitement co-construit avec les partenaires institutionnels dont France Travail et l'Etat, afin d'incarner son articulation étroite avec la loi Plein Emploi et le Pacte Local de Solidarités.

De ce fait, le Schéma 2024-2026 s'inscrit volontairement dans un approfondissement des principes posés lors de la construction du Schéma 2020-2023 :

- Matérialiser les axes de coopération et de co-construction des politiques publiques validés au sein des Copil SDSF ;
- Penser un cadre de référence départemental au plus près des parcours vécus par les familles, les enfants et les jeunes au quotidien. Ainsi, des enjeux tels que l'inclusion de toutes les familles, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, des jeunes parents ou monoparents, l'approche attentionnée des publics, la coordination de l'ensemble des interventions départementales qui avaient été posés précédemment ont été repositionnés et réaffirmés.

Le processus de co-construction et la méthodologie participative ont été au cœur des travaux par l'écoute de l'ensemble des partenaires institutionnels parties prenantes via la première phase de diagnostic, puis par la participation des partenaires opérationnels du territoire (collectivités, associations départementales et locales, représentants des partenaires institutionnels) aux formalisations des enjeux et fiches action.

Un point d'inflexion fort de ce schéma a été également l'identification d'indicateurs clefs à suivre tout au long de la mise en oeuvre ainsi que la formalisation d'une trajectoire d'impacts à matérialiser en fin de SDSF, à l'horizon de fin 2026, afin de mesurer objectivement les apports socio-économiques des actions à concrétiser dans ce cadre.

Et ce notamment, sur le premier axe orienté autour du développement de places en matière d'accueil du jeune enfant, ambition nationale forte de l'ensemble des SDSF en cohérence avec la perspective du service public de la petite enfance et particulièrement poussée dans le Var au regard du constat d'atonie en matière de création de places sur le territoire. L'enjeu de programmation des développements de services sur les territoires constitue donc une des priorités de ce nouveau schéma impliquant l'ensemble des acteurs de proximité.

Enfin les partenaires ont souhaité recentrer ce SDSF sur un nombre d'ambitions et d'objectifs limités afin d'en faciliter le portage, la lisibilité, l'effectivité et le suivi. La socialisation dès les premiers âges de la vie, la prévention des ruptures et l'accompagnement à des moments clés de fragilité, le soutien aux parents, et en particulier aux monoparents, dans leurs responsabilités éducatives et l'accompagnement vers l'emploi constituent des priorités, dans un contexte de fragilisation du tissu social.

**Un nouveau SDSF qui s'inscrit dans un contexte en mutation sur le champ des services aux familles, notamment de la Petite enfance, tant au niveau national que local.**

Le Conseil national de la refondation (CNR) lancée en 2022 dans l'optique de garantir à chaque famille une place d'accueil de qualité pour le jeune enfant a permis de mettre en exergue des inégalités d'accès aux solutions d'accueil du jeune enfant, une offre d'accueil et une qualité d'accueil insuffisantes. Face à ces enjeux, un **Service Public de la Petite Enfance** a été mis en place, avec pour mission de garantir le droit à une place d'accueil pour tous les enfants de moins de 3 ans, à un coût abordable pour les familles.<sup>1</sup>

Le **rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS)** portant sur la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches a également posé le constat d'une **qualité d'accueil particulièrement hétérogène dans les crèches**. Ce rapport intervient dans un contexte de **pénurie importante des professionnels** et une crise de

---

<sup>1</sup> Ministère des solidarités et des familles, « Service public de la petite enfance », 19 décembre 2022

recrutement sans précédent dans le secteur de la petite enfance. Enfin, le rapport plaide également pour un **renforcement et une structuration du pilotage et de la gouvernance** dans le domaine à travers les Schémas Départementaux de services aux familles et les Comités départementaux de services aux familles.<sup>2</sup>

Face à ces constats alarmants sur le secteur de la petite enfance, la Convention d'objectifs et de gestion (COG), signée entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) le 10 juillet 2023, s'articule notamment autour de **quatre enjeux majeurs pour les 5 prochaines années en matière de service aux familles et notamment sur la petite enfance** :

1. Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance
2. Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et l'épanouissement des enfants
3. Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes
4. Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence.

**Ces constats et priorités établies au niveau national ont permis de nourrir les réflexions menées dans le cadre du renouvellement du Schéma Départemental de Services aux Familles afin de porter un projet ambitieux qui réponde aux besoins de la population du Var.**

Enfin, la **loi du 18 décembre 2023, pour le Plein Emploi**, par ses articles 17 à 19, consacre les communes, à compter du 1er janvier 2025, comme « les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. » À ce titre, elles seront compétentes pour :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans, ainsi que les futurs parents ;
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Le recensement des besoins des enfants, des familles et des modes d'accueil et l'information des familles seront « obligatoirement » effectués par toutes les communes. Les deux autres compétences concernent uniquement les communes de plus de 3 500 habitants.

Par ailleurs, les communes de plus de 10 000 habitants devront mettre en œuvre un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et se doter d'un relais petite enfance. L'obligation de mettre en place un relais petite enfance entrera en vigueur le 1er janvier 2026.

Le SDSF 2024-2026 portera donc la mise en œuvre des dispositions de la Loi Plein Emploi en matière d'information des familles, de maintien et de développement des modes d'accueil et de soutien à leur qualité. Il assurera la déclinaison des objectifs départementaux dans le cadre des Conventions Territoriales Globales, qui font office de schéma de maintien et de développement.

Si le contexte national en matière de services aux familles est en pleine mutation, le renouvellement du Schéma Départemental des Services aux Familles du Var s'inscrit aussi dans un contexte local réglementaire dynamique et mouvant. L'imbrication du SDSF aux nouvelles contractualisations locales, son articulation et sa complémentarité sont apparues comme nécessaire dès les premiers comités de pilotage dédiés au renouvellement :

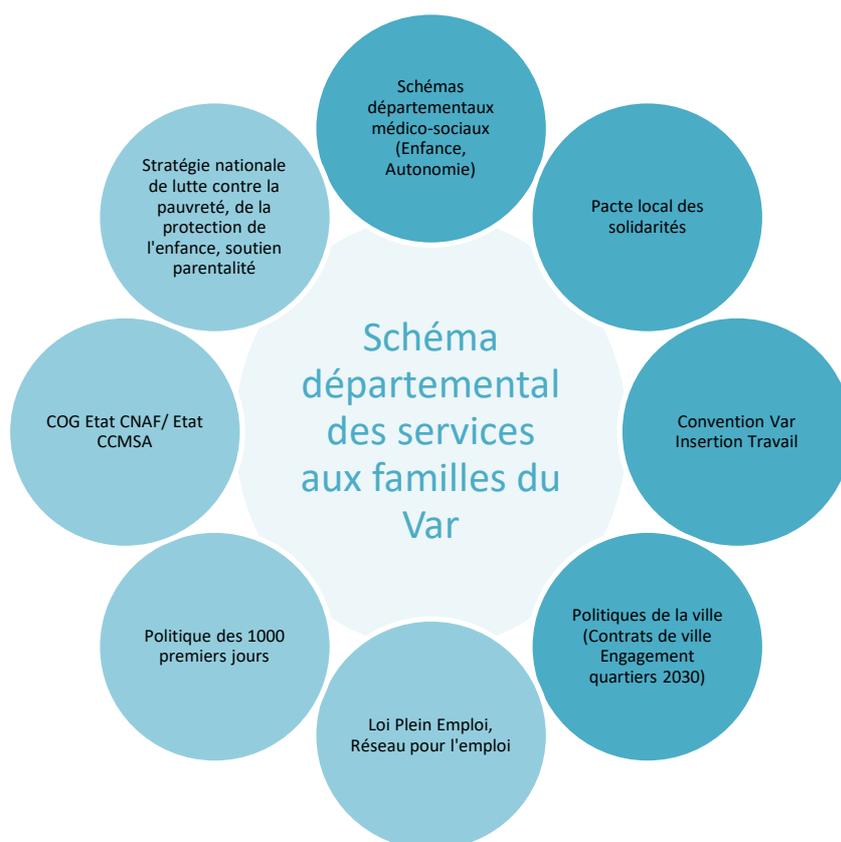
- **Le Pacte local des solidarités** : cette politique publique décline à l'échelle locale les quatre axes en matière de pauvreté portés par le Pacte des solidarités dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2024. Une attention particulière a été portée sur la complémentarité du SDSF et du Pacte local des solidarités afin de faire converger les objectifs et les actions, notamment sur les axes petite enfance, parentalité, accès aux droits et insertion professionnelle.

---

<sup>2</sup> Inspection générale des affaires sociales, Rapport portant sur *la qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches*, Tome 1, mars 2023

- **Les contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 »**, dont le calendrier de renouvellement est concomitant à l'élaboration du SDSF 2024-2026, assureront la bonne articulation entre les enjeux prioritaires en matière de développement économique, de développement urbain et le volet social de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires. La dynamique attendue en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité ainsi que le renforcement de l'animation de la vie sociale seront cohérentes entre les deux contractualisations.
- **La convention Var Insertion Travail** : la CAF du Var, le Département du Var et France Travail ont développé ces dernières années un partenariat visant à accélérer et faciliter l'insertion des bénéficiaires du RSA. Ce partenariat a permis de mettre en place de nombreux dispositifs en faveur de l'insertion sociale et professionnelle. A ce titre, en 2018, les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ont été créées afin de favoriser l'insertion professionnelle des parents d'enfants de moins de 3 ans. Plus récemment, ce partenariat s'est notamment matérialisé par la signature de la Convention Var Insertion Travail (VIT) entre les deux acteurs. Elle vise à mettre en œuvre l'offre de service « rendez-vous des droits et devoirs » qui vise à lutter contre le non-recours aux droits sociaux et à communiquer à chaque bénéficiaire une information claire et personnalisée concernant les devoirs liés au RSA et permet une orientation accélérée vers le référent d'insertion des nouveaux allocataires du RSA. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi du service public de l'insertion et de l'emploi.

De ce fait, il s'avère nécessaire de parvenir à **une articulation et à une complémentarité entre le Schéma Départemental des Services aux Familles et les politiques publiques du département du Var**, notamment en matière d'adéquation des besoins et de l'offre de services proposée aux publics vulnérables mais aussi en matière de coordination partenariale. Un socle commun se dégage dans les ambitions suivantes : prévention précoce, égalité des chances, égalité femme/homme, levée des freins à l'emploi, lutte contre le non-recours, développement de services aux familles et attractivité du territoire.



Le SDSF 2024-2026 s'articule avec l'ensemble de ces politiques tant nationales que locales. **Dans ce cadre, les CTG (Conventions Territoriales Globales) permettent d'assurer le déploiement à un niveau infra-départemental du SDSF.** En effet, les CTG, déployées sur l'ensemble du territoire varois pendant le précédent SDSF, permettent une contractualisation entre les collectivités territoriales et la Caf, en premier lieu, mais aussi d'autres partenaires comme la MSA, France Travail, la Cnam, autour d'un plan d'actions sur l'ensemble des services aux familles et le co-financement d'un poste de chargé de coopération. Signées à l'échelle intercommunale, excepté pour la Ville de Draguignan et les communes membres de Toulon Provence Méditerranée (TPM), elles permettent de réaliser un état

des lieux partagé des besoins des familles et des ressources présentes sur le territoire, et de décliner un plan de programmation de nouvelles offres sur le territoire ainsi que de rationaliser les actions présentes.

Ce portage sur l'ensemble du département, adossé à un expert métier sur le territoire, représente une force pour la déclinaison du SDSF, axe prioritaire de ce SDSF 2024-2026.

### **Un positionnement du SDSF pour renforcer l'attractivité du territoire et l'impact socio-économique des actions mises en place**

Une réponse coordonnée et transversale aux besoins évolutifs des familles, mais également de l'ensemble des opérateurs et des professionnels, en matière de viviers de professionnels, de formations et de consolidation des modèles économiques des structures, apparaît indispensable.

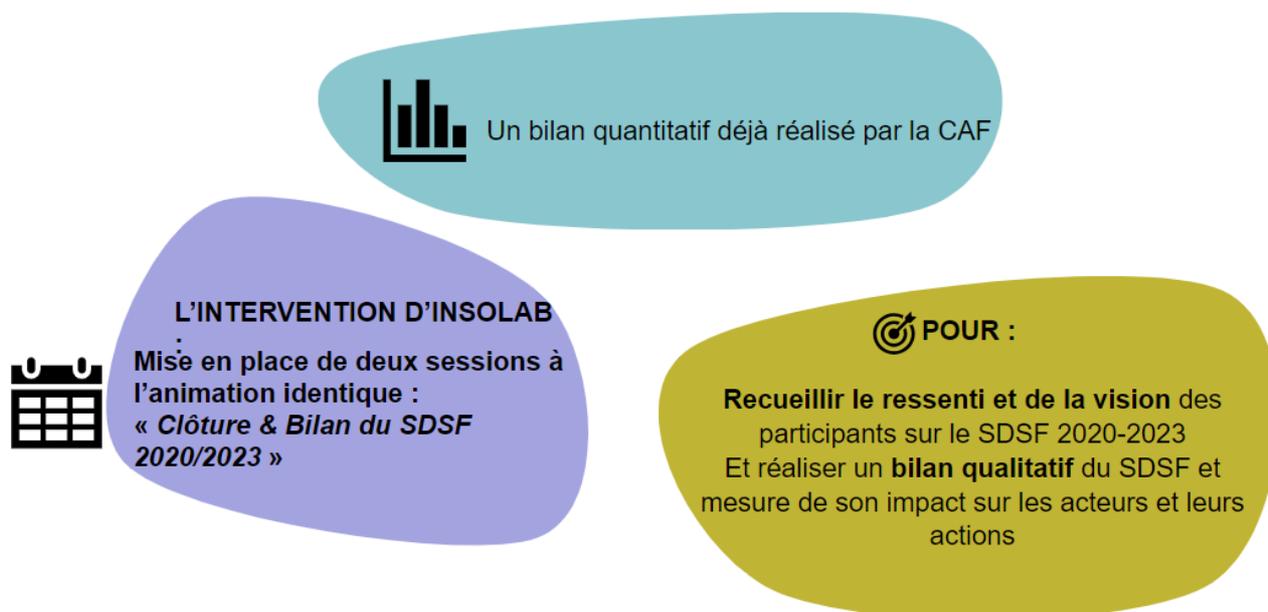
Aussi, le SDSF s'inscrit dans la dynamique globale autour de l'attractivité du territoire du Var. Un travail qui passe notamment par une valorisation de **l'impact économique du secteur Enfance Famille et de ses professionnels** (petite enfance, jeunesse et animation, accompagnement à la parentalité).

En ce sens, la valorisation des métiers pour lutter contre la pénurie des professionnels qualifiés et formés, ainsi que le travail pour une offre de qualité pour l'enfant / le jeune quel que soit son âge est un des principes transversaux qu'il convient de travailler conjointement dans le cadre de ce SDSF.

La coordination partenariale rassemblant une pluralité des acteurs tant sur le volet animation des territoires, que l'accompagnement à l'autonomie de l'enfant dans sa scolarisation et l'apprentissage de la citoyenneté, le soutien aux parents lors des différentes étapes de vie est à réaffirmer dans le cadre de ce nouveau schéma.

### **Méthodologie de construction du Schéma : une démarche de co-construction de la phase de diagnostic jusqu'à la formalisation du SDSF**

#### 1/ Une phase bilan du précédent SDSF avec l'appui d'Insolab :



Le précédent Schéma avait été établi en associant, déjà avec l'appui d'Insolab, les partenaires institutionnels et opérationnels du territoire lors de sessions de co-création en 2020. Il semblait alors essentiel de sonder ces mêmes parties prenantes pour finaliser le bilan du SDSF 2020-2023, à la fois sur une évaluation en termes de services pour les familles sur les territoires mais aussi sur l'efficacité partenariale renforcée ou non sur cette période.



<p><b>Participants (19) :</b></p> <p><b>Session n°1 (7 participants) :</b></p> <p>Chloé ANTONI (CIDFF) Magali COULOMB (EPE83) Julie DAINOTTI (AFL Transition) Stéphanie DESEEZ (DDETS) Franck LIBAN (ADSEAAV) Sandrine RUI (AFL Transition) Marie TIREAU (MSA Provence Azur)</p>	<p>Laurent ARPINO (DDETS) Amandine AUBRY (BILBOK) Virginie CHABERT (CODES83) Chrystelle COLIN (AXIS) Nicolas FLAMENT (BILBOK) Frédéric GAUCI (Les francas du Var) Karine KERVELLA (Pôle Emploi) Régis LEFEBVRE (UDAF 83) Laurence MASSON DUBROC (CEDIS) Jean-Paul SCUMA (CEDIS) Anne VEBER (DDASS) Nadège VERLAQUE (ARS PACA)</p>	<p><b>Objectifs de la session :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Co-créer en groupes pluridisciplinaires</li> <li>Recueillir le ressenti et la vision des participants sur le SDSF 2020-2023</li> <li>Réaliser un bilan qualitatif du SDSF et mesurer son impact sur les acteurs</li> </ul>
	<p><b>Session n°2 (12 participants) :</b></p>	<p><b>Facilitation :</b></p> <p>Clara MEYER (facilitatrice TVT - INSOLAB) Marina KOZLOFF (facilitatrice KODESIGN)</p> <p><b>Référente projet :</b></p> <p>Marie-Laure BATISSE (CAF du Var)</p>

**Accueil des participants**

**Mots d'introduction**

Présentation du contexte et des objectifs du jour

Présentation : du déroulé de la journée, des règles de co-création

**IceBreaker et tour de table**

Photolangage via mentimeter

**Atelier 1: Bilan des ressentis**

**Atelier 2: Perspectives du prochain schéma**



<p><b>Clôture de la session, et la suite ?</b></p> <p>&gt; Prise en compte des retours établis pendant ces deux sessions pour le bilan du SDSF 2020-2023 mais aussi pour l'écriture du prochain SDSF par la CAF du Var</p>	<p><b>Prochaines étapes :</b></p>
--	-----------------------------------

**Le précédent SDSF (2020- 2023) a permis d'initier une logique de coordination partenariale sur les points suivants :**

- Un accompagnement davantage personnalisé des familles ;
  - Une approche par parcours essentielle pour répondre et spécifier la réponse aux besoins des familles
- Une attention autour de l'accompagnement des porteurs de projet pour maintenir une qualité de service suffisante
  - Démarche « Informer Détecter Accompagner » (IDA) auprès des équipements petite enfance en difficulté par exemple
- Une mise en place de nouveaux services, adaptés aux besoins notamment des publics spécifiques
  - Dispositif de Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) et Crèches à Vocation d'Insertion Sociale (AVIS),
  - Lancement du Pôle d'Appui et Ressources Inclusion Handicap (PARIH)
- Une plus grande proximité et accessibilité des services notamment via des efforts en matière d'inclusion numérique
- Une augmentation de l'information et de la communication aux familles
  - Déploiement de l'application TIPI à destination des parents et futurs parents notamment
- Une meilleure interconnaissance des acteurs entre eux

- Mise en place d'Appels à projets communs
- Pilotage du schéma effectif avec le COPIL SDSF

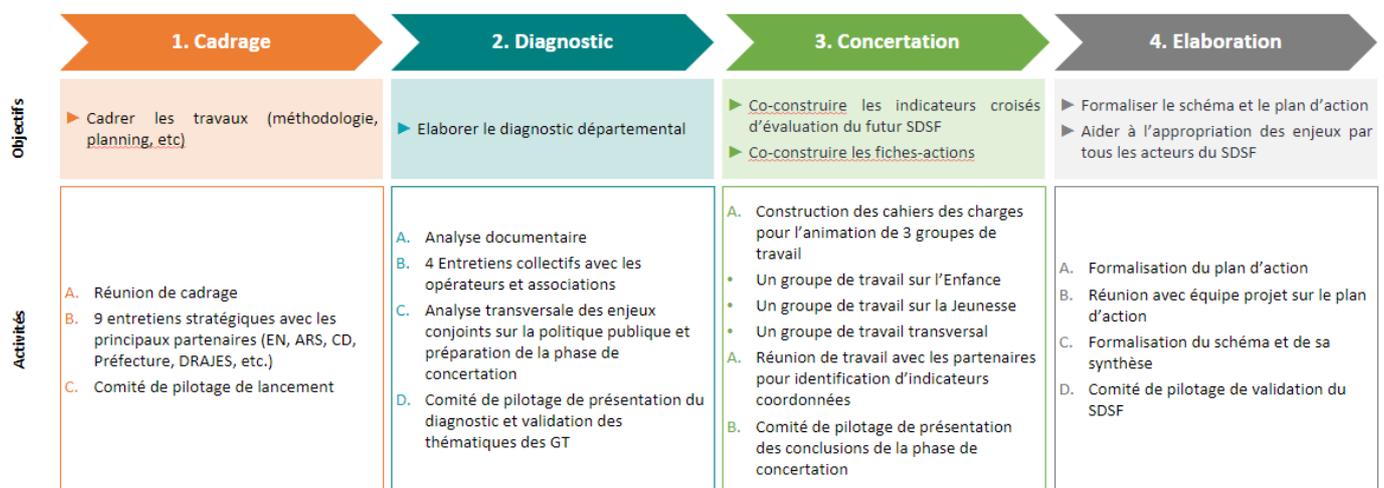
Néanmoins, le précédent SDSF est également marqué par un manque de visibilité de ses actions auprès des professionnels (lisibilité dans la stratégie de déploiement des offres, dédoublement de certaines offres...), et une réponse aux besoins des familles relative (notamment sur les territoires ruraux, ou sur la réponse aux publics spécifiques, notamment les publics en situation de grande précarité...).

Son déploiement moindre au cœur des différents territoires du Var n'a pas permis une appropriation totale des enjeux du précédent schéma. **Il s'agit aujourd'hui de porter une plus grande cohérence et transversalité dans la politique Enfance Famille dans sa globalité.**

## 2/ Réalisation du diagnostic local et concertation avec les partenaires institutionnels et opérationnels

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le renouvellement du SDSF s'est organisé sur le dernier trimestre 2023 et a été construit dans un objectif de concertation et de co-construction. Ce schéma a été conçu en s'appuyant sur l'évaluation du précédent schéma et sur le diagnostic afin d'identifier et d'apporter des réponses au plus près des besoins des familles. Cette démarche met en exergue non seulement la multiplicité et la grande diversité des ressources existantes dans le Var.

**Il s'agit notamment d'impliquer davantage les usagers notamment dans l'évaluation des dispositifs et d'articuler le SDSF avec les politiques publiques locales et déclinier le SDSF sur le territoire.**



### *Cf. annexe - Diagnostic départemental du Var – janvier 2024*

Des entretiens stratégiques ont été réalisés par le cabinet EY en fin d'année 2023 auprès des différentes institutions signataires, ainsi qu'une Communauté d'Agglomération avec la compétence Petite Enfance.

Des entretiens collectifs ont été aussi menés avec des gestionnaires petite enfance, jeunesse et parentalité. De ces entretiens et des corpus transmis par les partenaires, un diagnostic complet a été établi et partagé en comité de pilotage avec les points forts et points faibles du département.

De ces travaux, ont pu être mis en œuvre des groupes de travail et des ateliers pour mener la concertation avec les acteurs du territoire et aboutir à la formalisation de fiches-actions.



### Des enjeux principaux : vers plus de proximité avec les familles et les territoires.

Aussi, au travers de ce schéma il s'agit de répondre aux principes transversaux et partagés que sont :

- L'universalité : développer des services adaptés pour toutes les familles tout au long de leur parcours de vie
- L'équité : apporter des réponses spécifiques à des besoins et situations spécifiques, notamment pour les publics vulnérables ou sur certains territoires
- L'adaptation des offres déployées dans la réponse aux besoins sur tous les territoires (en prenant en compte les spécificités des territoires ruraux et des QPV).
- L'écoute et l'association des familles comme des partenaires, afin de co-construire des services pertinents

L'approche populationnelle est présente au cœur du Schéma avec la volonté de pouvoir à la fois répondre à toutes les familles via notamment la montée en charge de l'application TIPI, media d'information des familles sur les actions de soutien à la parentalité, mais aussi de soutenir en particulier les parents lors de la période des 1 000 premiers jours de l'enfant par l'offre naissance Caf/Cpam, les familles monoparentales (ex : favoriser le retour à l'emploi avec les crèches Avip, proposer des solutions de répit parental) ou précaires (crèches Avis, accès aux espaces de vie sociale, accès aux vacances) ou encore les parents et enfants porteurs de handicap (accès aux loisirs).

Enfin le SDSF entend contribuer pleinement à la responsabilité sociétale des organisations que ce soit par ses ambitions visant à assurer le développement des territoires, à produire de l'investissement social et à réduire les inégalités ou par son engagement résolu dans l'accompagnement à la transition écologique.

Le schéma s'organise en **3 volets et 9 ambitions** (détails et déclinaison ci-après) :

# Structuration du SDSF 2024-2026

01

Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

- Stabiliser, développer et programmer l'offre d'accueil du jeune enfant dans le Var
  - Aller vers les enfants et les jeunes pour une réponse optimale à leurs besoins
  - Soutenir les professionnels et les structures pour une amélioration continue de la qualité d'accueil

02

Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

- Soutenir l'ensemble des familles
  - Prévenir et accompagner les situations de rupture ou fragilités
  - Faire des structures AVS les piliers de l'offre de services aux familles

03

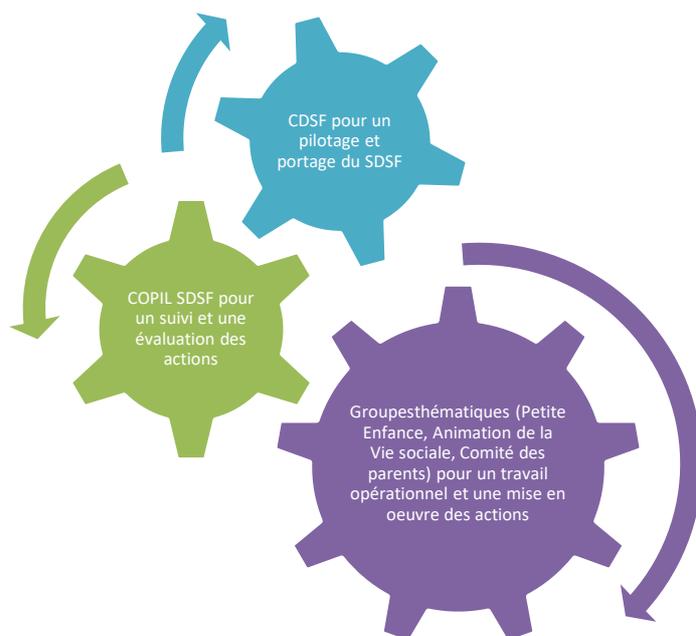
Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale

- Favoriser l'inclusion et l'accès aux droits
- Renforcer le pilotage et le suivi du SDSF au profit des familles
- Faire du SDSF un levier de la RSO

*Chaque ambition comprend plusieurs objectifs opérationnels de mise en œuvre.*

## Une gouvernance évolutive pour permettre la réponse à ces enjeux

En effet, la volonté **d'engager les collectivités territoriales dans une plus forte programmation territoriale de développement de service aux familles et de mobiliser les acteurs opérationnels**, notamment des filières d'emploi de la petite enfance et la parentalité, s'est traduite par la mise en place d'une **gouvernance élargie avec le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF)**. A cela s'ajoute un niveau opérationnel avec le Comité de Pilotage du SDSF composé des institutions signataires. En outre, un niveau technique ayant pour objectif de travailler à l'amélioration continue et à l'évaluation d'impact du schéma est en cours de mise en œuvre. Le présent schéma aboutit à la création de trois instances thématiques, cohérentes avec les priorités fixées : un comité petite enfance, un comité des parents et un comité des financeurs en matière d'animation de la vie sociale.



Les orientations du schéma sont déclinées en grandes ambitions et en objectifs opérationnels intégrant pour **chacune des indicateurs d'évaluation**. Un bilan du fonctionnement des groupes et des actions mises en œuvre permettra de mesurer l'impact du SDSF sur le territoire et ses habitants.

### Des ambitions claires traduites en objectifs et indicateurs d'ici à 2026

#### Les indicateurs clés pour le suivi et l'évaluation du SDSF



#### Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

- +750 places d'accueil collectif en PSU
- Moins de 10% de destructions de places
- 100% du territoire couvert par un RPE
- 80% des communes couvertes par un PEDT
- 80% d'accueils déclarés SDJES
- 60% des EPCI couvert par la mise en place de formations qualifiantes (Animation)
- Augmentation des actions de sensibilisation aux métiers de l'animation et la Petite Enfance

#### Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

- 100% du territoire couvert par le panier de services parentalité
- +20% familles et partenaires inscrits sur TIPI
- +30% d'actions / projets autour du répit parental (effectivité d'une ligne d'écoute individuelle)
- 80% des EPCI/100% des communes QPV avec une structure de l'AVS
- Augmentation du nombre de Points d'accueil écoute jeunes
- Augmentation du recours des partenaires aux dispositifs d'inclusion handicap

#### Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale

- 100% du territoire couvert par un schéma de programmation
- Augmentation du nombre de projets financés en investissement fléchés sur des projets éco-responsables



# Plan d'action du Schéma départemental des services aux familles 2024-2026

## Plan d'action du Schéma départemental des services aux familles 2024-2026

### Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

Il apparaît primordial de s'assurer que l'offre de services et dispositifs aux familles puisse favoriser l'épanouissement tant des enfants que des parents. De fait, un travail autour de la coordination des dispositifs entre eux, de l'accompagnement des professionnels et des porteurs, du maintien d'une offre diversifiée adaptée aux différents besoins et moments de vie est une des priorités de ce schéma.

En outre, il s'agit d'avoir un point d'attention autour du parcours de vie des enfants, et de s'assurer d'une continuité d'accompagnement pour ces jeunes enfants, enfants, adolescents, jeunes adultes.

3 ambitions et 9 objectifs opérationnels composent ce volet.

- ❖ *Stabiliser, développer et programmer l'offre d'accueil du jeune enfant dans le Var :*
  - Répondre à l'enjeu de maintien et de développement des places en lien avec le SPPE par la création de plus de 750 places PSU (horizon 2027)
  - Poursuivre le déploiement des dispositifs d'insertion (AVIP et AVIS) et des offres innovantes en réponse aux besoins spécifiques des familles
  - Accompagner la valorisation de l'accueil individuel
  
- ❖ *Aller vers les enfants et les jeunes pour une réponse optimale à leurs besoins*
  - Favoriser la continuité éducative par l'approfondissement et la complémentarité des dispositifs existants (PEDT, Plan mercredi, Cités éducatives)
  - Approfondir et développer les dispositifs soutenant les projets des jeunes
  - Développer quantitativement et qualitativement les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), en investissant notamment les dimensions culturelles et éco durables
  - Coordonner une réponse adaptée et préventive sur la santé mentale des jeunes, notamment dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (CLS)
  
- ❖ *Soutenir les professionnels et les structures pour une amélioration continue de la qualité d'accueil*
  - Poursuivre et renforcer l'attractivité des métiers
  - Mieux soutenir et outiller les professionnels et opérateurs, en particulier dans les structures associatives

# Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

## Ambition 1 : Stabiliser, développer et programmer l'offre d'accueil du jeune enfant dans le Var

### Fiche-action n°1 : Répondre à l'enjeu de maintien et de développement des places en lien avec le SPPE par la création de plus de 750 places PSU (horizon 2027)

Niveau d'enjeu : **1** ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

474 places ont été détruites et seulement 24 places « nettes » ont été créées en accueil collectif ces 5 dernières années : un taux de couverture de l'offre de petite enfance en deçà de la moyenne nationale (52.01% contre 59,6%) / 50% des enfants de moins de 3 ans non couverts par un mode de garde formel en 2021 (contre 49% en 2019)

➔ Un enjeu de répartition de l'offre sur le territoire et un enjeu autour de la réponse aux besoins des familles

Publics visés : Parents de jeunes enfants de moins de 3 ans

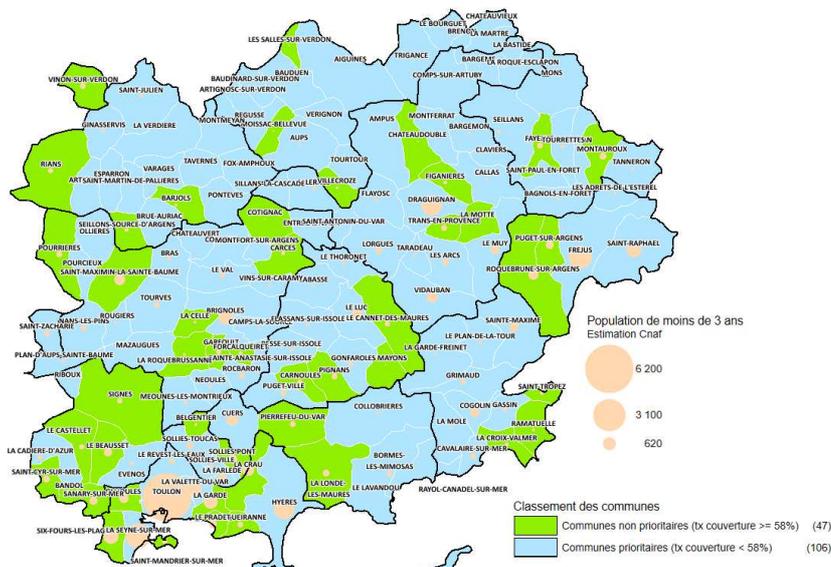
#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Contractualiser des plans de développement Petite Enfance avec les collectivités en particulier sur des territoires ciblés (DPVA, Cœur du Var, TPM en priorité mais aussi CAVEM et le Haut Var) et proposer des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêts multi partenariaux/territoriaux

ACTION 2 : S'appuyer sur le SPPE pour mobiliser les communes (sensibilisation aux différentes offres existantes et à l'enjeu de financement) et les acteurs économiques (entreprises pour la réservation de berceaux) dans l'évolution de l'offre d'accueil de Petite Enfance

ACTION 3 : Proposer un accueil commun Conseil départemental/CAF des porteurs de projets

Résultat(s) attendu(s) : Augmentation de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire du Var, maillage et répartition de l'offre territoriale, maintien des développements de places annoncées (focus spécifique sur certains territoires carte ci-dessous)



Cartographie de déploiement : Carte des territoires prioritaires en matière de taux de couverture petite enfance (source Cnaf, données 2021)

**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Evolution du nombre de places d'accueil (par type et financement) collectif et individuel	750 places PSU complémentaires	Annuelle	CAF
Taux de familles avec enfants de moins de trois ans bénéficiant d'un mode d'accueil formel soutenu par la branche famille (hors préscolarisation)	58%	Annuelle	CAF
Evolution du nombre de réservation de berceaux par des entreprises au sein des EAJE	+10%	Annuelle	CAF / UPV
Evolution du nombre de destruction et création de places en accueil collectif	Moins de 10% de destruction	Semestrielle	CAF/PMI/Communes
Mise en place d'un circuit commun CD / CAF des porteurs de projet	/	Annuelle	Commission Petite Enfance
Effectivité de la réalisation des investissements votés en Commission d'Action Sociale Caf pour des projets de création/rénovation d'équipements Petite enfance	Ouverture places votées par un plan de financement CAF/Collectivités	Annuelle	CAF / PMI

**Pilote / responsable de la mise en œuvre :** Etat, CAF, PMI, AMF

**Partenaires associés :** EPCI, communes, Union Patronale du Var

# Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

Ambition 1 : Stabiliser, développer et programmer l'offre d'accueil du jeune enfant dans le Var

## Fiche-action n°2 : Poursuivre le déploiement des dispositifs d'insertion (AVIP et AVIS) et des offres innovantes en réponse aux besoins spécifiques des familles

Niveau d'enjeu : **1** ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

### Rappel du contexte ou de la problématique :

**De nombreuses actions ont déjà été déployées sur le territoire afin de répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des parents :**

Une forte mobilisation partenariale autour du développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) mais de nombreux territoires ne sont pas couverts : (51 crèches au 1<sup>er</sup> septembre 2023), une expérimentation du dispositif AVIP Assmat à Toulon, un démarrage récent des crèches à vocation d'insertion sociale, et une offre globalement faible autour de l'accueil en horaires atypiques

➔ **Un enjeu d'approfondissement de l'offre à destination des publics spécifiques pour une meilleure couverture du territoire du Var**

**Publics visés :** Parents de jeunes enfants de moins de 3 ans aux besoins spécifiques (emplois horaires atypiques, familles précaires, monoparents, en parcours d'insertion professionnelle...)

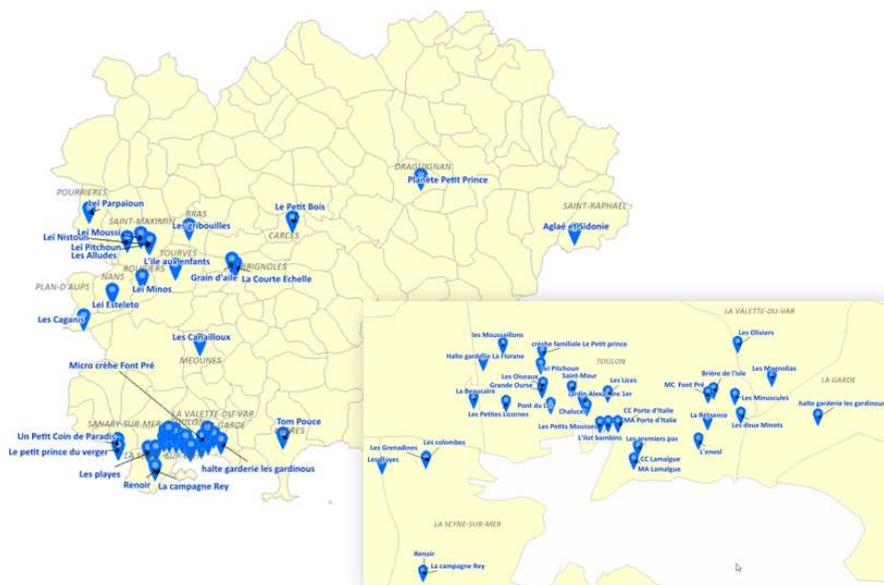
### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

**ACTION 1 :** Etendre les dispositifs AVIP et AVIS, particulièrement sur le développement de nouvelles places (notamment hors TPM pour AVIP)

**ACTION 2 :** Encourager le développement d'une offre innovante dans les territoires (exemple d'un accueil en horaires dits atypiques)

**Résultat(s) attendu(s) :** Augmentation de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire du Var, reprise d'emploi ou de formation pour ce public par la levée d'un frein périphérique, mixité de l'accueil en EAJE / Socialisation des jeunes enfants

**Cartographie de déploiement :** Crèches à vocation d'insertion professionnelle /Source Caf – données décembre 2023



**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Taux de couverture en places AVIP sur la population d'enfants de moins de 3 ans dont un des parents est au chômage	Evolution positive	Annuelle	CAF
Evolution du taux de sortie positive en lien avec AVIP	Evolution positive	Annuelle	COFIL AVIP
Evolution de la part des agences France Travail / Mission locale / UTS couverte par une structure AVIP	Evolution positive	Annuelle	COFIL AVIP
Evolution du taux de familles avec enfants de moins de trois ans vivant sous le seuil de bas revenus bénéficiant d'un mode d'accueil formel	Evolution positive	Annuelle	CAF

**Pilote / responsable de la mise en œuvre :** *Commission Petite Enfance (CAF, Conseil départemental, AMF)*

**Partenaires associés :** *DDETS, France Travail, gestionnaires de structures, EPCI*

# Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

## Ambition 1 : Stabiliser, développer et programmer l'offre d'accueil du jeune enfant dans le Var

### Fiche-action n°3 : Accompagner la valorisation de l'accueil individuel

Niveau d'enjeu : ①②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

- Un taux de couverture des assistants maternels inférieur à la moyenne nationale : une diminution du nombre d'assistants maternels (-117 assistants maternels en 2022), une sous-activité (une part non négligeable mais minoritaire de sous-activité subie) et un vieillissement de la population de ces professionnels sont observés
- Un développement des Relais Petite Enfance (RPE) (25) pour appuyer l'accueil individuel
- Une augmentation des projets de Maisons d'Assistants Maternels (MAM), nécessitant de formaliser un accompagnement spécifique des nouveaux porteurs de projets au regard des évolutions du cadre réglementaire en matière de financement.

➔ Une nécessité de structuration de l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel pour un développement de cette offre sur les territoires

Publics visés : Parents de jeunes enfants de moins de 3 ans, assistants maternels

#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

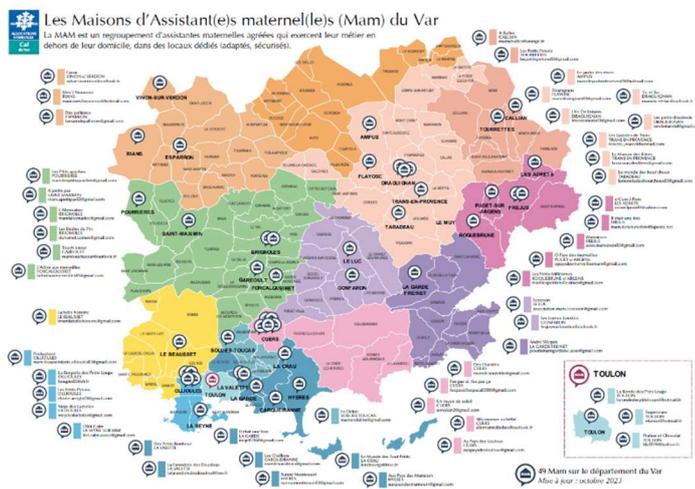
ACTION 1 : Soutenir les Relais Petite Enfance dans leurs missions (formation, analyse de la pratique, information aux familles...) et consolider le modèle économique des RPE

ACTION 2 : Veiller au maintien d'une offre d'accueil individuel dans les territoires les moins bien dotés avec une offre en tension

ACTION 3 : Faire émerger des nouvelles offres, notamment des Maisons d'Assistants Maternels

Résultat(s) attendu(s) : Augmentation de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire du Var, accompagnement des professionnels de l'accueil individuel (notamment sur les territoires non couverts)

#### Cartographie de déploiement : source Caf du Var



**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Nombre d'agrément Assistants maternels accordés par an	Evolution positive	Semestrielle	PMI
Part des assistants maternels agréés entrant en formation la même année	Evolution positive	Annuelle	PMI
Taux de couverture RPE sur les communes de plus de 10 000 habitants	100% des collectivités de + 10 000 hbts couverte par un RPE (soit 1 ETP pour 56 assistants maternels actifs) <sup>3</sup>	Semestrielle	CAF

**Pilote / responsable de la mise en œuvre :** *Commission Petite Enfance (CAF, PMI, AMF)*

**Partenaires associés :** *DDETS, France Travail, représentants des professionnels de l'accueil individuel*

<sup>3</sup> Données de référence au 1/01/24 : 17 communes couvertes sur 25 soit 71% soit 1 ETP pour 92 assistants maternels (ratio données Pajemploi 2022 assistants maternels en activité au moins 1 mois dans l'année / ETP en RPE au 1/01/24 – renouvellement RPE inclus)

# Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

## Ambition 2 : Aller vers les enfants et les jeunes pour une réponse optimale à leurs besoins

### Fiche-action n°4 : Favoriser la continuité éducative par l'approfondissement et la complémentarité des dispositifs existants (Projet Educatifs de Territoire, Plans Mercredi, Cités éducatives)

Niveau d'enjeu : **①②③④** (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

*Une forte impulsion autour du développement de l'offre à destination des enfants et des jeunes  
Des actions menées afin d'améliorer l'accueil des enfants et des jeunes avec amélioration globale de la couverture de la CAF principalement chez les jeunes entre 6 ans et 17 ans sur la période 2018-2021  
Des actions menées en faveur de l'accompagnement des territoires à la continuité éducative mais des territoires ne sont pas couverts : développement de 91 PEdT, des 61 Plans Mercredi, 3 cités éducatives.*

➔ **Un enjeu de structuration de l'offre Enfance Jeunesse pour une couverture totale des territoires du Var**

**Publics visés :** Familles avec des enfants de plus de 6 ans résidants dans le Var, professionnels de l'Éducation Nationale, de l'animation et de l'accueil de loisirs

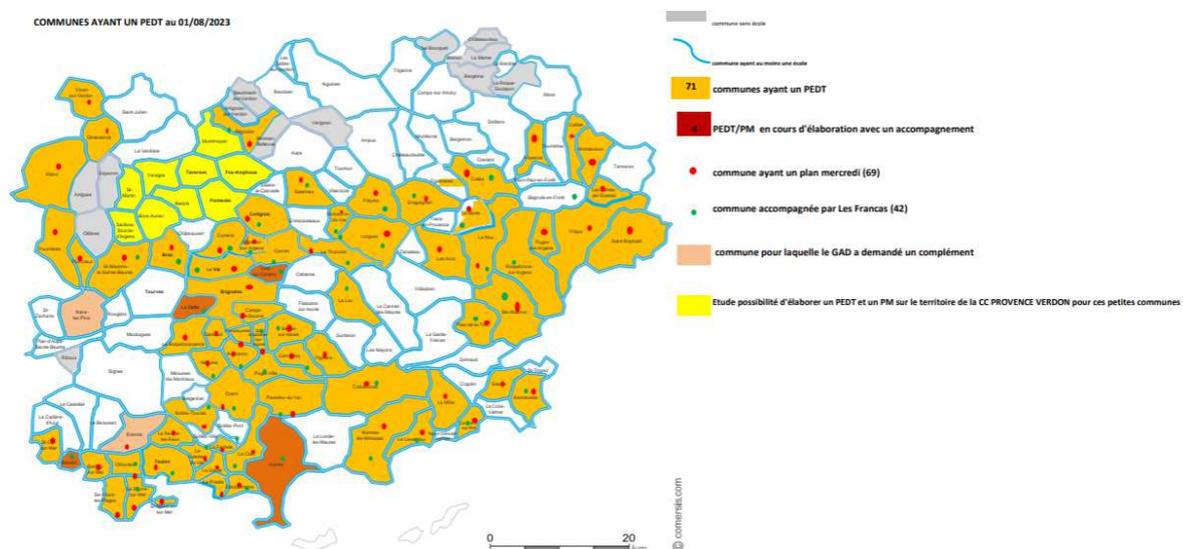
#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

**ACTION 1 :** Etendre le déploiement des PEdT, des Plans Mercredi sur les territoires carencés (Cœur du Var, Pays de Fayence, Golfe de Saint Tropez)/ non couverts sur la base d'une programmation ciblée par territoire

**ACTION 2 :** Renforcer la complémentarité entre les actions portées dans le cadre des Cités Educatives et les équipements/actions soutenues par le droit commun

**Résultat(s) attendu(s) :** couverture territoriale renforcée autour de la continuité éducative (zéro territoire non couverts), amélioration de la qualité d'accueil sur les temps périscolaires et extrascolaires

**Cartographie de déploiement :** Source groupe d'appui départemental (Education nationale, Caf) – année scolaire 2023-2024



**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Evolution du déploiement de PEDT supra-communaux sur des territoires peu urbanisés / PEDT intercommunaux	Evolution positive	Annuelle	CAF, Education Nationale
Taux de couverture de PEDT/communes avec écoles	80% des territoires couverts	Annuelle	CAF, Education Nationale
Renforcement des actions autour du soutien à la parentalité, des classes passerelles et du lien parents/école au sein des Cités éducatives	Evolution positive	Annuelle	CAF, Etat, Education nationale

**Pilote / responsable de la mise en œuvre : CAF, Education Nationale**

**Partenaires associés : AMF, AMR**

# Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

Ambition 2 : *Aller vers les enfants et les jeunes pour une réponse optimale à leurs besoins*

## Fiche-action n°5 : Approfondir et développer les dispositifs soutenant les projets des jeunes

Niveau d'enjeu : ① ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : *Dès signature du SDSF*

### Rappel du contexte ou de la problématique :

*Une augmentation des Prestations de Service Jeunes : 16 en 2023 contre 13 en 2022*

*Un financement des projets visant à soutenir des actions favorisant la participation, l'épanouissement et l'engagement des jeunes : mise en place par la Caf de l'Appel à projets Initiative et Engagement Enfance Jeunesse et des bourses Ose tes idées, Appel à projets porté par la MSA.*

➔ *Un besoin d'accompagnement des jeunes pour favoriser leur autonomie et la construction d'une offre de service au plus proche de leurs besoins*

Publics visés : Jeunes du Var

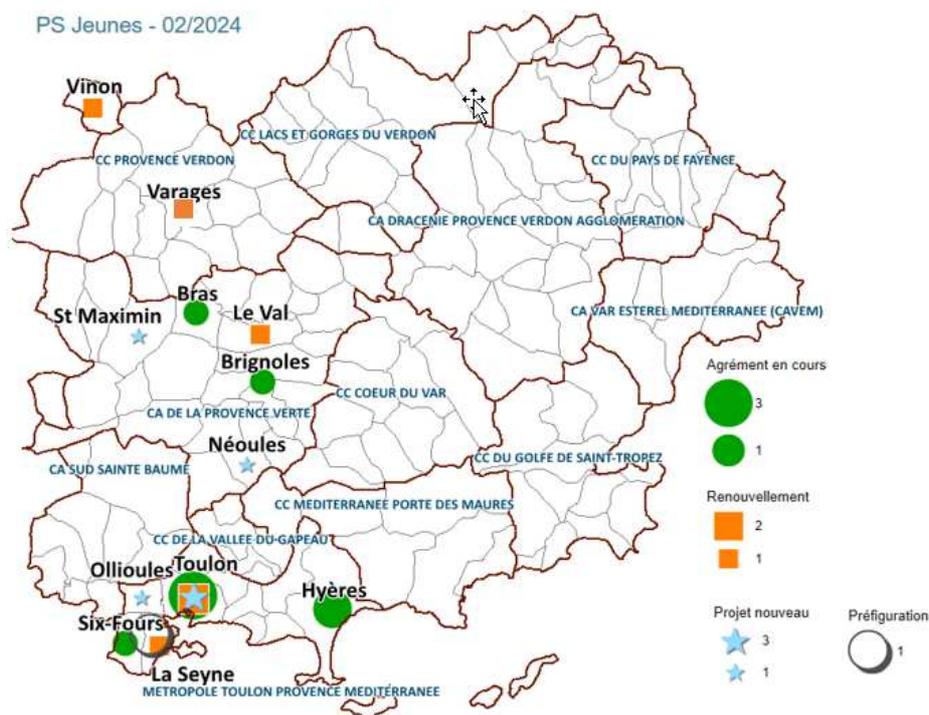
### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Accompagner le développement de structures ressources et d'accueil pour les jeunes

ACTION 2 : Développer les soutiens aux projets orientés vers l'autonomisation des jeunes

Résultat(s) attendu(s) : *augmentation de l'offre à destination des jeunes favorisant leur autonomie, émergence d'une offre innovante à destination et portée par les jeunes*

Cartographie de déploiement : Déploiement de la PS jeunes Février 2024 (source CAF)



**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Evolution du nombre de professionnels de l'animation ayant effectué une formation	+30%	Annuelle	CAF, EPCI
Part des professionnels intervenants auprès des jeunes avec diplôme autre que BAFA (BPJEPS...)	50%	Annuelle	CAF / SDJES
Suivi du nombre d'entrées en mission de service civique sur la période du schéma (par territoire QPV, ZRR)	10% des 16-25 ans	Annuelle	Education Nationale
Evolution du nombre d'associations de jeunes (juniors associations, projets accompagnés dans le cadre d'une association temporaire d'enfants citoyens ATEC, au sein des maisons des lycéens...)	+10%	Annuelle	CAF, Education nationale
Evolution du nombre d'etp financé sur la Prestation de Service Jeunes	+20%	Annuelle	CAF

**Pilote / responsable de la mise en œuvre : CAF, Education Nationale**

**Partenaires associés : AMF, AMR, DEETS**

## Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

Ambition 2 : *Aller vers les enfants et les jeunes pour une réponse optimale à leurs besoins*

### Fiche-action n°6 : Développer quantitativement et qualitativement les Accueils Collectifs de Mineurs, en investissant notamment les dimensions culturelles et éco durables

Niveau d'enjeu : ① ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : *Dès signature du SDSF*

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

*Une évolution de l'activité des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) mais des conditions d'accessibilité hétérogènes selon les territoires : 71 accueils périscolaires et 138 accueils extra-scolaires en 2023*

*Un soutien aux ALSH via la Prestation de Service Ordinaire (PSO) aide financière à l'acte et le fonds d'investissement ALSH : augmentation de 4,11% des prix plafonds des PSO.*

➔ *Une offre de services dans les secteurs de la jeunesse inégalement répartie sur le territoire, avec plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) carencés, notamment dans les territoires ruraux*

Publics visés : Enfants et jeunes du Var (3 à 18 ans), EPCI et structures ALSH

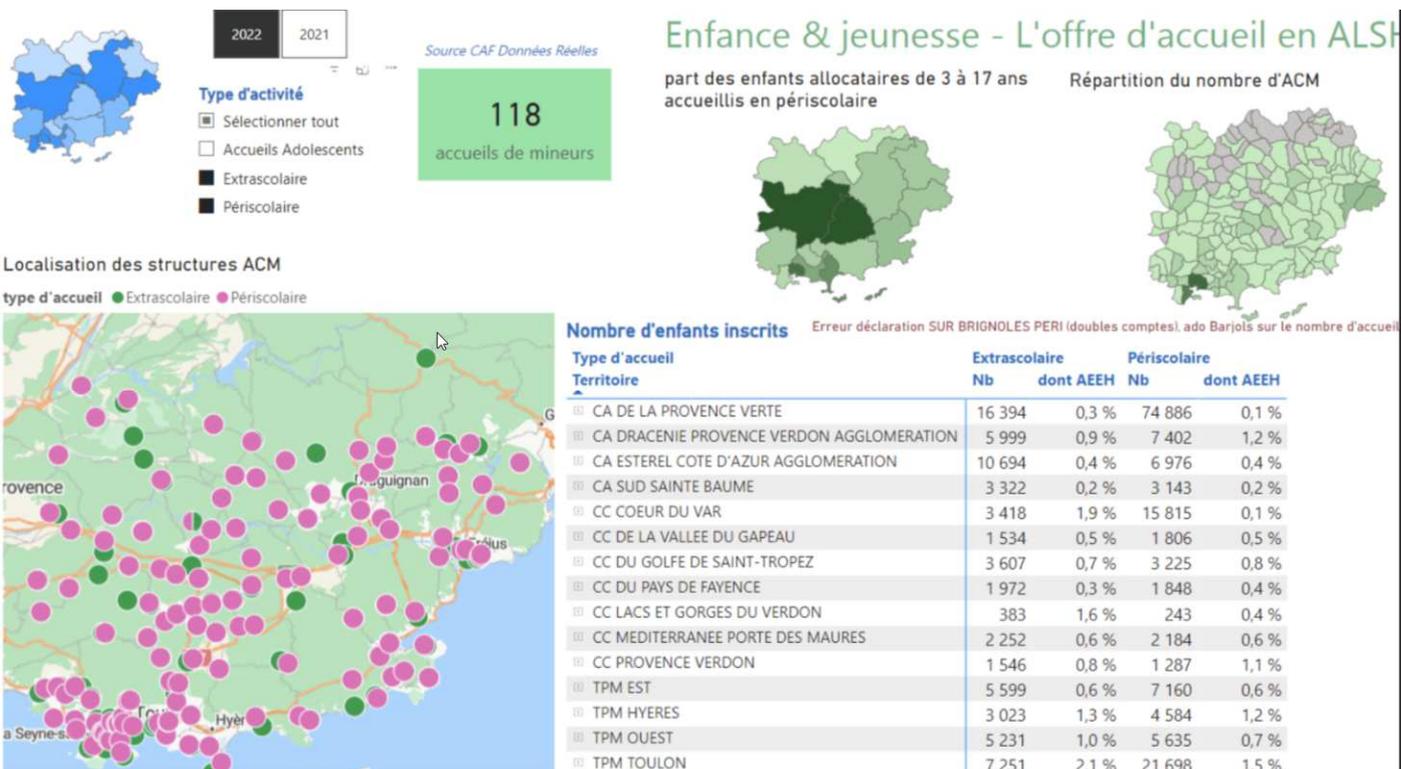
#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Engager / exploiter un travail de diagnostic local sur l'ensemble des structures et dispositifs existants (influence, critères d'admission, horaires)

ACTION 2 : Poursuivre le développement qualitatif des offres en ALSH, notamment sur les territoires dépourvus de PEDT ou Plan Mercredi (Cœur du Var, Golfe de St Tropez, Pays de Fayence...)

Résultat(s) attendu(s) : *couverture homogène du territoire par une offre ALSH, amélioration de la typologie de l'offre en ACM sur les territoires en fonction des besoins identifiés*

Cartographie de déploiement des ALSH : *source Caf – données réelles 2022*



**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Type	Cible sur la durée du SDFS	Fréquence de suivi	Responsable
Evolution du nombre d'ALSH encadrés par la SDJES et conventionnés par la CAF	80% d'accueils déclarés SDJES	Annuelle	CAF, SDJES, Communes
Taux ALSH inscrits dans une démarche développement durable et / ou innovante (par le biais d'un questionnaire annuel)	Evolution annuelle + 10% / an	Annuelle	CAF
Taux de couverture des portails familles pour les inscriptions Crèches/Ecole/ALSH par EPCI	50%	Annuelle	Préfecture Stat API

**Pilote / responsable de la mise en œuvre : CAF**

**Partenaires associés : AMF, AMR, DRAC**

# 1. Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

## 1.2 Ambition : *Aller vers les enfants et les jeunes pour une réponse optimale à leurs besoins*

### Fiche-action n°7 : **Coordonner une réponse adaptée et préventive sur la santé des jeunes, notamment mentale**

Niveau d'enjeu : **①**②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : *Dès signature du SDSF*

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

*Une augmentation des demandes d'accompagnement en santé mentale pour pré-adolescents et des adolescents (données ARS). Une priorité donnée aux projets axés sur la prévention en santé, notamment en santé mentale, coconstruits et menés avec les jeunes via notamment le soutien aux Points d'accueil écoute jeunes.*

- ➔ *Une nécessité d'approfondir les actions afin de prévenir les comportements à risque et développer les facteurs de protection chez les jeunes*
- ➔ *Outiller / acculturer les professionnels du secteur sur les questions de prévention et de santé mentale.*

**Publics visés :** *Jeunes résident dans le Var (+ 14 ans), professionnels de la petite enfance, de l'enfance et en lien avec les jeunes*

#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Articuler les actions autour de l'éducation promotion de la santé et de formation des professionnels notamment dans le champ de la santé mentale, notamment en lien avec les priorités et objectifs des Contrats Locaux de Santé sur les territoires couverts
ACTION 2 : Maintenir et développer le soutien aux Points d'Accueil Ecoute Jeunes
ACTION 3 : Extension de la MDA

**Résultat(s) attendu(s) :** *structuration et renforcement de la prévention et de la formation en matière de santé, notamment santé mentale*

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Mise en place d'un comité de financeurs des Points d'Accueil Ecoute Jeunes	1x/an	Annuelle	CAF
Evolution du nombre de PAEJ sur le département		Annuelle	CAF
Nombre de professionnels formés		Annuelle	CAF et ARS
Nombre d'antennes MDA		Annuelle	ARS

**Pilote / responsable de la mise en œuvre :** *CAF, ARS*

**Partenaires associés :** *CPAM, Conseil départemental*

# Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

Ambition 3 : Soutenir les professionnels et les structures pour une amélioration continue de la qualité d'accueil

## Fiche-action n°8 : Poursuivre et renforcer l'attractivité des métiers

Niveau d'enjeu : **①②③④** (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

### Rappel du contexte ou de la problématique :

Un manque d'attractivité des métiers du secteur de la Petite Enfance, de l'enfance, de l'animation et de la Jeunesse (fermeture de places, ouverture moindre des structures...)

➔ Une priorité autour du recrutement et la formation de nouveaux professionnels pour maintenir et soutenir une offre de qualité à destination des familles.

Publics visés : Structures et futurs professionnels du secteur des services aux familles (demandeurs d'emploi, reconversion professionnelle...)

### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Poursuivre le plan d'attractivité des métiers pour lutter contre la pénurie de main d'œuvre, soutenir les objectifs du SDSF et contribuer à l'insertion en emploi des personnes (via le Réseau pour l'emploi)
ACTION 2 : Etablir des partenariats avec les établissements scolaires, universitaires et organismes de formation pour améliorer l'attractivité des métiers (Petite enfance, Animation)
ACTION 3 : Identifier les besoins en recrutement pour cibler les profils correspondants (lien France Travail)
ACTION 4 : Renforcer les possibilités à faire connaître et structurer les parcours des demandeurs d'emploi vers les métiers de la Petite Enfance

Résultat(s) attendu(s) : filière de professionnels Petite Enfance, Enfance et Jeunesse renforcée et élargie afin de répondre aux besoins des structures et du besoin d'accompagnement des familles.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Répartition territoriale des formations qualifiantes mises (Bafa, Bpjeps, Dejeeps) en place par les collectivités à destination des animateurs	60% des EPCI couverts	Annuelle	AMR, AMF
Evolution du nombre d'actions de sensibilisation/d'information dans les collèges/lycées pour les métiers de l'animation et de la PE	Evolution positive	Semestrielle	Education nationale
Evolution du nombre d'actions mises en œuvre pour renforcer l'attractivité des métiers : détection de potentiels, actions de recrutement spécifiques, places de l'emploi, etc <sup>4</sup> ...	+20%	Annuelle	France Travail via Mes événements emploi

Pilote / responsable de la mise en œuvre : CAF (notamment action 1), Education Nationale (notamment action 2), France Travail (notamment action 3), DDETS (notamment action 4)

Partenaires associés : AMR, AMF, CAF, MSA, Conseil départemental, Conseil régional, gestionnaires, Réseau pour l'emploi.

<sup>4</sup> 10 ateliers de détection réalisés en 2023 pour 71 personnes détectés (source France Travail)

## Apporter une réponse d'accueil et d'accompagnement de qualité tout le long du parcours de vie de l'enfant

### Ambition 3 : Soutenir les professionnels et les structures pour une amélioration continue de la qualité d'accueil

#### Fiche-action n°9 : Mieux soutenir et outiller les professionnels et les opérateurs en particulier dans les structures administratives

Niveau d'enjeu : **1**②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

*Des structures en difficultés ce qui représente un risque de fermeture dans le Var (un risque de dégradation de la qualité de l'accueil du Jeune enfant et diminution des places).*

*Des professionnels souhaitant disposer d'un accompagnement complémentaire pour améliorer la qualité d'accueil. Un besoin de coordonner des plans de formations conduits par les partenaires autour des enjeux de professionnalisation d'une part, mais également autour des questions d'éco-responsabilité des activités dans la qualité d'accueil des jeunes enfants*

→ Un enjeu de coordination des plans d'accompagnement et de formation

→ Un enjeu d'ouverture autour des enjeux d'écoresponsabilité des activités en vue d'une amélioration de la qualité de l'accueil sur l'ensemble du territoire.

Publics visés : Structures et professionnels

#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Soutenir les établissements d'accueil du jeune enfant en difficulté (Dispositif Informer Détecter Accompagner, France Active, Dispositif Local d'Accompagnement)

ACTION 2 : Améliorer la coordination institutionnelle autour du contrôle de la qualité d'accueil dans les structures

ACTION 3 : Mettre en place et approfondir un programme de formation continue pluri partenarial (Responsabilité Sociétale des Organisations, Accueil des enfants porteurs de handicap, Qualité de Vie au Travail etc.)

Résultat(s) attendu(s) : Améliorer la qualité d'accueil

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Taux de couverture territoriale en cumulé sur les trois ans des équipements participants aux modules de formation sur la Petite Enfance et la Jeunesse <sup>5</sup>	80% à fin 2026	Annuelle	CAF
Evolution du nombre de plaintes déposées par les parents ou les professionnels par équipement	-20%	Semestrielle	Conseil départemental
Taux d'évolution du nombre de participation EAJE/ RPE à l'Appel à projet Qualité de l'Accueil en Petite Enfance	+20%	Semestrielle	CAF/ CD
Evolution du nombre de places détruites pour les EAJE ciblés IDA	-10%	Semestrielle	CAF/CD/DDETS

<sup>5</sup> Suivi de la donnée à mettre en place

Evolution du nombre de structures avec dysfonctionnements (avec / sans suivi IDA)	-10%	Semestrielle	CAF/CD/DDETS
Evolution du nombre d'aides financières Caf associées à un plan de retour à l'équilibre formalisé (et estimation du nombre de places sauvées, ratio du nombre de structures suivies/sorties à n+2)	+10%	Semestrielle	CAF/CD/DDETS

**Pilote / responsable de la mise en œuvre :** *DDETS, CAF, Conseil Départemental*

**Partenaires associés :** *AMR, AMF, Education Nationale, gestionnaires, France Travail*

## Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

Les besoins d'un parent sont évolutifs en fonction des différentes étapes de la parentalité et de son parcours de vie globale (professionnel, social...). Aussi le soutien à la fonction parentale couvre des situations et des besoins très différents (période prénatale, à la naissance de l'enfant, à son parcours de socialisation, à l'entrée dans l'adolescence, situation de handicap, de retour vers l'emploi...).

Il s'agit aujourd'hui de renforcer l'action envers tous les parents tout en ayant une attention spécifique aux familles en situation de fragilités. Dans ce cadre-là, le positionnement des structures de l'animation de la vie sociale est primordial.

Le SDSF 2024 – 2026 souhaite faire de la parentalité l'affaire de tous, et s'inscrit de fait en cohérence avec la politique petite enfance et jeunesse, mais également en transversalité avec les enjeux de déploiement infra-territorial autour des services aux familles.

3 ambitions et 7 objectifs opérationnels composent ce volet.

### ❖ *Soutenir l'ensemble des familles*

- Garantir une couverture complète du territoire par des lieux ressources parentalité et des actions de soutien aux parents (promotion des projets parentalité, développement des LAEP en lien avec les structures de l'animation de la vie sociale...)
- Accompagner les parents au moment de la naissance de l'enfant dans une logique multi partenariale (parcours naissance, maisons des 1 000 premiers jours, application Tipi)

### ❖ *Prévenir et accompagner les situations de rupture ou fragilités*

- Veiller au droit au répit parental (y compris offre de prévention)
- Mettre en place un circuit de repérage et d'accompagnement des publics à risque (situation de fragilité supposée / avérée)
- Améliorer l'accueil des parents et/ou enfants en situation de handicap au sein des structures Enfance Famille

### ❖ *Faire des structures AVS les piliers de l'offre de services aux familles*

- Repenser les structures AVS autour d'un socle commun, un espace de services aux familles
- Inciter au développement de structures, notamment itinérantes ou hybrides (en lien avec le pacte des solidarités)

# Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

## Ambition 4 : Soutenir l'ensemble des familles

Fiche-action n°10 : Garantir une couverture complète du territoire par des lieux ressources parentalité et des actions de soutien aux parents (promotion des projets parentalité, développement des Lieux d'Accueil Enfants Parents en lien avec les structures d'Animation de la vie sociale...)

Niveau d'enjeu : ① ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

Rappel du contexte ou de la problématique :

De nombreuses actions déployées sur le département du Var en faveur du soutien à la parentalité à destination des familles : 9 têtes de réseau Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui Parentalité sur le département, 28 Lieux d'Accueil Enfants Parents répartis sur plusieurs territoires, 45 Contrats Locaux d'Accompagnement de Scolarité, une maison des 1000 premiers jours, des lieux ressources, un événement annuel (quinzaine des familles)

- ➔ Un enjeu d'amélioration de la couverture territoriale (plusieurs territoires « carencés » : communautés de communes Lacs et Gorges du Verdon, Pays de Fayence, Golfe de Saint Tropez et La Vallée du Gapeau)
- ➔ Un enjeu d'adaptation des offres existantes aux besoins des parents en lien avec les enquêtes, les focus group et les éventuels comités des parents.
- ➔ Un enjeu de diversification des actions proposées (nouveaux lieux ressources, développement des promeneurs du net parents...)

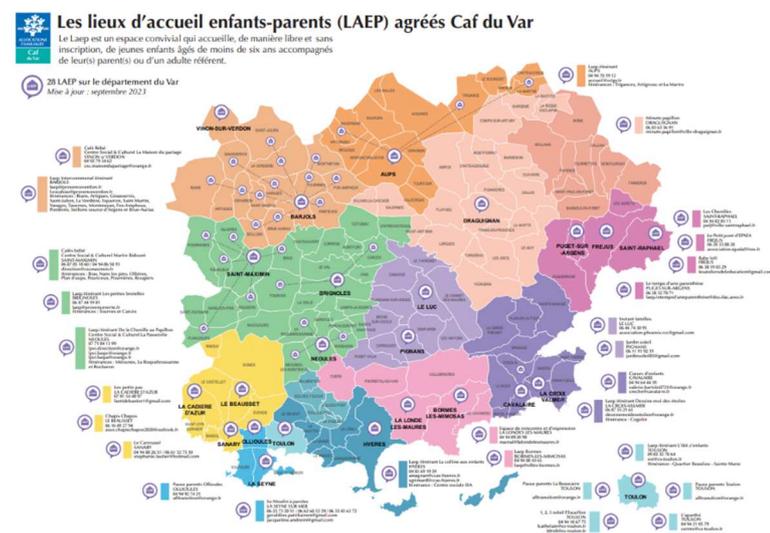
Publics visés : Familles varoises

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Développer des services et des lieux à destination des parents et de leurs enfants (lieux ressources, LAEP , séjours, CLAS...), notamment dans les QPV et les territoires ruraux

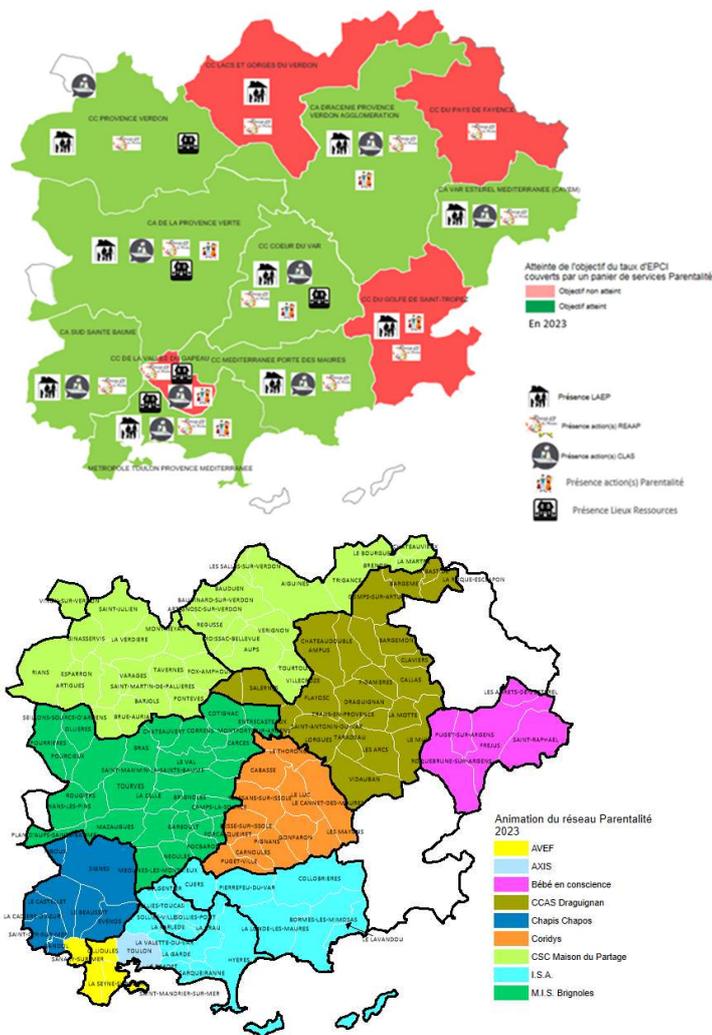
ACTION 2 : Promouvoir les projets parentalité et le panier parentalité au sein des structures de service aux familles (dont structures Petite Enfance et Enfance/Jeunesse)

Résultat(s) attendu(s) : Couverture totale du territoire avec une offre parentalité, meilleure réponse aux besoins avec une offre coordonnée



Cartographie de déploiement : cartographie des LAEP et des paniers de service parentalité par EPCI – décembre 2023 / source Caf

Carte des têtes de réseau parentalité financées en 2023 – source Caf



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Taux de couverture territoriale par EPCI de services parentalité (LAEP, CLAS, animation de réseau parentalité, action de soutien aux parents)	100%	Annuelle	CAF
Evolution du taux de parents couverts par des actions de soutien	+10%/an	Annuelle	CAF
Evolution du taux de fréquentation des LAEP	Taux de fréquentation moyen des LAEP de 4% des enfants 0-6 ans sur les Villes de + de 10 000 habitants	Annuelle	CAF

Pilote / responsable de la mise en œuvre : CAF

Partenaires associés : Conseil départemental, EPCI, AMF, AMR, MSA, gestionnaires, têtes de réseau parentalité

## Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

### Ambition 4 : Soutenir l'ensemble des familles

Fiche-action n°11 : Accompagner les parents notamment au moment de la naissance de l'enfant dans une logique multi-partenaire (parcours naissance, maisons des 1 000 premiers jours, application Tipi)

Niveau d'enjeu : ①②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

Le projet TIPI lancé en 2023 est l'un des dispositifs permettant de répondre au manque de lisibilité des actions existantes en matière de parentalité. A cela s'ajoute le déploiement d'offres de service d'accompagnement des familles par certains territoires au moment du devenir parent. (Valise Maternité Provence Verte...)

➔ Un besoin de renforcer, coordonner et structurer les informations à destination des parents pour renforcer la lisibilité de l'offre.

Publics visés : Familles varoises notamment jeunes parents

#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Poursuivre le positionnement de TIPI comme offre de service d'information à destination des jeunes parents

ACTION 2 : Déployer le Parcours Naissance CAF/Cpam

ACTION 3 : Structurer un réseau « naissance » en lien avec les maternités, multi partenarial avec la PMI et la CPAM

Résultat(s) attendu(s) : Couverture totale du territoire avec une offre parentalité, meilleure réponse aux besoins avec une offre coordonnées, prévention du burnout parental, information et soutien des familles

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Evolution du nombre de familles et de partenaires parentalités inscrits / présents sur TIPI	100% des partenaires conventionnés CAF sur Tipi	Semestrielle	CAF
Effectivité du déploiement du parcours arrivée de l'enfant : suivi du nombre d'ateliers et de participants par an	/	Semestrielle	CAF, PMI, CPAM
Maintien des co-financements sur les maisons des 1000 premiers jours et ouverture sur les lieux ressources	/		CAF
Evolution du nombre de lieux ressources et des maisons des 1 000 premiers jours	Evolution positive	Annuelle	CAF

Pilote / responsable de la mise en œuvre : CAF, Conseil Départemental (PMI), CPAM

Partenaires associés : EPCI, AMF, AMR, MSA, gestionnaires

## Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

Ambition 5 : Prévenir les situations à risque pour éviter les décrochages et les ruptures

### Fiche-action n°12 : Veiller au droit au répit parental (y compris via l'offre de prévention)

Niveau d'enjeu : **1** ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDFS

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

Une offre de service autour de l'aide et l'accompagnement à domicile insuffisante et hétérogène sur le département, avec des besoins identifiés concernant des interventions plus nombreuses de Technicien(ne)s d'intervention sociale et familiale

Une offre de service à destination des familles en situation de rupture familiale inégale sur le territoire avec certains territoires pas du tout ou très peu couverts par une offre de médiation familiale ou un espace de rencontre (EPCI de Lacs et Gorges du Verdon, Pays de Fayence, Porte des Maures, Sainte Baume, Provence Verdon, Golfe de Saint-Tropez).

➔ Un souhait d'approfondir les offres existantes et d'aller vers des actions autour du répit familial

Publics visés : Familles varoises notamment en situation de rupture/ fragilités (familles monoparentales, avec enfant en situation de handicap...)

#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

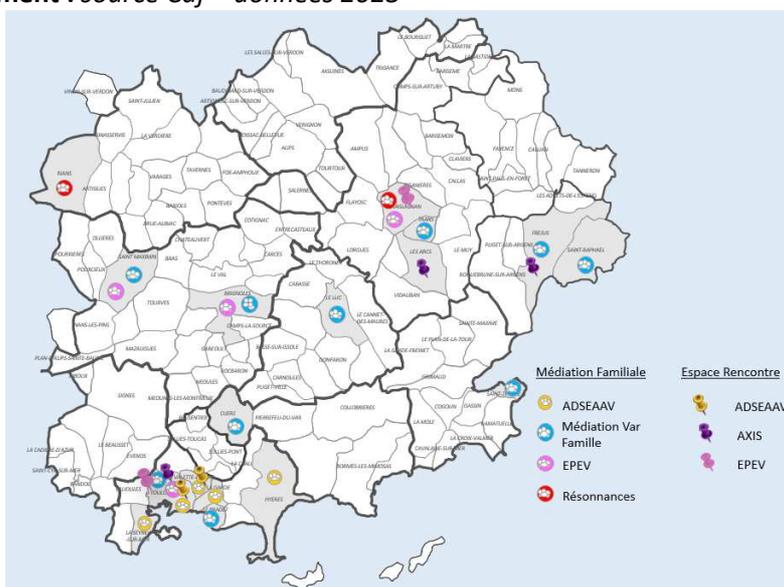
ACTION 1 : Construire un diagnostic détaillé des besoins et faire émerger des solutions en matière de répit parental

ACTION 2 : Favoriser la coopération inter-institutionnelle (Département /CAF /Cpam /Msa /ARS) en faveur du soutien aux initiatives sur les territoires relevant du répit parental (aides au départ en vacances, aide à domicile, développement de lieux ressources, actions d'écoute des parents...)

ACTION 3 : Constituer et former des personnes ressources sur les territoires (Tiers détecteurs) pour orienter les familles vers les relais opportuns

Résultat(s) attendu(s) : développement de l'offre de soutien aux familles en difficultés

Cartographie de déploiement : source Caf – données 2023



**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Evolution du nombre d'actions en conformité avec le « répit parental » <sup>6</sup> défini par les partenaires	+30%	Annuelle	COPIL SDSF
Effectivité du déploiement de l'offre d'intervention Aide à domicile « Prévention de l'épuisement parental »	/	Annuelle	CAF
Effectivité du déploiement d'une offre d'écoute à distance des parents	/	Annuelle	CAF

**Pilote / responsable de la mise en œuvre :** CAF, Conseil Départemental (PMI)

**Partenaires associés :** EPCI, AMF, AMR, MSA, gestionnaires, PJJ, CPAM

<sup>6</sup> **Le répit parental** vise à apporter une réponse à un besoin de recul, de temps de pause et de détente et prévenir l'épuisement physique et psychique du ou des parents tout en les rassurant sur la qualité des liens avec le ou les enfants dont ils ont la charge. Il contribue de façon préventive à : permettre aux parents, notamment à ceux d'enfants porteurs de handicap, de souffler et de disposer de temps pour des activités de loisirs ou des démarches personnelles ; renforcer les relations parents-enfants en leur donnant l'occasion par des moments privilégiés de (re)tisser des liens ; rassurer les parents dans l'exercice de leur fonction parentale ; préserver ou rétablir l'équilibre de la cellule familiale ; prévenir et accompagner les risques de rupture par une prise de recul, une analyse de la situation et la mise en œuvre d'un plan d'action ; contribuer au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant dans son environnement ; disposer, pour les parents, d'un espace de liberté pendant des périodes courtes (quelques heures par jour) ou plus longues (une journée ou plus) pour souffler, se ressourcer, faciliter une vie sociale et familiale, bénéficier de loisirs, accomplir des démarches administratives, combattre l'épuisement physique et mental.

**Le « répit parental » permet à un parent de bénéficier d'un temps, d'un moment à soi afin de lui permettre de souffler, de se ressourcer. D'une durée modulable, et selon des modalités opérationnelles souples et adaptées à chaque situation, il vise à prévenir le phénomène de « burn-out » ou d'épuisement parental.**

## Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

Ambition 5 : Prévenir les situations à risque pour éviter les décrochages et les ruptures

### Fiche-action n°13 : Mettre en place un parcours d'accompagnement des publics à risque (situation de fragilité supposée / avérée)

Niveau d'enjeu : ① ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

Une difficulté partagée dans l'identification des familles / jeunes avec fragilités à laquelle s'ajoute une offre de service à destination des familles en situation de rupture inégale sur le territoire.

Sur le volet judiciaire, un pôle de suivi des situations intrafamiliales s'est mis en place pour l'accompagnement des familles fragilisées (hausse des situations de séparation conjugale où le père n'a pas le droit d'entrer en contact avec la mère) avec un volet accompagnement et conduite du changement des professionnels

➔ Un enjeu de coordination des acteurs pour un meilleur accompagnement des publics (logique de parcours et populationnelle)

Publics visés : Ensemble des familles varoises et des professionnels au contact des familles

#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Déployer un parcours coordonné d'accompagnement des fragilités pour favoriser l'autonomisation (notamment public jeune)

ACTION 2 : Mettre à disposition les ressources /expertises complémentaires en appui des professionnels de l'Enfance/Petite enfance/Parentalité pour l'accompagnement des familles

ACTION 3 : Maintenir et approfondir les actions de soutien auprès des parents pour maintenir le lien parental en cas de séparation

Résultat(s) attendu(s) : développement de l'offre de soutien aux familles en difficultés

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Evolution du nombre de jeunes suivis par la PJJ	Evolution positive	Annuelle	PJJ
Evolution du nombre de Promeneurs du net Jeunes et Parents	+20%	Annuelle	CAF
Evolution du nombre de Points d'accueil Ecoute Jeunes	5 PAEJ sur le département	Annuelle	CAF
Couverture territoriale / EPCI de dispositifs Promeneurs du net et Point d'accueil écoute jeunes	80% des EPCI	Annuelle	CAF
Effectivité de la mise en œuvre du Copil Prévention des ruptures familiales		Annuelle	CAF

Pilote / responsable de la mise en œuvre : CD, CAF

Partenaires associés : PJJ, Justice, MSA, Education nationale, EPCI, prévention spécialisée, PARIH, tissu associatif UFOLEP

## Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

Ambition 5 : Prévenir les situations à risque pour éviter les décrochages et les ruptures

### Fiche-action n°14 : Informer et accompagner les parents et/ou enfants en situation de handicap au sein des structures Enfance Famille

Niveau d'enjeu : **①**②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

Une amélioration constatée en matière d'inclusion handicap avec de nombreux dispositifs déployés (AAP inclusion handicap ; formation ALSH, D-PASS ton handicap, etc.) ; des financements plus importants pour les gestionnaires ; une structuration de l'offre via la création du PARIH Un enjeu de coordination des acteurs pour un meilleur accompagnement des publics (logique de parcours)

➔ Un besoin de structuration et d'accompagnement en matière d'inclusion handicap (professionnels, familles...)

Publics visés : Familles avec enfants en situation de handicap, parents en situation de handicap, professionnels

#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Sensibiliser / former les professionnels de la petite enfance au repérage précoce des troubles du neuro développement

ACTION 2 : Conforter le rôle du PARIH comme outil d'inclusion au service des acteurs d'action sociale du milieu ordinaire

ACTION 3 : Améliorer la lisibilité et la communication sur les dispositifs d'inclusion existants, auprès des institutions comme des bénéficiaires potentiels

Résultat(s) attendu(s) : extension de la réponse aux besoins des parents d'enfants en situation de handicap, accompagnement et repérage renforcés des parents et des professionnels

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Evolution du nombre de formations et sensibilisations effectuées auprès des gestionnaires	+30%	Semestrielle	COPIL SDSF
Evolution du recours des bénéficiaires aux dispositifs d'inclusion/d'information : PARIH, plateformes de guidance parentale, groupes de paroles dédiés, Dispositif d'Assistance au Parcours de Vie	+30%	Semestrielle	COPIL SDSF
Evolution du nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiaires d'AEEH ou dont le handicap est en cours de détection accueillis en Eaje	+20%	Annuelle	CAF
Nombre d'heures en accueil collectif de mineurs (ACM) bénéficiant du complément inclusif handicap	+20%	Annuelle	CAF
Evolution du nombre d'actions développées localement par les collectivités territoriales pour prendre en compte le public en situation de handicap	+20%	Semestrielle	AMF, AMR

Pilote / responsable de la mise en œuvre : PARIH, CAF, CD

Partenaires associés : MDPH, CPAM, ARS, gestionnaires

## Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

Ambition 6 : Faire des structures d'Animation de la Vie Sociale les piliers de l'offre de services aux familles

### Fiche-action n°15 : Repenser les structures d'Animation de la vie sociale autour d'un socle commun associé à des paniers de service soutenu par l'ensemble des partenaires

Niveau d'enjeu : ①②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

Des efforts déployés en matière d'animation de la vie sociale avec le développement des espaces de vie sociale en soutien au territoire ruraux et une structuration de l'accompagnement aux centres sociaux (12 centres sociaux majoritairement en milieu urbain et 17 espaces de vie sociale en zone rurale)

➔ *Un souhait de faire évoluer les structures d'animation à la vie sociale dans une logique plus transversale d'accès aux droits et d'espaces de services aux familles et de soutenir le modèle économique des centres sociaux.*

Publics visés : Structures de l'Animation de la Vie Sociale

#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Appuyer le rôle des structures d'animation de la vie sociale en termes d'accès aux droits et de lieux ressources/espaces de services aux familles dans les quartiers et les territoires ruraux dans une logique d'aller vers

ACTION 2 : Mettre en place un comité des financeurs de l'AVS avec la Caf, l'Etat (politique de la ville, Sdjes), le Département, la MSA et les collectivités territoriales d'implantation

ACTION 3 : Positionner les centres sociaux et les Espaces de vie sociale sur des missions d'accueil et de relais/ressources des autres structures

Résultat(s) attendu(s) : clarification du positionnement des structures de l'AVS dans le paysage de l'offre de service aux familles

Cartographie de déploiement : Source Senacs – Caf du Var au 1<sup>er</sup> janvier 2024



**Indicateurs de suivi et d'évaluation :**

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Effectivité de la fonction d'accueil dans les CSC : ratio du nombre de CSC avec 1 ETP dédié aux missions d'accueil / ensemble des CSC	100%	Annuelle	Comité des financeurs de l'AVS
Taux de couverture par une structure AVS par EPCI/commune avec QPV	80%des EPCI et 100% des communes QPV	Annuelle	Comité des financeurs de l'AVS
Effectivité de la mise en œuvre du comité des financeurs	/	/	COFIL SDSF
Retrait d'agrément d'une structure Animation de la vie sociale (CSC ou EVS)	Objectif 0	Annuelle	CAF

**Pilote / responsable de la mise en œuvre :** *Comité des financeurs de l'AVS* (Caf, l'Etat (politique de la ville, Sdjes), le Département, la MSA et les collectivités territoriales d'implantation)

**Partenaires associés :** *CAF, DDETS, Conseil départemental, structures de l'animation de la vie sociale, MSA*

## Développer des services aux familles adaptés à la diversité des besoins

### Ambition 6 : Faire des structures AVS les piliers de l'offre de services aux familles

Fiche-action n°16 : Inciter au développement de structures, notamment itinérantes ou hybrides (en lien avec le pacte des solidarités)

Niveau d'enjeu : **1**②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

Plusieurs facteurs freinent la création d'une offre de services à destination des familles dans les territoires ruraux, à savoir le manque de moyens financiers et un nombre de jeunes enfants, d'enfants et de jeunes insuffisants pour développer des services. A cela, s'ajoutent l'éloignement de ces communes rurales aux services et des difficultés de mobilité.

➔ Une nécessité de développer, de rapprocher les services par exemple par de l'itinérance, de mettre en place des actions « d'aller-vers »

Publics visés : ensemble des familles du Var

#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Développer les structures AVS pour un maillage territorial renforcé

ACTION 2 : Inciter au développement de structures itinérantes ou hybrides

Résultat(s) attendu(s) : massification de l'offre d'AVS

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Evolution du taux de couverture LAEP au sein des CSC	+50%	Annuelle	CAF
Evolution du nombre d'actions parentalité au sein des EVS	+50%	Annuelle	CAF

Pilote / responsable de la mise en œuvre : Comité des financeurs de l'AVS (Caf, l'Etat (politique de la ville, Sdjes), le Département, la MSA et les collectivités territoriales d'implantation)

Partenaires associés : CAF, DDETS, Conseil départemental, structures de l'animation de la vie sociale, MSA

## Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale

Le SDSF se caractérise par la constitution d'un réseau de partenaires, d'acteurs et d'opérateurs diversifié. Aussi, il s'agit de rendre dynamique cette transversalité avec une gouvernance souple, qui s'adapte à cette diversité et aux réalités des différents territoires propres au Département du Var.

Par ailleurs les partenaires signataires entendent renforcer le pilotage du SDSF pour mieux rendre visibles sa contribution et ses effets. La définition d'indicateurs pour chaque ambition et action et la mise en place de programmations territoriales constituent deux évolutions de nature à produire les résultats attendus.

Enfin, par son caractère pluri partenarial le SDSF peut être vecteur d'innovation sociale. Il fera une priorité de développer l'impact social, territorial et économique des actions qui seront mises en œuvre.

3 ambitions et 6 objectifs opérationnels composent ce volet.

### ❖ Favoriser l'inclusion et l'accès aux droits

- *Garantir l'articulation inter-partenariale sur l'accès aux droits et l'inclusion numérique*

### ❖ Renforcer le pilotage et le suivi du SDSF au profit des familles

- *Poursuivre les efforts de simplification et d'harmonisation pour mieux soutenir les structures*
- *Positionner le SDSF comme vecteur/soutien d'innovations et de repérage d'initiatives*
- *Faire évoluer la comitologie du suivi du SDSF*
- *S'assurer de la déclinaison de la programmation des actions du SDSF au niveau des territoires (CTG, Charte des Familles, Contrat de ville...)*

### ❖ Faire du SDSF un levier de la RSO

- *Accompagner les acteurs du territoire vers le montage de projets éco-durables (citoyenneté durable, contribution transition écologique, impact économique et impact social territorial)*

# Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale

## Ambition 7 : Favoriser l'inclusion et l'accès aux droits

### Fiche-action n°17 : Garantir l'articulation inter-partenariale sur l'accès aux droits et l'inclusion numérique

Niveau d'enjeu : ① ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

Les efforts de coordination partenariale dans le cadre du précédent SDSF ont permis une plus grande proximité et accessibilité des services notamment via des efforts en matière d'inclusion numérique et une augmentation de l'information et de la communication aux familles.

L'appel à projet multi partenarial autour du « développement d'actions en faveur de l'inclusion numérique » a permis de structurer un réseau d'acteurs de l'accompagnement au numérique sur le département par le financement de projets visant à aider les publics fragilisés à acquérir une meilleure connaissance, compréhension et utilisation de l'outil informatique et des démarches en ligne.

Un enjeu persiste autour du déficit de visibilité et de lisibilité des acteurs gravitant autour de l'accès aux droits tant pour les acteurs eux-mêmes que pour les familles.

Publics visés : ensemble des familles du Var

#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Poursuivre l'appel à projet multi partenarial inclusion numérique et garantir la cohérence avec la feuille de route France numérique ensemble

ACTION 2 : Mettre en place une mesure d'impact des actions d'accès aux droits et d'inclusion numérique déployées (via une étude de cohorte)

Résultat(s) attendu(s) : meilleure lisibilité et accessibilité aux informations et aux services

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Mesure d'impact des actions menées par les acteurs chargés de l'accompagnement au numérique soutenus dans le cadre de l'appel à projet multi partenarial	Mesure d'impact mise en œuvre	Annuelle	CAF/DDETS

Pilote / responsable de la mise en œuvre : CAF, DDETS

Partenaires associés : Conseil départemental, CPAM, France Travail, MSA

## Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale

### Ambition 8 : Renforcer le pilotage et le suivi du SDSF au profit des familles

#### Fiche-action n°18 : Poursuivre les efforts de simplification et d'harmonisation pour mieux soutenir les partenaires et gestionnaires de structures

Niveau d'enjeu : ① ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

Rappel du contexte ou de la problématique : ☒

Des gestionnaires qui semblent être considérés comme des prestataires plus que comme des partenaires en raison de la multiplicité des appels à projet et de leur non-implication dans les politiques publiques.

A ce titre, il a été observé que les gestionnaires et les collectivités ont une connaissance limitée du précédent SDSF.

➔ Une mise en cohérence des modalités d'accompagnement des porteurs de projets est souhaitée.

Publics visés : gestionnaires de structure (tous types associatifs, privés, publics)

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Donner de la visibilité aux porteurs de projets via un soutien partenarial le plus possible pluriannuel (conventions, financements...)

ACTION 2 : Soutenir des offres de service pérenne et le fonctionnement global de structures pour favoriser un déploiement de nouvelles actions

Résultat(s) attendu(s) : stratégie de développement d'une offre de service plus cohérente et plus lisible

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Evolution du nombre d'AAP simple	-10%	Annuelle	COFIL SDSF
Evolution du nombre d'AAP pluri partenariaux	+10%	Annuelle	COFIL SDSF
Evolution du nombre de conventions pluriannuelles	+10%	Annuelle	COFIL SDSF

Pilote / responsable de la mise en œuvre : COFIL SDSF

Partenaires associés : gestionnaires de structures (tous types associatifs, privés, publics)

## Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale

### Ambition 8 : Renforcer le pilotage et le suivi du SDSF au profit des familles

#### Fiche-action n°19 : Positionner le SDSF comme vecteur/ soutien d'innovations et de repérage d'initiatives

Niveau d'enjeu : ① ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

Des freins à l'innovation sociale du fait d'une part, de la temporalité annuelle des appels à projet qui fait peser un risque financier important pour les gestionnaires et d'autre part du cadre réglementaire auquel s'ajoute un manque d'interconnaissance et d'échanges entre les professionnels.

➔ Un enjeu valorisation du rôle d'innovation sociale et d'expérimentation des structures

Publics visés : Porteurs de projets

#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : S'appuyer sur les chargés de coopération pour faire émerger des innovations sociales dans les territoires (et les valoriser pour essaimage)

ACTION 2 : Porter des expérimentations autour de l'itinérance d'actions (bus itinérant), l'intergénérationnel (LVA de la MSA), la transition écologique...

Résultat(s) attendu(s) : déploiement d'une offre à destination des familles innovante et évolutive

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Evolution du nombre de formalisation de projets innovants (itinérance, RSO, intergénérationnel...) via des AAP / plan d'actions CTG	+30%	Annuelle	COPIL SDSF

Pilote / responsable de la mise en œuvre : COPIL SDSF (notamment CAF, MSA, Conseil départemental)

Partenaires associés : gestionnaires de structures, communes, EPCI, comités territoriaux pour l'emploi

## Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale

### Ambition 8 : Renforcer le pilotage et le suivi du SDSF au profit des familles

#### Fiche-action n°20 : Faire évoluer la comitologie du suivi du SDSF

Niveau d'enjeu : ①②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

Un souhait d'impliquer davantage le COPIL du SDSF notamment en désignant des responsables d'actions et en capitalisant sur des intérêts communs. Un besoin d'incarnation / de connaissance du SDSF pour une réponse aux besoins des familles optimale.

→ Une réflexion sur la comitologie du SDSF et la formalisation du rôle des instances

Publics visés : COPIL SDSF

#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Intégrer les familles au suivi et l'évaluation du SDSF via une enquête annuelle et la mise en place d'un comité des parents

ACTION 2 : Mettre en place des instances dédiés et thématiques (cellule tripartite petite enfance, comité petite enfance, comité des financeurs AVS...)

Résultat(s) attendu(s) : élargissement du portage et appui sur des acteurs de terrain (familles et opérateurs)

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Enjeu	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Effectivité de la mise en place des instances thématiques et évolution de la fréquence des instances	Pilotage et structuration par le SDSF			COPIL SDSF
Evolution de la satisfaction des familles		+10% des parents satisfaits (par an)	Annuelle	COPIL SDSF

Pilote / responsable de la mise en œuvre : COPIL SDSF et représentants des usagers, UDAF (enquête annuelle)

Partenaires associés : membres des commissions thématiques

## Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale

### Ambition 8 : Renforcer le pilotage et le suivi du SDSF au profit des familles

Fiche-action n°21 : S'assurer de la déclinaison de la programmation des actions du SDSF au niveau des territoires (CTG, Charte des Familles, Contrat de ville...)

Niveau d'enjeu : **①**②③④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

#### Rappel du contexte ou de la problématique :

- Un SDSF mis en avant comme peu opérationnel et pas assez proche des territoires, un manque d'articulation avec les politiques locales
- Un manque de sensibilisation et d'implication des collectivités

➔ un besoin de faire du SDSF un élément programmatique à décliner sur les territoires notamment via les CTG et de le rendre plus incitatif

Publics visés : Collectivités territoriales, Chargés de coopération

#### Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Assurer la programmation de schémas de développement (notamment en matière de petite enfance)
ACTION 2 : Sensibiliser et accompagner les collectivités territoriales dans le déploiement des politiques de services aux familles
ACTION 3 : Associer les partenaires institutionnels à l'accompagnement du réseau des chargés de coopération CTG

Résultat(s) attendu(s) : ancrage du SDSF au niveau des territoires (portage et déclinaison infraterritoriale), développement d'une offre dans une logique qualitative et pas uniquement quantitative

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Effectivité de la mise en place de schémas de programmation par territoire	/	Annuelle	COPIL SDSF
Effectivité de l'intégration des partenaires institutionnels dans le réseau des chargés de coopération	/	Annuelle	COPIL SDSF
Taux de couverture d'avenants CTG sur les territoires prioritaires	100%	Annuelle	COPIL SDSF

Pilote / responsable de la mise en œuvre : CAF, DDETS, MSA, Chargés de coopération CTG

Partenaires associés : EPCI, COPIL SDSF

## Asseoir le SDSF via une programmation sur les territoires et une coopération partenariale

### Ambition 9 : Faire du SDSF un levier de la RSO

Fiche-action n°22 : Accompagner les acteurs du territoire vers le montage de projets éco-durables (citoyenneté durable, contribution transition écologique, impact économique et impact social territorial)

Niveau d'enjeu : ① ② ③ ④ (1 étant le niveau d'enjeu le plus fort, 4 le plus faible)

Date de début de mise en œuvre : Dès signature du SDSF

Rappel du contexte ou de la problématique :

Une priorisation en 2023 des AAP de la CAF pour les projets avec une dimension forte en matière d'Éducation à L'environnement et au Développement Durable (EEDD).

➔ Un souhait partagé de donner de l'ampleur à la notion d'impact éco – durable en faisant du SDSF un outil au service de la transition écologique.

Publics visés : Porteurs de projets

Modalités de mise en œuvre de la fiche :

ACTION 1 : Construire une offre de sensibilisation et de formation sur ces enjeux (impact social économique et territorial)

ACTION 2 : Expérimenter des actions de promotion du développement durable et de la transition écologique

ACTION 3 : Accompagner à l'évaluation d'impact par les acteurs sur les territoires

Résultat(s) attendu(s) : positionnement du SDSF sur des thématiques transversales comme l'écologie, mesure de l'impact social et écologique des actions

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Type	Cible sur la durée du SDSF	Fréquence de suivi	Responsable
Effectivité de la mise en œuvre d'un plan de formation RSO à destination des chargés de coopération (suivi du nombre de formations dispensées et nombre de participants)	+20% par an	Annuelle	COFIL SDSF
Mise en place d'un appui à l'ingénierie RSO (suivi des sollicitations)	+10%	Annuelle	COFIL SDSF
Evolution du nombre de projets financés en investissement fléchés sur des projets éco-responsables (exemple : investissements en petite enfance)	15%	Annuelle	CAF

Pilote / responsable de la mise en œuvre : COFIL SDSF

Partenaires associés : tous types de partenaires



# Contexte de déploiement

## Annexe 1 : Contexte de déploiement du Schéma 2024-2026

### Un contexte national en mutation sur le champ des services aux familles et notamment de la Petite enfance

Au niveau national, le **domaine des services aux familles**, et en particulier le secteur de la petite enfance, connaît d'**importantes évolutions**. En effet, une concertation a été lancée, en novembre 2022, dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) dans l'optique de garantir à chaque famille une place d'accueil de qualité pour le jeune enfant. Cette concertation menée à la fois aux échelles nationale et territoriale a permis de mettre en exergue des inégalités d'accès aux solutions d'accueil du jeune enfant, une offre d'accueil et une qualité d'accueil insuffisantes. Face à ces enjeux, un **Service Public d'Accueil du Jeune Enfant** a été mis en place, avec pour mission de garantir le droit à une place d'accueil pour tous les enfants de moins de 3 ans, à un coût abordable pour les familles.<sup>7</sup>

Le **rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS)** portant sur la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches, publié le 11 avril 2023 a également posé le constat d'une **qualité d'accueil particulièrement hétérogène dans les crèches** : certains établissements proposent une offre de qualité à destination des enfants alors que la qualité d'accueil et les conditions de travail peuvent s'avérer très dégradées dans d'autres. Cette situation peut ainsi parfois conduire à des situations de maltraitance.

Ce rapport intervient dans un contexte de **pénurie importante des professionnels** et une crise de recrutement sans précédent dans le secteur de la petite enfance. L'IGAS déplore également le **manque de formation** à la connaissance du développement de l'enfant des professionnels au profit des enseignements en matière sanitaire dans les différentes formations.

Par ailleurs, le rapport pointe une **taille des groupes d'enfants particulièrement conséquente** et pouvant aller jusqu'à 30 enfants ainsi que les **défaillances bâtimentaires**, de nombreux établissements ayant des locaux vieillissants et non adaptés à l'accueil de jeunes enfants.

L'IGAS insiste sur le **rôle des centres de protection maternelle et infantile (PMI)** pour renforcer les contrôles et s'interroge également sur les modalités de financement des EAJE.

Enfin, le rapport plaide également pour un **renforcement et une structuration du pilotage et de la gouvernance** dans le domaine à travers les Schémas Départementaux de services aux familles et les Comités départementaux de services aux familles.<sup>8</sup>

Face à ces constats alarmants sur le secteur de la petite enfance, la Convention d'objectifs et de gestion (COG), en négociation au moment de la publication du rapport IGAS et signée entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) le 10 juillet 2023, s'articule autour de **deux enjeux majeurs pour les 5 prochaines années en matière de service aux familles et notamment sur la petite enfance** :

5. Revenir à une **meilleure qualité de service**, attendue par les citoyens : il s'agit de fournir un **service plus accessible, plus rapide et de qualité et d'améliorer les délais de traitement et la qualité des droits**.
6. Mettre en œuvre des **projets porteurs de progrès pour tous** : les futurs projets seront orientés vers le renforcement de l'accès aux droits.

**Ces deux enjeux se traduisent par 10 ambitions en matière de services aux familles notamment à destination des jeunes enfants, de la jeunesse et des parents :**

- Contribuer à la mise en place d'un service public de la petite enfance ;
- Favoriser l'accès aux activités périscolaires et extrascolaires pour les enfants et les jeunes ;
- Accompagner les parents, notamment lors des situations de séparation ;
- Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Offrir une relation de service adaptée à tous ;
- Bâtir la solidarité à la source pour favoriser l'accès aux droits ;
- Lutter contre les erreurs et la fraude ;
- Coopérer avec les partenaires sur les territoires ;
- Innover pour répondre aux besoins nouveaux ;
- S'engager pleinement dans la transition écologique<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Ministère des solidarités et des familles, « Service public de la petite enfance », 19 décembre 2022

<sup>8</sup> Inspection générale des affaires sociales, Rapport portant sur *la qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches*, Tome 1, mars 2023

<sup>9</sup> CNAF, Convention d'objectifs et de Gestion entre l'État et la CNAF 2023-2027, 10 juillet 2023

L'ensemble des constats dressés dans le cadre de la concertation et du rapport de l'IGAS ainsi que les ambitions portées par la COG, vont permettre de nourrir les réflexions menées localement dans le cadre du renouvellement du Schéma Départemental de Services aux Familles afin de porter un projet ambitieux qui réponde aux besoins de la population du Var.

A ce titre, la gouvernance des Schémas Départementaux des Services aux Familles a également connu des évolutions. En effet, la volonté **d'engager les collectivités territoriales dans une plus forte programmation territoriale de développement de service aux familles et de mobiliser les acteurs opérationnels**, notamment des filières d'emploi de la petite enfance et la parentalité, s'est traduite par la mise en place d'une **gouvernance élargie par le CDSF**.

## **Un Schéma Départemental des Services aux Familles qui s'inscrit dans un contexte local en évolution**

Si le contexte national en matière de services aux familles est en pleine mutation, le renouvellement du Schéma Départemental des Services aux Familles du Var s'inscrit aussi dans un contexte local en pleine évolution.

De ce fait, il s'avère nécessaire de parvenir à **une articulation et à une complémentarité entre le Schéma Départemental des Services aux Familles et les politiques publiques du département du Var**, notamment en matière d'adéquation des besoins et de l'offre de services proposée aux publics vulnérables mais aussi en matière de coordination partenariale. Il apparaît notamment **essentiel que le SDSF puisse s'articuler avec les dispositifs suivants** afin de ne pas reproduire les actions et initiatives existantes :

Le **Pacte local des solidarités** : cette politique publique décline à l'échelle locale les quatre axes en matière de pauvreté portés par le Pacte des solidarités dont l'entrée en vigueur est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette application à l'échelle locale sera réalisée selon les priorités mises en exergue dans le cadre du diagnostic réalisé dans le Var. Une attention particulière sera portée sur la complémentarité du SDSF et du Pacte local des solidarités afin de faire converger les objectifs et les actions, notamment sur les axes petite enfance, accès aux droits, insertion professionnelle.<sup>10</sup>

Les **contrats de ville**, dont le calendrier de renouvellement est concomitant à l'élaboration du SDSF 2024-2026, assureront la bonne articulation entre les enjeux prioritaires en matière de développement économique, de développement urbain et le volet social de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires.<sup>11</sup>

La **convention Var Insertion Travail** : la CAF du Var et le Département du Var ont développé ces dernières années un partenariat visant à accélérer et faciliter l'insertion des bénéficiaires du RSA. Ce partenariat a permis de mettre en place de nombreux dispositifs en faveur de l'insertion sociale et professionnelle. A ce titre, en 2018, les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ont été créées afin de favoriser l'insertion professionnelle des parents d'enfants de moins de 3 ans. Plus récemment, ce partenariat s'est notamment matérialisé par la signature de la Convention Var Insertion Travail entre les deux acteurs. Elle vise à mettre en œuvre l'offre de service « rendez-vous des droits et devoirs » qui vise à lutter contre le non-recours aux droits sociaux et à communiquer à chaque bénéficiaire une information claire et personnalisée concernant les devoirs liés au RSA et permet une orientation accélérée vers le référent d'insertion des nouveaux allocataires du RSA. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi du service public de l'insertion et de l'emploi.<sup>12</sup>

La création de **l'aide aux victimes de violences conjugales** à l'échelle nationale complète l'offre proposée en matière d'accès aux droits et d'accompagnement des familles. À ce titre, la CAF du Var co-finance avec l'Etat sept postes d'intervenants sociaux travaillant au sein de commissariats et de gendarmeries dont la mission est de prendre en charge, informer et orienter les victimes de violences conjugales sur des thématiques couvrant les champs juridiques et extra-juridiques tels que l'accès au logement et les dispositifs de soutien financiers.<sup>13</sup>

**En outre, les CTG (conventions territoriales globales) permettront d'assurer le déploiement et la déclinaison à un niveau infra-départementale du SDSF.**

<sup>10</sup> Pactes locaux de solidarité - Comité de suivi n°1 – Var : compte rendu et relevé de décision

<sup>11</sup> Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains

<sup>12</sup> Communiqué de presse du 12 juillet 2023 relatif à la signature de la Convention Var Insertion-Travail entre le Conseil Départemental du Var et la Caf du Var

<sup>13</sup> Politique de Soutien à la Parentalité, « La Caf du Var et l'accompagnement des parents sur la période 2020-2022 : Perspectives 2023 »



# Synthèse du précédent SDSF

## Annexe 2 : Synthèse : points forts, limites de la réponse aux besoins du Var et enjeux du prochain SDSF

### Les éléments clés à retenir sur la réponse aux besoins du parent

Le diagnostic a mis en avant plusieurs forces autour de la réponse aux besoins des familles sur le territoire du Var :

#### Un travail important autour du développement d'une offre coordonnée

Une démarche volontariste et multi-partenaire pour répondre aux problématiques dans le secteur de la petite enfance avec :

- Un développement de nombreux partenariats et de la démarche Informer, détecter, accompagner (IDA) visant à accompagner les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) en difficulté
- Un développement des relais petite enfance (RPE) via le SPPE dans les territoires de plus de 10 000 habitants afin de répondre aux besoins des assistants maternels
- La création d'un COTECH CAF/PMI permettant à la PMI et à la CAF de travailler conjointement
- La mise en place d'un appel à projet CAF sur la qualité de l'accueil
- La mise en place d'un plan d'actions en matière d'attractivité des métiers de la Petite Enfance

Une augmentation des projets de maisons des assistants maternels (MAM).

- Possibilité nouvelle pour la CAF de financer en investissement les MAM, facilitant ainsi leur développement.

**7188** places en accueil collectif dans le Var au 31 décembre 2022.

**25** RPE présents dans le Var 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**41** MAM dans le département en septembre 2022.

#### De nombreuses actions déployées sur le territoire afin de répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des parents

Une forte mobilisation partenariale autour du développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) mais de nombreux territoires ne sont pas couverts

- Des crèches AVIP déployées dans le département du Var dès 2019 en partenariat avec Pôle emploi, le Conseil Départemental et la Mission Locale des Jeunes Toulonnais
- Un choix d'ajustement des critères nationaux, dans le cadre d'une expérimentation nationale de la CAF qui tolère une non-atteinte du seuil la première année et une répartition des places AVIP dans différentes crèches
- Des réflexions en cours pour un élargissement du dispositif AVIP aux enfants de plus de 3 ans
  - o Une expérimentation du dispositif « AVIP-Assmat » à Toulon **dont le déploiement sur l'ensemble du territoire pourrait s'avérer complexe en raison de contraintes financières**
- L'expérimentation comprend 15 places chez 13 assistantes maternelles

Un démarrage récent des crèches à vocation d'insertion sociale (AVIS)

- **Publication d'un appel à projet « crèche AVIS » durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et démarrage du projet en septembre 2023.**

**51** crèches AVIP présentes sur le département au 1<sup>er</sup> septembre 2023 et **189 places**

**522 parents** ayant pu bénéficier d'une place d'accueil en crèches AVIP dont **282 parents ayant pu retrouver un emploi** ou accéder à une formation professionnelle

A l'inverse, certains points sont à travailler pour assurer une réponse aux besoins des parents optimale :

#### Un enjeu de répartition de l'offre sur le territoire

- Une **offre de services dans les secteurs de la petite enfance inégalement répartie** sur le territoire, avec **plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) carencés dans les territoires ruraux et les QPV.**

#### Une difficile réponse aux besoins des familles

- **Un taux de couverture insuffisant et très en deçà de la moyenne nationale et une stratégie de développement et de maintien des places en accueil collectif n'ayant pas atteint les objectifs fixés** : il apparaît nécessaire d'accompagner sur les territoires une logique de programmation en lien avec les collectivités.

- Un **manque d'attractivité des métiers** du secteur de la petite enfance
- **Un taux de couverture des assistants maternels dans le Var inférieur à la moyenne nationale** : une diminution du nombre d'assistants maternels, une sous-activité principalement choisie et justifiée (avec une part non négligeable mais minoritaire de sous activité subie notamment en Provence Verte pouvant rendre la création de places en accueil collectif difficile) et un vieillissement de ces professionnels.
- Des freins financiers liés à la **généralisation de l'expérimentation AVIP-Assmat** (coût de gestion élevé et reste à charge pour les familles conséquent)
- Un **manque d'offre d'accueil à horaires atypiques** pour les familles travaillant dans des secteurs avec des horaires décalés (par exemple les emplois saisonniers, la restauration, l'hôtellerie, etc.)

### Un besoin d'accompagnement et de formation des professionnels et gestionnaires

- Un manque d'articulation entre les actions déployées par le Conseil départemental et par la CAF concernant le volet professionnalisation des assistants maternels
- **Un besoin important d'accompagnement des nouveaux porteurs de projets en matière de Petite enfance qui n'a pas été formalisé conjointement par la CAF et le Conseil départemental.**

## 3 enjeux pour le prochain SDSF

### 1. Renforcer l'offre et son équilibre sur le territoire

- **Répondre à l'enjeu de maintien et de développement de places dans le secteur de la petite enfance** : logique de programmation de développement à accompagner sur les territoires en lien avec les collectivités (via les CTG) dans une **logique éco-responsable**.
- **Un besoin fort d'accompagnement des nouveaux porteurs de projets de la Petite Enfance** : mener une réflexion concernant un **guichet unique porté par la CAF et le Conseil départemental** qui favoriserait l'accompagnement des nouveaux porteurs de projets.

### 2. Mieux répondre aux besoins

- **Penser l'offre Petite enfance au-delà des enfants de moins de trois** en couvrant les enfants jusqu'à 6 ans (ex : dispositifs passerelles vers l'école maternelle...)
- **Développer de nouvelles formes d'accueil pour répondre à la pluralité des besoins, y compris des familles vulnérables** (garderies solidaires AVIS, lieux ressources, LAEP)
- **Renforcer l'offre de services dans les QPV** en complément des actions et des dispositifs
- **Intégrer la question de l'accompagnement des parents dans l'offre de services à destination des jeunes enfants** (éducation à la citoyenneté, inclusion -accès aux droits-numérique...)
- Approfondir l'évaluation des besoins des familles par territoire pour proposer des dispositifs et services adaptés en matière **d'offre d'accueil à horaires atypiques (notamment parents en insertion professionnelle, favoriser l'équilibre femmes / hommes)**.
- Intégrer dans le futur SDSF **l'élargissement du dispositif AVIP sur l'ensemble du territoire** pour des enfants ayant plus de 3 ans et jusqu'à 12 ans ou 14 ans en développant ce dispositif sur les offres d'accueil périscolaires et extrascolaires et éventuellement l'offre de garde à domicile

### 3. Poursuivre l'accompagnement des professionnels

- Mettre en place **des actions pour renforcer l'attractivité des métiers** de la petite enfance (ex: évènement partenarial dédié "métiers du prendre soin")
- **Coordonner des plans de formations transverses au sein des partenaires autour des enjeux de professionnalisation** d'une part, mais également autour des **questions d'éco-responsabilité** des activités dans la qualité d'accueil des jeunes enfants
- **Structurer l'accompagnement et la formation de l'accueil individuel**

## Les éléments clés à retenir sur la réponse aux besoins des enfants et des jeunes

Plusieurs points forts identifiés sur le parcours des enfants et des jeunes :

### Une meilleure réponse aux besoins des jeunes

L'augmentation du nombre d'enfants de 6 ans à 17 ans couverts **par la CAF entre 2018 et 2022**

### Une diversification de l'offre à destination de ce public

**Une forte impulsion en faveur du développement de l'offre de services à destination des enfants et des Jeunes**

- Le soutien aux ALSH via la PSO aide financière à l'acte et le fond d'investissement ALSH : augmentation de 4,11% des prix plafonds des PSO
- L'augmentation des PS Jeunes
- Une attention portée à la question des jeunes et du numérique via le réseau des Promeneurs du Net
- Le financement de projet visant à soutenir des actions mis en place par et pour les jeunes (AAP IEEJ, bourse Ose Tes Idées ( OTI))
- Des actions menées en faveur de la continuité éducative
  - o Développement des projets éducatifs de territoire et plans mercredi
  - o Mise en place de 3 cités éducatives dont certaines réussites dans l'intégration entre contractualisations

**+3%** de jeunes couverts

**42 Promeneurs du Net** en 2023

**72 Projets éducatifs** de territoire dont 67 avec Plans mercredi en 2023

**3 fois plus d'appels à projet pour et par les jeunes** depuis 2019

Des points d'amélioration mis en avant dans le cadre du diagnostic :

### Une hétérogénéité dans le développement d'une offre à destination du public jeune

- Une **offre de services dans les secteurs de la jeunesse inégalement répartie** sur le territoire, **avec plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) carencés notamment dans les territoires ruraux**
- Une **offre de services de moins en moins importante au fil de parcours de l'enfant et de son avancée en âge y compris en matière d'inclusion handicap.**

### Une réponse aux besoins qui rencontre des freins opérationnels et structurels

- Un **manque d'attractivité des métiers** du secteur de l'enfance et de la jeunesse
- Un **manque de coordination, de pilotage et d'indicateurs de suivi concernant l'offre de services en direction des enfants et des jeunes**
- Un **manque d'éléments de diagnostic concernant l'offre en direction des jeunes.**

## 3 enjeux pour le prochain SDSF

### 1. Construction de l'offre

- **Mettre en place des actions pour renforcer l'attractivité des métiers de l'animation (plan de formation, place du bénévolat, événement dédié...)**
- **Réaliser des diagnostics concernant l'offre à destination des jeunes et mettre en place des indicateurs de suivi** afin d'avoir une meilleure visibilité sur les besoins et faire correspondre l'offre et la demande

### 2. Enrichir l'offre quantitativement et qualitativement

- Aller vers une **couverture de l'ensemble du territoire départemental** (ALSH notamment) tout en veillant au respect des **enjeux éco-responsables** dans le déploiement des dispositifs
- Développer la **typologie des services et dispositifs mis en place** (éveil à la citoyenneté, accès aux droits, sensibilisation numérique)
- Mettre en place un **accompagnement des parents** pour le public jeune (notamment dans le cas de rupture familiale, scolaire, sociale...)

### 3. Piloter l'offre et la rendre plus lisible

- Renforcer la **coordination, le pilotage et le suivi concernant l'offre de services à destination des enfants et des jeunes**
- **Renforcer l'interconnaissance des offres en matière d'enfance et de jeunesse** à la fois entre les acteurs institutionnels, les collectivités et les professionnels.

## Les éléments clés à retenir sur la réponse aux besoins des familles

### Une offre visible et importante autour de la parentalité

De nombreuses actions déployées sur le département du Var et (co-)portées par la CAF en faveur du soutien à la parentalité

- Les REAAP : 9 têtes de réseau sur le département
- Les LAEP : 28 LAEP répartis sur plusieurs territoires
- Les CLAS : 45 CLAS présents sur le département du Var.
- Une amélioration de la coordination avec l'Éducation nationale
- Une offre de service autour de l'aide et l'accompagnement à domicile
- L'événement annuel de la Quinzaine des familles
- Les lieux ressources
- Des actions en faveur de l'inclusion handicap et de la parentalité dans le cadre des AAP

Le projet TIPI lancé en 2023 est l'un des dispositifs permettant de répondre au manque de lisibilité des actions existantes en matière de parentalité

### Un souci de proposer des réponses différenciées en fonction des besoins des familles

Des dispositifs actifs déployés sur le département afin d'apporter des réponses adaptées aux familles et parents en situation de fragilité et/ou de rupture familiale

- La présence d'espaces de rencontres
- Une offre active développée en matière de médiation familiale
- Des actions déployées à destination des personnes victimes de violences conjugales ou familiales
- L'intermédiation financière, une évolution importante en matière de soutien aux ruptures familiales
- Un rôle important des travailleurs sociaux dans l'accompagnement des familles parentales et dans le cadre du parcours séparation

Une limite principale mis en avant dans le cadre du diagnostic : la **répartition inégale de la réponse aux besoins** :

Un **panier de services autour de l'offre parentalité inégal** sur le département du Var, avec en particulier 4 territoires non couverts (Pays de Fayence, Lacs et Gorges du Verdon, Vallée du Gapeau et Golfe de St Tropez) :

- **Deux territoires aujourd'hui non couverts par les REAAP**
- Une **répartition des LAEP inégale** sur le département, avec certains territoires peu ou pas couverts (communautés de communes Pays de Fayence et Vallée du Gapeau, métropole Toulon Provence Méditerranée, quartiers Le Revest, La Valette, La Garde, La Crau, Le Pradet, Carqueiranne)
- Une **répartition territoriale des CLAS inégale** sur le département, avec des territoires qui sont dépourvus de cette offre de service, en particulier sur le territoire du haut Var, ou qui en possèdent très peu.
- Une **offre de service autour de l'aide et l'accompagnement à domicile insuffisante et hétérogène** sur le département, avec des besoins identifiés concernant des interventions plus nombreuses de TISF

Une **offre de service à destination des familles en situation de rupture familiale inégale** sur le territoire

- **Certains territoires pas du tout ou très peu couverts par une offre de médiation familiale ou un espace de rencontre** (communautés de communes Lacs et Gorges du Verdon, Pays de Fayence, Porte des Maures, Sainte Baume, Provence Verdon, Golfe de Saint-Tropez).

**+47%** de **LAEP** entre 2018 et 2023

**582 interventions** d'aides à domicile et des **initiatives innovantes** en faveur de la parentalité (exemple **valise maternité** sur Provence Verte)

**20 communes** disposent d'un service ou d'une **permanence de médiation familiale**, **7 postes d'intervenants sociaux** au sein de gendarmeries ou commissariats

## 2 enjeux pour le prochain SDSF

### 1. Veiller au déploiement et pilotage de l'offre

- Renforcer le volet autour de l'**animation de réseau des REAAP** dans le cadre du SDSF 2024-2026 et évaluer, dynamiser et faire évoluer les contenus et modalités.

- Renforcer le **déploiement des CLAS** sur le département afin d'assurer une meilleure répartition géographique de cette offre de service
- Assurer une **meilleure couverture territoriale des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) concernant le déploiement de l'aide à domicile** afin de répondre aux besoins réels des familles identifiées sur les territoires sur la base du diagnostic réalisé par la CAF 83
- Assurer une **meilleure coordination entre la CAF et les partenaires du territoire** concernant le déploiement (tout en prenant en compte l'enjeu éco-responsable)
  - o de l'offre de **médiation familiale** (par exemple la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Conseil départemental)
  - o de **l'offre en techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF)** concernant le déploiement de l'aide à domicile afin de répondre aux besoins réels des familles identifiées sur les territoires sur la base du diagnostic réalisé par la CAF 83

## 2. Mieux répondre aux besoins

- **Enrichir l'offre pour les familles à besoins spécifiques** (en situation de handicap par exemple)
- **Aller vers la notion de répit familial en dehors des situations de rupture observées** (notamment pour les familles mono parentales) dans une logique de prévention
- **Repenser le soutien à la parentalité dans une logique plus transverse** (et moins séquencée en fonction de l'âge de l'enfant) via des actions coordonnées entre partenaires, des actions autour de questions transversales (citoyenneté, éco-responsabilité...)

## Les enjeux transversaux

4 forces du territoire du Var en matière de relations partenariales et accès aux droits :

### Un travail partenarial commun autour des services aux familles

- Un partenariat notamment entre certains acteurs institutionnels noué depuis plusieurs années et souvent formalisé dans des conventions/schémas dédiés et pilotés

### Des efforts déployés en matière d'animation de la vie sociale

- Le développement des espaces de vie sociale en soutien au territoire ruraux ;
- Une structuration de l'accompagnement aux centres sociaux

### De nombreuses actions déployées par la CAF et ses partenaires en matière d'accès aux droits

- Une intensification de la communication et de l'information à destination des usagers y compris en situation de handicap ;
- Une plus grande proximité et accessibilité des services notamment via l'inclusion au numérique ;
- Un accompagnement personnalisé et attentionné des familles.

### Une amélioration constatée en matière d'inclusion handicap

- De nombreux dispositifs déployés (**AAP inclusion handicap ; formation ALSH, D-PASS ton handicap, etc**) ;
- Des financements plus importants pour les gestionnaires ;
- Une structuration de l'offre via la création du PARIH ;
- Une amélioration de la communication à destination des professionnels et des allocataires.

Des points d'améliorations transversaux aux différents parcours mis en avant dans le cadre du diagnostic :

### Une animation de la vie sociale fragilisée

- **Des centres sociaux rencontrant des difficultés persistantes**
- **Un modèle économique des centres sociaux fragilisant**
- **Un besoin d'évaluation de l'activité des espaces de vie sociale dans une logique qualitative**

### Un besoin de structuration et d'accompagnement en matière d'inclusion handicap

- **Un besoin d'accompagnement des professionnels à la prise en charge des enfants en situation de handicap et plus largement des publics spécifiques** (détection précoce, dialogue avec les familles)
- **Un manque de visibilité des offres existantes**
- **Un besoin d'accompagnement des familles**

**12 centres sociaux** majoritairement en milieu urbain

**17 espaces de vie sociale** en zone rurale

Lors des ateliers de bilan et de clôture du SDSF 2020-2023 organisés par la CAF et INSOLAB :

**94% des répondants** ont considéré que les **thématiques ciblées par le SDSF étaient adaptées**

**67%** considèrent que les **publics ciblés par le SDSF étaient adaptés**

- **Accompagnement des parents d'enfants porteurs de handicap notamment nouvellement détectés**
- **Développement de l'offre à destination des parents porteurs de handicap**
- Un **besoin de structuration et d'évaluation** de l'offre et des besoins sur le territoire

### Un pilotage qui mérite d'être élargi et renforcé

- **Certains acteurs devraient davantage être mobilisés** comme l'Éducation Nationale dans le secteur de la Jeunesse.
- **Un manque de visibilité de l'offre de services entre partenaires institutionnels** pourtant préalable à la coordination des différentes offres de service.

### Une communication en direction des usagers à renforcer

- **Thématique de l'animation de la vie sociale qui ressort très peu dans la première phase de diagnostic réalisé** en termes de visibilité de l'offre et des actions comprises dans cette thématique.
- **Manque d'information et de communication auprès des familles** : importance de communiquer au bon public et au bon moment pour que les familles se saisissent des services.
- **Manque de visibilité des actions menées en matière d'accès aux droits**
- **Difficultés de communiquer avec les familles autrement que via les outils numériques**

### Une lisibilité de la stratégie départementale à réaffirmer auprès des professionnels et acteurs opérationnels

- **Avec la multiplication des appels à projet, les gestionnaires ont l'impression d'être devenus les prestataires** et non plus les partenaires des acteurs institutionnels.
- **La temporalité des appels à projet qui est annuelle rend difficile la mise en place de certains projets** pour les gestionnaires car cela entraîne un risque financier important.
- **Des gestionnaires qui ne sont pas conviés aux instances décisionnelles et une descente d'informations qui n'est pas toujours réalisée** à l'issue de ces instances.

## 5 enjeux transversaux pour le prochain SDSF

### 1. Faire évoluer les centres sociaux

- **Faire évoluer le modèle des centres sociaux dans une logique d'accès aux droits et de services aux familles**
- **Rendre les centres sociaux moins dépendants financièrement des collectivités et mieux soutenir le fonctionnement global**

### 2. Rationaliser le pilotage stratégique et opérationnel de la politique publique

- **Mobiliser davantage certains acteurs dans le pilotage du SDSF**, en particulier l'Éducation Nationale et le **secteur de la pédopsychiatrie** qui sont aujourd'hui insuffisamment impliqués dans les actions partenariales
- **Renforcer la communication et l'information à destination des partenaires et des familles** concernant l'**offre existante** sur les secteurs petite enfance, enfance / jeunesse et parentalité
- **Intégrer les usagers a minima à l'évaluation des dispositifs voire à l'élaboration du SDSF ou aux instances.**
- **Articuler le SDSF avec les dispositifs locaux et les politiques publiques locales** tels que les CTG, le **Pacte des Solidarités, les contrats de ville, etc.**
- **Mieux identifier les indicateurs à suivre de manière coordonnée entre partenaires dans le cadre du SDSF**
  - Un enjeu de creuser ce volet évaluation du SDSF et indicateurs dans les groupes de travail dans le cadre de la formalisation de fiches-actions opérationnelles
- **Adopter une approche globale et systémique dans la réponse aux familles** en associant notamment accès aux droits sociaux et aux droits en santé

**Prioriser les thématiques à traiter et les publics à cibler dans une logique d'efficacité et d'efficacé**

### 3. Accompagner les opérateurs

- **Mener une réflexion sur la relation entre les gestionnaires et acteurs institutionnels (question du guichet unique)**
- **Articuler les calendriers des acteurs institutionnels et questionner les modalités des appels à projet** (AAP multi-partenariaux, temporalité, dossier unique, etc)
- **Coordonner des plans de formation à destination des professionnels** (qualité de réponse aux besoins, tout en prenant en compte des enjeux sociétaux autour de l'**éco-responsabilité et la citoyenneté**)
- **Faciliter et accompagner l'innovation sociale et les expérimentations pour les gestionnaires**

- **Garantir un soutien au fonctionnement des services dans les QPV (pas uniquement à l'action ou au projet)**

#### **4. Clarifier le message aux familles**

- **Accompagner les familles et communiquer au-delà du numérique via des actions d'aller-vers :**
  - o Via les Centres sociaux
  - o Via les professionnels de la Jeunesse : accueils périscolaires et accueil extrascolaire.

#### **5. Structurer l'offre inclusion handicap**

- **Conforter le rôle du PARIH en matière d'amélioration de la lisibilité des dispositifs existants ;**
- **Clarifier les objectifs en matière d'inclusion handicap en vue de l'adoption d'une stratégie** claire dans une logique qualitative
- **Développer la communication au sujet du PARIH pour affirmer son positionnement auprès des professionnels** comme acteur ressource en matière d'inclusion handicap
- **Sensibiliser les collectivités territoriales et les acteurs institutionnels au soutien des gestionnaires** en matière d'inclusion handicap.

#### **Point de précision méthodologique :**

Les différents enjeux identifiés peuvent constituer des thématiques et des sujets à aborder dans le cadre des groupes de travail thématiques qui seront menés sur la période de janvier et février 2024.



# Portrait du département

## Annexe 3 : Portrait du Département du Var

### Point de précision méthodologique :

Plusieurs diagnostics ont déjà été réalisés sur le département du Var afin d'avoir une visibilité sur les caractéristiques populationnelles, sociales et économiques des habitants. De ce fait, la partie suivante a pour objectif de mettre l'accent sur certains indicateurs démographiques, mais ne sera volontairement pas exhaustive.

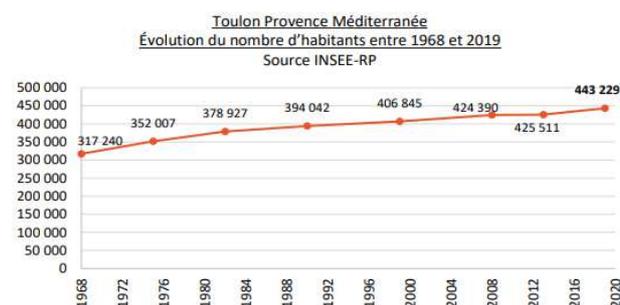
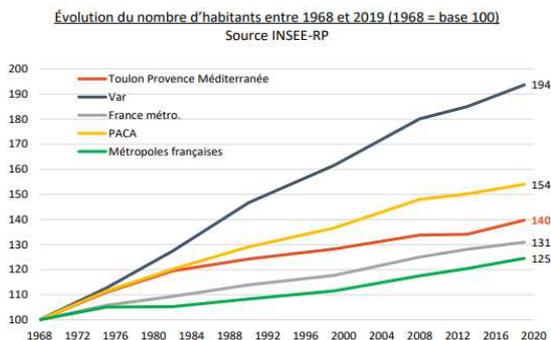
### État des lieux démographique

#### Une population qui augmente fortement sur le département du Var et sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée, mais une diminution de la population dans certaines communes littorales

Le département du Var bénéficie d'une superficie de 5 973 km<sup>2</sup>, représentant **19% de la superficie régionale**, avec une **forte densité de population (183 habitants par km<sup>2</sup> contre 163 à l'échelle régionale et 121 à l'échelle nationale en 2022)**<sup>14</sup>.

La **croissance démographique sur le département du Var a fortement augmenté ces dernières années (+94% entre 1968 et 2019)**. Cette augmentation est nettement plus forte à l'échelle départementale qu'aux niveaux régional (+54%) et national (+31%). Cette augmentation de la population est également fortement marquée sur les communes Toulon Provence Méditerranée, avec **+40%** entre 1968 et 2019 et une population qui est passée de 317 000 à 443 000 habitants sur cette même période, soit une croissance annuelle de 0,66%<sup>15</sup>. Toutefois, cette hausse de la population a progressé lentement au cours de la période 2008-2013, avec une augmentation de 0,05% par an.

Figure 1 : Evolution de la population entre 1968 et 2019 sur Toulon Provence Méditerranée



Note de lecture : pour 100 habitants dans le périmètre de Toulon Provence Méditerranée en 1968, on en compte 140 en 2019.

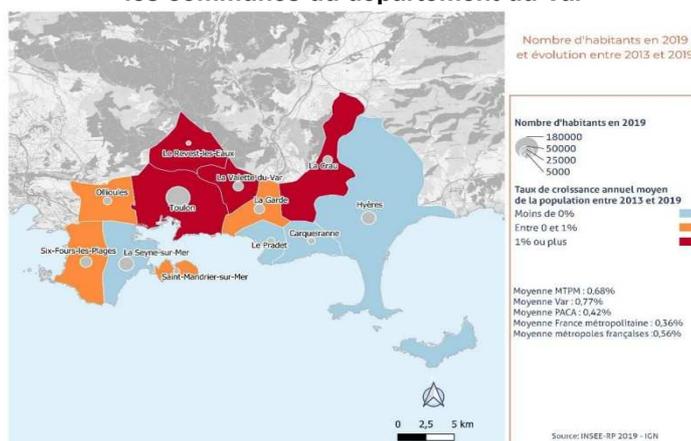
Source Insee, 2019 / CAF - Convention territoriale globale 2023-2026

Sur l'intercommunalité Toulon Provence Méditerranée, **Toulon** s'avère la commune la plus peuplée, avec 179 000 habitants, représentant **40%** de la population de cette intercommunalité. Il s'agit de la ville française de 100 000 habitants ou plus pour laquelle la croissance démographique sur la période 2013-2019 est la plus forte. Toutefois, une **opposition marquée concernant l'évolution de la population** peut être soulignée entre les **communes du littoral hors Toulon et les communes rétro-littorales** sur la période 2013 - 2019. En effet, les communes littorales telles que Hyères, Carqueiranne, Le Pradet et la Seyne-sur-mer, ont majoritairement connu de faibles augmentations de leur population voire une diminution. En revanche, les communes rétro-littorales ont connu de fortes augmentations de leur population, avec +2,06% par an entre 2013 et 2019 pour La Crau.

<sup>14</sup> Insee, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2021), RP 2019 exploitations complémentaire et principale, RP 2013, Omphale 2019

<sup>15</sup> Données INSEE, 2019, CAF - Convention territoriale globale 2023-2026

**Figure 2 : Évolution de la population sur la période 2013-2019 sur les communes du département du Var**



Source : Insee, 2019 / CAF - Convention territoriale globale 2023-2026

## Une population plus âgée sur le département du Var en comparaison aux moyennes régionale et nationale

En 2021, la **part des enfants âgés de moins de 4 ans et de moins de 6 ans** sur le département représente **5%** de la population. Cette proportion est quasiment équivalente à celle des échelles régionale (5% d'enfants de moins de 4 ans et 6% d'enfants de moins de 6 ans) et nationale (5% d'enfants de moins de 4 ans et 6% d'enfants de moins de 6 ans). La proportion des jeunes de 16 à 25 ans s'avère légèrement plus faible sur le département du Var (10%) qu'aux échelles régionale (11%) et nationale (12%)<sup>16</sup>.

En revanche, le **département du Var comporte une population plus âgée** qu'aux niveaux régional et national, avec une part de **personnes de plus de 65 ans de 27%** contre 24% à l'échelle régionale et 21% à l'échelle nationale<sup>17</sup>. Dans cette même dynamique, l'intercommunalité Toulon Provence Méditerranée se démarque par sa forte proportion de personnes âgées, avec 25% de personnes de 65 ans ou plus en 2019 (contre 26% sur le département en 2019 et 27% en 2021). La prise en compte du vieillissement constitue ainsi un enjeu particulier pour le département du Var.

**Figure 3 : Structure par âge de la population**

	0-4 ans		Moins de 6 ans		6 à 16 ans		16 à 25 ans		Plus de 65 ans		Total
	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	
<b>Var</b>	49 305	5%	59 911	5%	131 344	12%	108 181	10%	297 704	27%	<b>1 095 564</b>
<b>Provence-Alpes-Côte d'azur</b>	257 991	5%	313 460	6%	651 361	13%	553 962	11%	1 225 248	24%	<b>5 131 187</b>
<b>France métropolitaine</b>	3 401 295	5%	4 129 943	6%	8 839 734	13%	7 760 662	12%	13 937 158	21%	<b>65 627 454</b>

Source : Insee, Estimations de population, 2021 / Elaboration EY

En 2020, **10 282 naissances** ont été comptabilisées dans le département du Var, soit **19% des naissances domiciliées dans la région**. Le nombre de naissances domiciliées a fortement diminué sur la période 2014-2021 (-9,09%) mais le département connaît une **très légère hausse depuis 2017 (+0,3%)**<sup>18</sup>. En 2021, le **taux de natalité sur le département du Var s'avère plus faible** qu'aux niveaux régional et national (9,5‰ contre 10,7‰).

<sup>16</sup> Insee, Estimations de population, 2021

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

**Figure 4 : Indicateurs démographiques et évolution des naissances dans le département et comparaison avec les niveaux régional et national**

	Evolution des naissances dans le département	
	Naissances domiciliées en 2020	Taux de natalité 2021 pour 1 000 hbts
Var	10 282	9,5
Provence-Alpes-Côte d'azur	54 885	10,7
France métropolitaine	695 332	10,7

Source : DREES ; Insee, estimations de population (données provisoires), État civil / Elaboration EY

## Contexte socio-familial

### Le département du Var compte une part plus importante de couples sans enfant(s) que les moyennes régionale et nationale

En 2020, le département du Var comptait **508 132 ménages**, dont **37,7% sont des ménages d'une personne** et **60,8% sont des ménages avec famille(s)** dont la famille est un couple sans enfant (28,9%), avec enfant(s) (22,1%) ou une famille monoparentale (9,9%)<sup>19</sup>. La **part de couples sans enfant s'avère plus élevée que les moyennes régionale (25,8%) et nationale (26,2%)**. La **part des ménages avec famille(s) est en forte diminution sur la période 2014-2020**, avec un **-3,5 points de pourcentage** (64,3% en 2014 contre 60,8% en 2020). Cette diminution est particulièrement marquée pour les ménages en couple, avec ou sans enfant(s) (-1,4 point de pourcentage pour les couples sans enfant entre 2014 et 2020 et -3 points de pourcentage pour les couples avec enfant(s)).

En revanche, la **part de familles monoparentales sur le département est plus faible que la moyenne régionale** (9,9% sur le département contre 10,8% à l'échelle régionale), mais quasiment identique à celle à l'échelle nationale (9,6%)<sup>20</sup>. Contrairement aux ménages avec famille(s), les ménages composés d'une **famille monoparentale ont augmenté** sur la période 2014-2020, passant de 8,9 en 2014 à 9,9 en 2020 (soit +1 point de pourcentage)<sup>21</sup>. A noter, que la part de foyers monoparentaux au sein du régime agricole dans le Var est plus élevée qu'à l'échelle départementale (au global), régionale et nationale puisqu'elle s'élève à 11,4% en 2020.<sup>22</sup>

**Figure 5 : Répartition des types de ménages selon leur composition en 2020**

	Ensemble	Ménages d'une personne		Couples sans enfant		Couples avec enfant(s)		Familles monoparentales	
	Nombre de ménages	Nombre de ménages	Part (%)	Nombre de ménages	Part (%)	Nombre de ménages	Part (%)	Nombre de ménages	Part (%)
<b>Var</b>	508 132	191 415	37,7	146 772	28,9	112 127	22,1	50 060	9,9
<b>PACA</b>	2 353 664	907 271	38,5	607 916	25,8	542 887	23,1	254 482	10,8
<b>France métropolitaine</b>	29 451 578	11 060 614	37,6	7 712 789	26,2	7 315 488	24,8	2 833 735	9,6

Source : Insee, RP 2020

<sup>19</sup> Insee, RP 2020

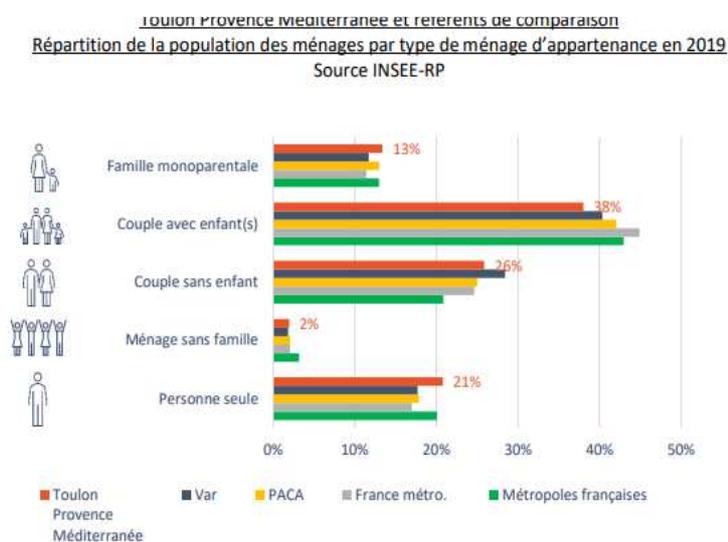
<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Données MSA, 2020

## La métropole Toulon Provence Méditerranée, tout comme le département du Var, comporte une part de ménages en couple avec enfant(s) plus faible que les moyennes régionale et nationale

Figure 6 : Répartition des ménages en fonction de leur composition



Source : Insee, RP 2019 / Extraction issue de la Convention Territoriale Globale 2023-2026

Plus précisément, parmi les douze communes de la métropole Toulon Provence Méditerranée, **onze d'entre elles présentent une part de couples avec enfant(s) particulièrement élevée (entre 33% et 48%)**. Il s'agit du type de ménage le plus représenté au sein de ces communes.

En revanche, certaines communes présentent **une part relativement conséquente de couples sans enfant (+ 33%)**, notamment Carqueiranne, Le Pradet, Saint-Mandrier-sur-Mer et Le Pradet.

**Concernant la répartition des familles monoparentales**, les communes de Toulon (15%), de la Seyne-sur-Mer (14%) et de La Valette-du-Var (14%) présentent les parts les plus élevées de ce type de ménage. Au regard de l'analyse réalisée dans le cadre de la CTG 2023-2026, cette forte proportion de familles monoparentales sur ces territoires peut potentiellement s'expliquer par la présence de logements sociaux.

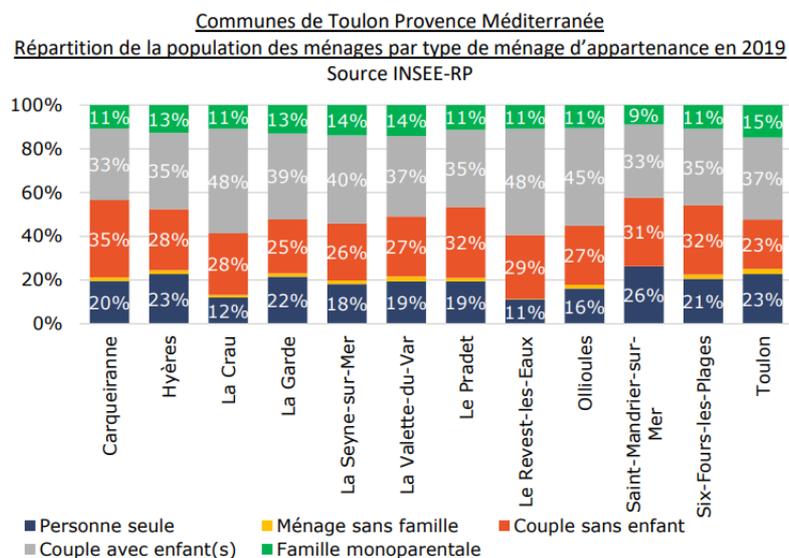
Sur la métropole de Toulon Provence Méditerranée, en 2019, plus d'un tiers des ménages est en couple avec enfant(s).

Cette part de ménages en couple avec enfant(s) sur l'intercommunalité est toutefois plus faible que celle aux échelles départementales, régionale et nationale. **Un quart des habitants vit au sein d'un couple sans enfant.**

**La part de familles monoparentales paraît également importante sur ce territoire (13%)** et représente la part parmi les 4 plus élevées des métropoles françaises.<sup>23</sup>

Toutefois, la part de familles monoparentales y a diminué de 3,6 points de pourcentage par rapport à 2018<sup>24</sup>.

Figure 7 : Répartition de la population sur les communes de la métropole Toulon Provence Méditerranée



Source : Insee, RP 2019 / Extraction issue de la Convention Territoriale Globale 2023-2026

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> SDSF 2020-2023

## Contexte socio-économique

### Le département du Var connaît une part de demandeurs d'emploi élevée parmi les moins de 25 ans

En 2022, la **part de demandeurs d'emploi parmi les moins de 25 ans et la population de 50 ans et plus s'avère nettement plus élevée au niveau départemental** (12,9% pour les moins de 25 ans et 29,8% pour les personnes de 50 ans et plus) en comparaison aux échelles régionale (11,7% pour les moins de 35 ans et 28,8% pour les personnes de 50 ans et plus) et nationale (12,8% pour les moins de 25 ans et 27,8% pour les personnes de 50 ans et plus)<sup>25</sup>.

### Le département du Var connaît un retard au niveau de la scolarité des jeunes en comparaison aux moyennes régionale et nationale

Le **niveau scolaire des jeunes sur le département s'avère plus faible** qu'aux niveaux régional et national. La majorité des jeunes du département du Var dispose en 2019 d'un niveau de formation relativement bas, avec **27,2%** qui ont un **niveau CAP, BEP ou équivalent** (contre 24,1% au niveau régional et 23,7% au niveau national) ou d'un **niveau baccalauréat (24,3%** sur le département contre 22,3% au niveau régional et 21,3% au niveau national). De même, la **part de jeunes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +5 ou plus est nettement inférieure** (7,3% contre 10,0% au niveau régional et 11,3% au niveau national)<sup>26</sup>.

Par ailleurs, sur la période 2021-2022, les jeunes du département du Var rencontrent davantage de retard dans leur scolarité en comparaison aux moyennes régionale et nationale. En effet, la **part d'élèves entrant en 6<sup>e</sup> avec au moins un an de retard est nettement plus élevée sur le département** (6,6% contre 5,5% à l'échelle régionale et 4,9% à l'échelle nationale). Le **taux de retards de 2 ans et plus en 3<sup>e</sup> générale s'avère également plus élevé sur le département du Var (1,0%)** qu'à l'échelle nationale (0,7%) mais sensiblement identique à la moyenne régionale (1,1%).

Figure 8 : Répartition des diplômes en 2019

	Diplôme obtenu						
	Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	BEPC, brevet des collèges, DNB	CAP, BEP ou équivalent	Baccalauréat, Brevet professionnel ou équivalent	Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+2	Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+3 ou bac+4	Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+5 ou plus
Var	18,2	6,7	27,2	24,3	9,0	7,3	7,3
Provence-Alpes-Côte d'azur	20,6	5,8	24,1	22,3	8,9	8,4	10,0
France métropolitaine	20,2	5,9	23,7	21,3	8,9	8,7	11,3

Source : Insee, RP 2019

### Le taux de pauvreté dans le département du Var se révèle supérieur à la moyenne nationale mais inférieur à celui de la région

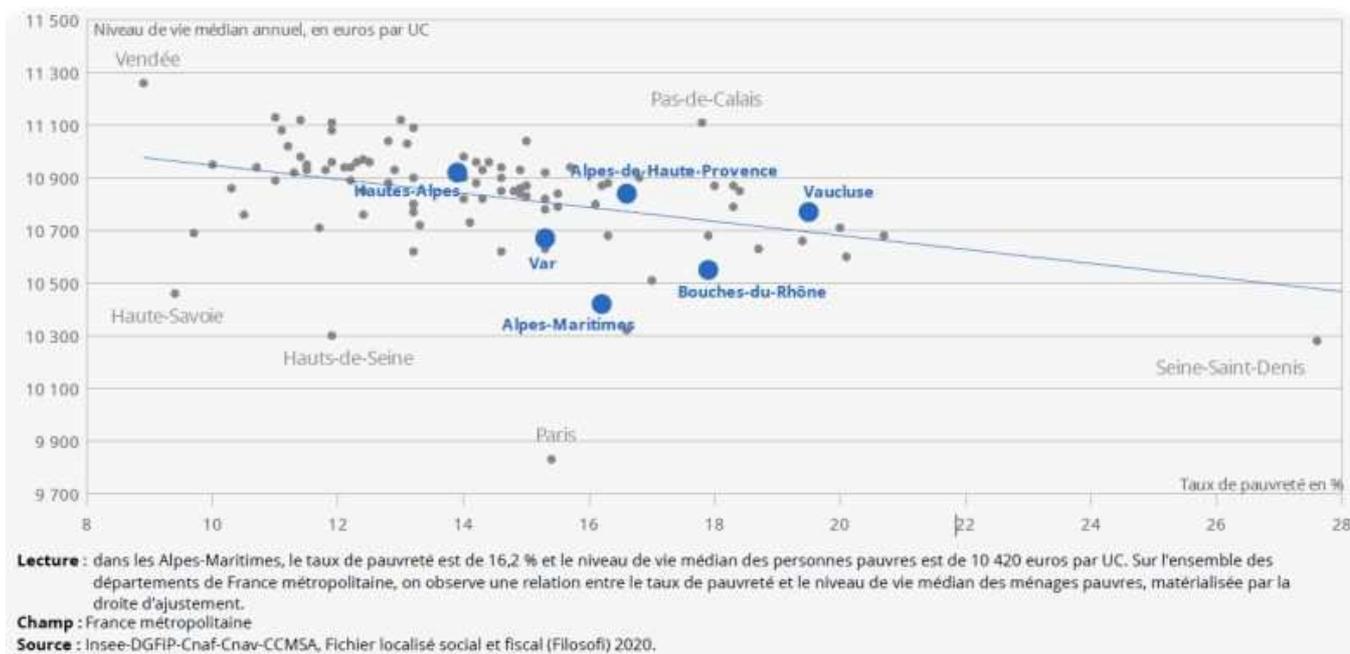
Le **département du Var se situe parmi les départements les moins pauvres de la région** Provence Alpes Côte d'Azur, après les Hautes-Alpes. Le taux de pauvreté dans le département du Var (15,3%) se révèle supérieur à celui de la France métropolitaine (14,5%) mais inférieur à celui de la région (17,1%). Par ailleurs, en 2020, le niveau de vie médian de la population du Var vivant sous le seuil de pauvreté est de 10 670€ / an contre 21 830 € pour l'ensemble de la population du département (contre 21 590 € à l'échelle régionale et 21 930€ à l'échelle nationale)<sup>27</sup>.

<sup>25</sup> DREES, 2022

<sup>26</sup> Insee, RP 2019

<sup>27</sup> Insee, 2020

**Figure 9 : Niveau de vie médian (en euros) et taux de pauvreté (en %) dans plusieurs départements de France métropolitaine**



Source : Insee, 2020

### Une part de population couverte par le RSA sur le département en deçà de la moyenne régionale

En 2021, la **part de la population couverte par le RSA sur le département (6,0%) s'avère plus élevée que la moyenne nationale (5,6%) mais plus faible que la part régionale (6,8%)**. Cette proportion plus faible sur le département par rapport à la moyenne régionale peut potentiellement s'expliquer par le fait que la population présente y est moins pauvre et dispose d'un meilleur niveau de vie.

En ce qui concerne le régime agricole, la population couverte par le RSA dans le Var (8,1%) est supérieure à la moyenne nationale (5,2%) ce qui peut notamment s'expliquer par la plus grande précarité des métiers agricoles et du milieu rural par rapport au ressortissant du régime général.<sup>28</sup>

### Une forte augmentation de la part de publics allocataires de la CAF sur la période 2018-2021

De manière globale, le **département connaît une forte augmentation de la population allocataire de la CAF (+10% entre 2018 et 2021)**, avec une évolution particulièrement marquée sur la communauté de communes **Méditerranée Porte des Maures (+14%)**, la communauté d'agglomération **Esterel Côte d'Azur Agglomération (+13%)** ainsi que la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, la communauté de communes du Pays de Fayence et la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération (+12%). Cette forte augmentation peut potentiellement s'expliquer par **l'élargissement des critères relatifs à l'attribution de la prime d'activité** en 2019.<sup>29</sup>

En 2021, la CAF du Var couvre **466 500 personnes** du département, représentant 45% de la population du département sur cette même année (soit une évolution de +1 point de pourcentage par rapport à 2018)<sup>30</sup>. Cette **couverture de la population** se révèle en revanche assez disparate sur les différentes communes du département et **varie de 33% à 50%** (taux de couverture de plus de 45% pour les communautés de communes et d'agglomération Cœur du Var, Dracénie Provence Verdon Agglomération, Provence Verte et Métropole Toulon-Provence Méditerranée mais un taux de couverture de moins de 40% pour les communautés de communes et d'agglomération Sud Sainte Baume, Golfe de Saint-Tropez et Lacs et Gorges du Verdon).

En 2021, parmi ces populations allocataires de la CAF, **104 000 familles ont des enfants** (soit **49%** des foyers allocataires). Cette part reste sensiblement identique en comparaison à 2019 (49,4%). Plus d'un tiers des familles allocataires sont monoparentales (35%), soit une évolution de +0,9 point par rapport à 2018. Cette proportion de familles monoparentales allocataires de la CAF augmente plus rapidement que celle de l'ensemble des familles avec enfant

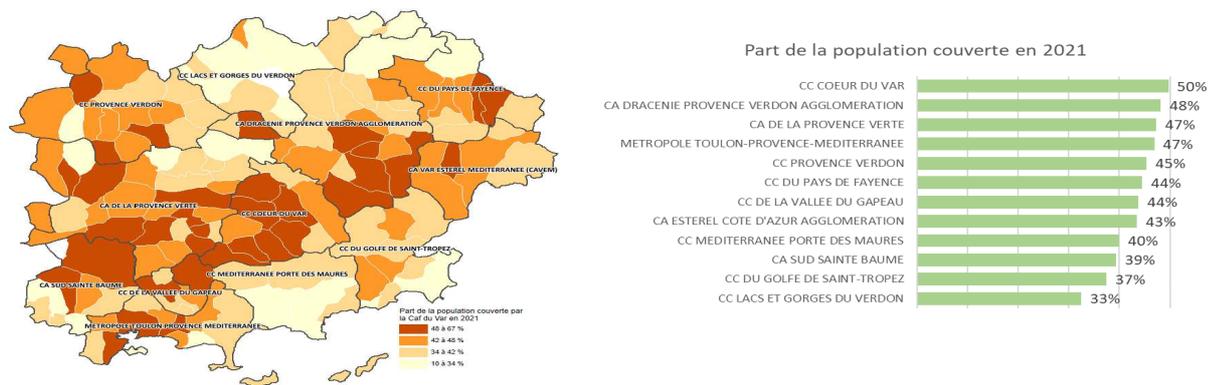
<sup>28</sup> Données MSA, 2020

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> Séminaire du Conseil d'Administration du 28.09.2022, BILAN COG 2018-2022 CAF Var

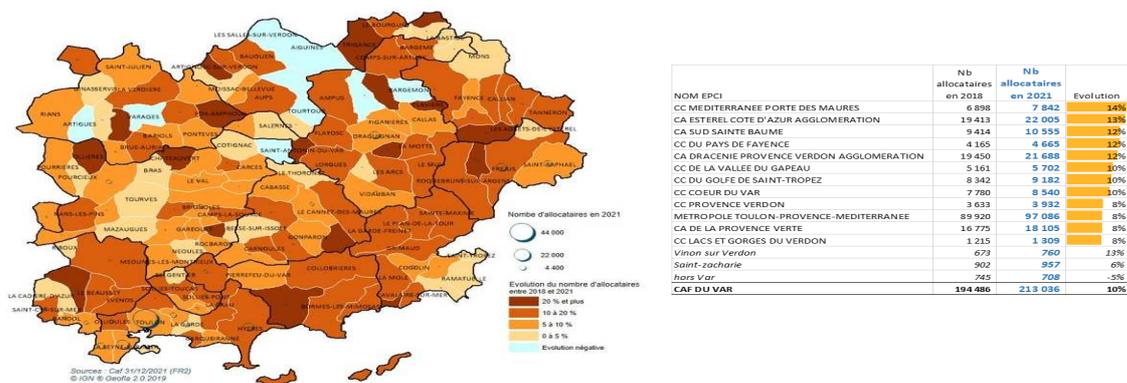
(+4%). D'un point de vue socio-économique, un tiers des familles se situe sous le seuil des bas revenus, part identique à 2018<sup>31</sup>.

Figure 10: Part de la population couverte par la CAF dans le département du Var en 2021



Source : Données CAF / Séminaire du Conseil d'Administration du 28.09.2022, BILAN COG 2018-2022 CAF Var

Figure 11 : Évolution de la population allocataire sur le département du Var (2018 – 2021)



Source : Données CAF / Séminaire du Conseil d'Administration du 28.09.2022. BILAN COG 2018-2022

Concernant le régime agricole, le **département connaît une augmentation de la population allocataire de la MSA (+9% entre 2018 et 2022)**. En 2022, 15 342 ressortissants du régime agricole étaient couverts par au moins une prestation légale. A contrario, à l'échelle nationale, la population couverte par au moins une prestation légale relevant du régime agricole est restée stable sur la période.<sup>32</sup>

Concernant le volet handicap, en 2022, **3 060 familles varoises avec enfant(s) sont bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH)**, représentant ainsi **2,9% de l'ensemble des familles allocataires avec enfant(s)**, tout comme en 2021.<sup>33</sup> Ces familles sont notamment présentes dans les grands pôles urbains et notamment dans la métropole qui influence fortement à la hausse le taux départemental.

Fin 2021, **au niveau national, 1,25 millions de foyers bénéficient de l'AAH soit 2,4% de la population des 20 ans et plus** ; 70% des bénéficiaires de l'AAH sont des personnes seules et sans enfant. Fin 2021, le Var comptait **20 620 bénéficiaires de l'AAH soit 2,4% de la population varoise des 20 ans et plus**.<sup>34</sup> Le département du Var se situe ainsi dans la moyenne nationale.

De plus, **5 400 familles varoises sont bénéficiaires d'une prestation liée au handicap ou à la maladie de leur enfant (AEEH)**, représentant **5%** de l'ensemble des familles allocataires avec enfant(s). Ces familles sont particulièrement présentes dans la communauté de communes Provence Verdon et dans le cœur du Var<sup>35</sup>.

<sup>31</sup> Données CAF / Séminaire du Conseil d'Administration du 28.09.2022, BILAN COG 2018-2022 CAF Var

<sup>32</sup> Données MSA, 2018-2022

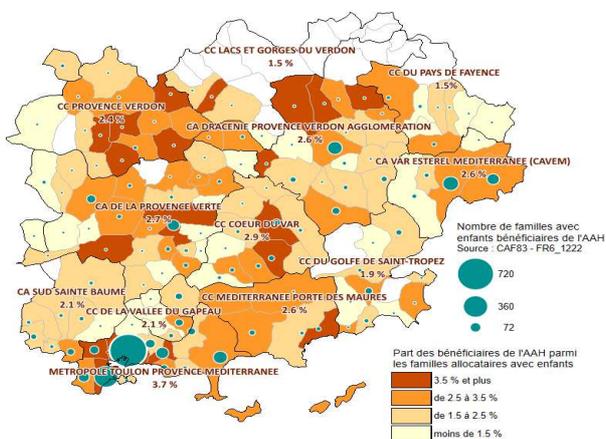
<sup>33</sup> CAF 83, Diagnostic de l'aide à domicile – soutenir l'offre de service sur les territoires, 2023

<sup>34</sup> DREES, bénéficiaires de l'AAH, données 2021

<sup>35</sup> Ibid.

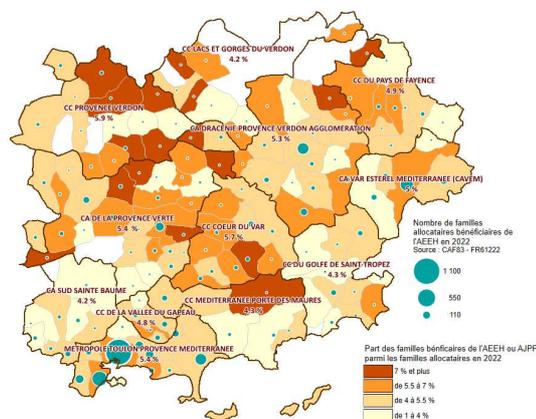
En 2021, à l'échelle nationale, **409 100 enfants** bénéficient de l'AAEH soit **2,65%** de la population de moins de 20 ans. Ce nombre a doublé en 10 ans. Fin 2021, dans le Var **5 801 enfants** bénéficiaient de l'AAEH soit **2,59%** de la population de moins de 20 ans ; un taux légèrement en deçà de la moyenne nationale.<sup>36</sup>

**Figure 13 : Répartition départementale des familles bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé en 2022**



Source : CAF 83, Diagnostic de l'aide à domicile – soutenir l'offre de service sur les territoires, 2023

**Figure 12 : Répartition départementale des familles bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH) ou de l'Allocation journalière de Présence Parentale en 2022**



Source : CAF 83, Diagnostic de l'aide à domicile – soutenir l'offre de service sur les territoires, 2023

<sup>36</sup> CAFDATA, nombre d'enfants couverts par l'AAEH, données 2021



# Etat des lieux

## Annexe 4 : État des lieux des services et dispositifs en direction de la petite enfance, de la jeunesse et des familles

### Point de précision méthodologique :

Les éléments relatifs à l'état des lieux sont issus de l'analyse documentaire, des entretiens stratégiques de cadrage et des entretiens collectifs réalisés.

Pour précision, les parties suivantes présentent des actions et dispositifs existants, mais n'a pas vocation à être exhaustive.

En annexe 4, sont récapitulés les dispositifs mis en avant par les personnes interrogées.

### Le parcours du parent : garantir le maintien et le retour à l'activité professionnelle

Deux objectifs étaient poursuivis afin de permettre l'accès et le retour à l'emploi dans le cadre du parcours du parent par le Schéma Départemental des Services aux Familles couvrant la période 2020-2023 :

- Permettre un accès à un mode d'accueil pour le jeune enfant par une régulation et une coordination en matière de petite enfance ;
- Accompagner les situations spécifiques nécessitant une adaptation des modèles existants.

### Un taux de couverture départemental de l'offre Petite enfance inférieur au taux de couverture national

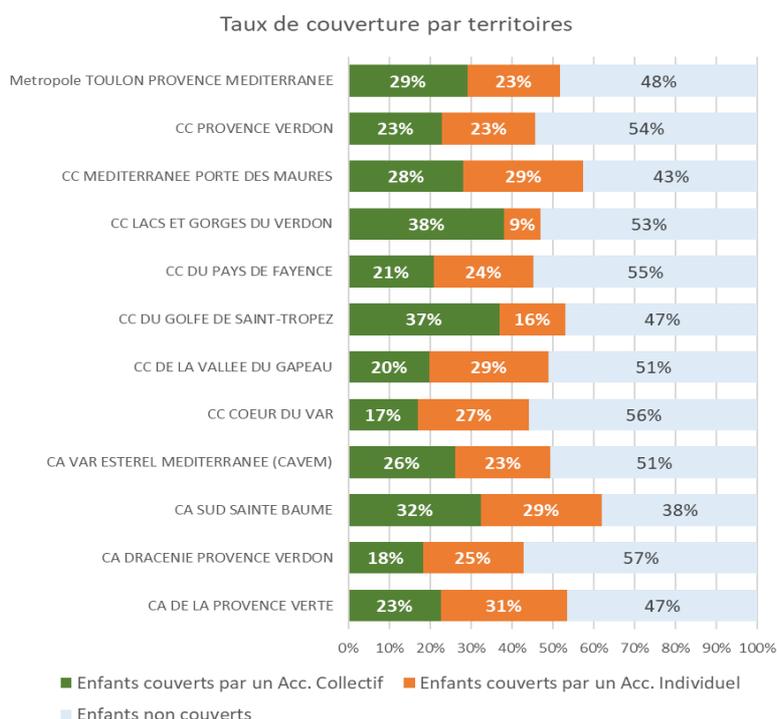
En 2021, le taux de couverture de l'offre de la petite enfance moyen du département du Var de 52,01% contre 59,36% au niveau national, soit une différence d'environ sept points de pourcentage.<sup>37</sup>

Au 31 décembre 2020, le Var comptait pour 100 enfants de moins de 3 ans :

- 24,7 places en accueil collectif contre 20,2 au niveau national ;
- 0,9 places en accueil familial contre 1,4 au niveau national ;
- 26,3 places chez des assistants maternels contre 41,3 au niveau national ;
- Soit un total de 51,9 places dans le Var et de 63 places au niveau national. Ainsi, le département du Var est en deçà de la moyenne nationale de 11,1 points du fait principalement de son « retard » en matière d'accueil individuel.<sup>38</sup>

Les EAJE sont répartis inégalement sur le département et les territoires du Haut Var notamment la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon et la Dracénie Provence Verdon ne sont pas couverts par ces structures<sup>39</sup>, territoires où la part des enfants non couverts est la plus forte.

**Figure 14 : Couverture territoriale de l'offre d'accueil Petite enfance**



Source : Données CAF, 2023

<sup>37</sup> CNAF, taux de couverture accueil du jeune enfant, données 2021

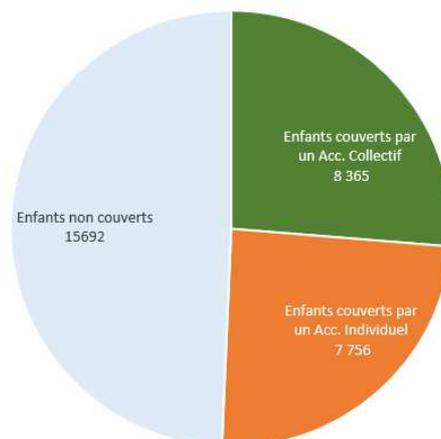
<sup>38</sup> DRESS, offre d'accueil du jeune enfant, données 2020

<sup>39</sup> Ibid.

En 2021, le département du Var comptait 29 335 enfants de moins de 3 ans pour 7 188<sup>40</sup> places au sein de 238 équipements (structures PSU). 620 places sont comptabilisées au sein de 62 micro-crèches PAJE. Par ailleurs, 10 121 places en accueil individuels sont recensées.

**Figure 15 : Couverture des enfants de moins de 3 ans dans le Var en 2019**

Couverture des enfants de moins de 3 ans dans le Var en 2019



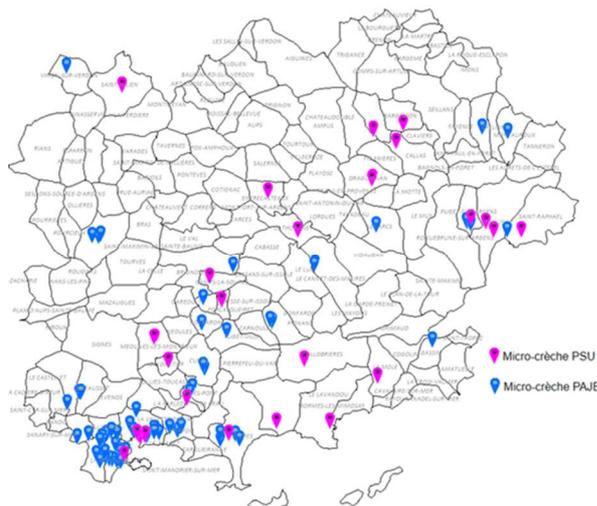
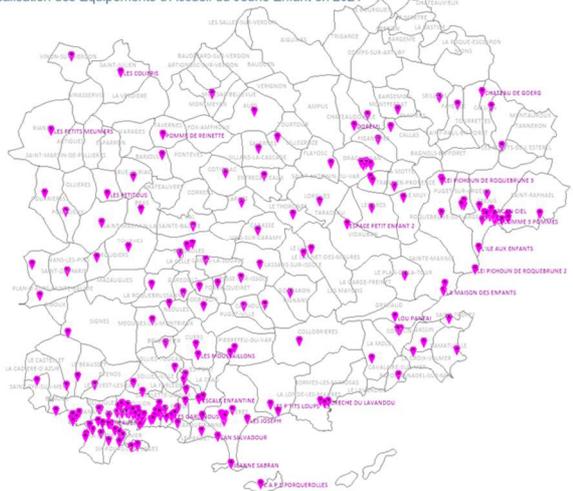
En 2021, 14 697 enfants de moins de 3 ans n'étaient pas couverts par un mode de garde formel ce qui représente 50,1% des enfants de cette tranche d'âge. En 2019, 15 692 sur 31 813 enfants de moins de trois ans n'étaient pas couverts par un mode de garde formel, soit 49,3% des enfants de cette tranche d'âge.<sup>41</sup>

**On observe donc une diminution du nombre d'enfants n'étant pas couverts par un mode de garde formel, mais une augmentation du taux de couverture des modes de garde informels entre 2019 et 2021 en raison de la diminution du nombre du d'enfants de moins de trois ans dans le Var sur la période et de la création de places en micro-crèches PAJE.**

**Figure 16 : Localisation des équipements d'accueil du Jeune Enfant en 2021 et des micro-crèches en 2022 dans le Var**

Source : données CAF, 2019

Localisation des Equipements d'Accueil du Jeune Enfant en 2021



Source : données CAF, 2021 et 2022

Au-delà d'une répartition inégale des EAJE (suivant la répartition de la population du territoire), le département du Var se caractérise par l'évolution importante des micro-crèches « PAJE », à un rythme plus soutenu que les micro-crèche PSU.<sup>42</sup> Or, cette offre ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble des familles du fait d'un reste à charge important pour les familles (avancement des frais, accueil de plus de 16h dans le mois...).

**Focus sur l'offre déployée pour les publics vulnérables**

- **Expérimentation de places ASE en micro-crèches privées**

Le Conseil Départemental a mené une expérimentation en 2020 et 2021 avec deux micro-crèches privées qui accueillent des enfants de l'ASE 24h sur 24 comme des pouponnières. Chaque micro-crèche possède trois places.

<sup>40</sup> Données CAF au 31 décembre 2022

<sup>41</sup> Ibid

<sup>42</sup> Ibid.

Elles sont situées à Hyères et à Ollioules. Ce dispositif a été pérennisé, et le Conseil Départemental réfléchit à la généralisation de ce dispositif ou à la création d'une pouponnière sociale.<sup>43</sup>

- **Les lieux de vie et d'accueil (LVA) de la MSA**

La MSA a mis en place des lieux de vie et d'accueil sur le territoire de Draguignan qui concerne à la fois des enfants relevant du régime de droit commun et du régime agricole. Cette structure accueille 24h sur 24, six enfants en situation de handicap pris en charge par l'ASE. L'ASE souhaiterait que la MSA ouvrent d'autres LVA car les retours sont positifs mais la MSA a indiqué ne pas pouvoir déployer seule ce dispositif.<sup>44</sup>

## **Des actions déployées sur le département du Var afin de venir soutenir et développer l'offre d'accueil collective dans l'objectif de réduire les disparités entre les territoires**

### ***Un besoin de programmation territoriale afin de soutenir la stratégie départementale de maintien et de développement des places en accueil collectif de manière plus homogène sur le territoire***

Le maintien de l'offre d'accueil existante ainsi que le développement de places en accueil collectif apparaissent être l'une des priorités du futur SDSF. Pour rappel, la CNAF avait fixé un objectif de **7 300 places pour l'année 2023**. Avec **7 188 places au 31 décembre 2022**, l'objectif n'a pas été atteint sur le territoire.<sup>45</sup>

**La dynamique actuelle semble davantage orientée vers la sécurisation de l'offre existante puisque la création nette de places a été quasi nulle en 5 ans.** En effet, 474 places ont été « détruites » et 24 places ont été créées ces cinq dernières années. De surcroît, plusieurs EAJE sont aujourd'hui en difficultés et menacés de fermeture.<sup>46</sup>

Les difficultés de maintien et de création de places peuvent s'expliquer par :

- Le désengagement des collectivités au profit de la création de micro-crèches PAJE (souplesse dans l'installation, plus grande « liberté » pour les professionnels, et aucun coût pour la collectivité...)
- L'inflation ;
- Le coût des matériaux de construction ;
- La pénurie de professionnels du secteur de la Petite enfance ;
- La Réforme des services aux familles.<sup>47</sup>

### **Focus sur la dualité entre la création de places AVIP et la création de places relevant du droit commun**

Il a été observé un important effort partenarial autour de la création de places AVIP ces dernières années. À ce titre, les professionnels (notamment gestionnaires) ont rappelé que la création des places AVIP ne devaient pas être réalisée au détriment de la création de places relevant du droit commun ni être créée en remplacement des places relevant du droit commun.<sup>48</sup>

**Par ailleurs, l'offre de service est inégalement répartie sur le territoire.** Les EPCI dont le taux de couverture actuel est le plus faible sont :

- la Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVA) ;
- la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) ;
- la Communauté de communes Provence Verdon ;
- la Communauté d'agglomération Var Esterel Méditerranée ;
- la Communauté de communes Cœur du Var.

Il apparaît donc essentiel de développer de nouvelles places en priorité dans certains QPV de MTPM et sur plusieurs communes des territoires ruraux notamment à DPVA. Le seul territoire du Var à avoir un taux de couverture supérieur à 58% est la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, mais l'offre de service y est inégalement répartie.<sup>49</sup>

<sup>43</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la formalisation du diagnostic

<sup>44</sup> Ibid.

<sup>45</sup> Politique Petite enfance - Bilan de l'année 2022 et perspectives pour l'année 2023

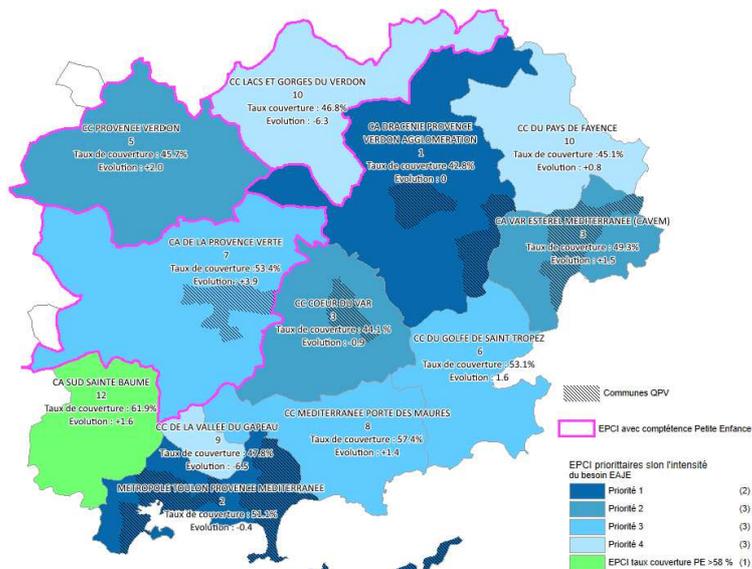
<sup>46</sup> CPOG - Orientation stratégiques en action sociale 2023-2027

<sup>47</sup> Support du COPIL SDSF du 3 février 2022

<sup>48</sup> Entretiens collectifs du 31 octobre 2023 rassemblant des gestionnaires de la petite enfance et de la Jeunesse

<sup>49</sup> Support du COPIL SDSF du 3 février 2022

Figure 20 : Classement des EPCI par ordre de priorité PIAJE en 2019



### L'enjeu d'adéquation de l'offre aux besoins, l'exemple du territoire de Provence Verte

La communauté d'agglomération Provence Verte rencontre des difficultés dans la création de places supplémentaires en crèches. En effet, une concurrence s'installe avec l'accueil individuel (places vacantes). De fait, aujourd'hui un travail est réalisé en lien avec le taux de couverture au taux d'emploi sur le territoire (besoins associés de modes de garde), il s'agit aujourd'hui d'adapter l'offre actuelle à la perspective d'un retour à l'emploi des parents.

### Plusieurs projets ont été mis en place par la CAF afin de soutenir financièrement la dynamique de développement locale :

Dans le cadre du « **Plan Rebond** », quinze subventions ont été accordées en 2022 à destination de treize projets de construction ou d'extension de crèches pour un total de 117 places, deux RPE et une MAM. Ces subventions représentent un montant de 4 457 022€.

Les soutiens financiers aux projets de rénovation de structures existantes (PIAJE) ont bénéficié à 55 crèches pour un montant de 1 408 636,50€ en 2022.

Pour répondre à ces enjeux de maintien et de développement des places, plusieurs leviers pourraient être mobilisés dans le cadre du futur SDSF en lien avec les autres politiques publiques locales et nationales dans une logique partenariale (avec collectivités, Préfecture, gestionnaires notamment)<sup>50</sup> :

- Le précédent SDSF ne prévoyait pas d'objectifs partagés et connus de maintien et de développement de place. Le futur SDSF devra prévoir une trajectoire cible de développement, au niveau départemental qui devra être déclinée dans chaque EPCI grâce aux CTG. Les entretiens réalisés soulignent que cette programmation devait s'inscrire dans une logique prescriptive (importance d'arriver à diversifier les solutions d'accueil du jeune enfant sur les territoires en fonction des besoins). Cette programmation devrait permettre de communiquer sur les outils mise à disposition notamment en matière de financements des différentes parties prenantes. En effet, il ressort des entretiens effectués un manque de connaissances des collectivités territoriales concernant les financements existants ;
- La sensibilisation des élus sur la représentation des micro-crèches PAJE sur le territoire<sup>51</sup> ;
- La mise en place d'un soutien financier renforcé en fonctionnement dans le cadre de la COG et du SPPE ;
- Une plus grande conditionnalité des financements accordés ;
- La définition d'un « plan QPV » dans le cadre du renouvellement des contrats de ville en 2024, qui visera à créer de nouvelles structures et à diversifier les formes d'accueil (une réflexion va être menée dans le cadre du renouvellement des contrats de ville sur la manière dont l'État pourrait accompagner la création de places)<sup>52</sup> ;
- Le lancement d'un appel à projet partenarial sur les territoires carencés ;
- Le renforcement du partenariat avec le monde économique et les entreprises pour développer des modes d'accueil de la petite enfance.

<sup>50</sup> CPOG - Orientation stratégiques en action sociale 2023-2027

<sup>51</sup> Support du COPIL SDSF du 3 février 2022

<sup>52</sup> COPIL SDSF du 7 novembre 2023

L'enjeu est également d'avoir une vision prospective des besoins et des impacts du développement des places en EAJE sur le territoire (nécessité de développement d'outils de suivi et de pilotage notamment).

### Focus sur la conduite du changement auprès des collectivités

La sensibilisation des élus intercommunaux et communaux devrait permettre de déconstruire trois idées reçues au sujet des crèches :

- 1) Déconstruire le modèle des grandes crèches de 30 à 40 places et communiquer sur la possibilité de créer des crèches de taille plus petite ;
- 2) Déconstruire le modèle de gestion des crèches internalisé, trop lourd pour les communes et mettre en avant la gestion des crèches par les associations ;
- 3) Déconstruire l'idée reçue que les crèches concernent uniquement les parents qui travaillent alors qu'en réalité elles concernent également les parents qui ne travaillent pas et favoriser le développement des places AVIP.<sup>53</sup>

Selon les personnes interrogées, un accompagnement et un soutien des acteurs institutionnels aux gestionnaires permettant de faire comprendre aux communes la nécessité d'apporter un soutien financier aux structures d'actions sociales apparaît également nécessaire.

### Focus sur la création d'un COTECH PMI/CAF

Un COTECH a été créé, et a pour objectif de permettre un travail conjoint de la CAF et de la PMI sur les sujets suivants :  
Le maintien et le développement de places en accueil collectif ;

Le développement des MAM

L'attractivité des métiers de la Petite enfance ;

L'expérimentation d'appels à projets sur des territoires carencés en lien avec des enjeux spécifiques ;

L'accompagnement des RPE sur la base du nouveau référentiel CNAF et l'élargissement du modèle AVIP vers l'accueil individuel<sup>54</sup>.

Les acteurs rencontrés mettent en avant l'importance de fluidifier et outiller le partenariat avec la PMI afin d'avoir de la visibilité sur les développements de places à venir.<sup>55</sup>

## Un enjeu d'accompagnement des EAJE en difficulté

**Plusieurs EAJE sont en difficultés et présentent un risque de fermeture dans le Var ce qui entraîne un risque de dégradation de la qualité de l'accueil du Jeune enfant et diminution des places.** Ces difficultés sont liées au modèle économique des EAJE qui nécessite le financement d'un tiers qui peut être une collectivité ou une entreprise. Or, certaines communes se désengagent financièrement vis-à-vis des EAJE, ce qui entraîne d'importantes difficultés pour les structures qui sont principalement gérées par des associations dans le Var.<sup>56</sup>

Pour l'année 2023, 2 crèches à risques de fermeture avaient été identifiés par la CAF fin 2022.<sup>57</sup> A la fin de l'année 2023, trois crèches ont fermé mais plusieurs crèches présentent un risque de fermeture. En effet, plusieurs dispositifs financiers visent à aider les structures en difficulté dans le Var afin d'éviter la fermeture de places. En 2022, sur les 240 crèches du Var :

- 15 structures ont fait l'objet d'accompagnements resserrés qui ont permis la préservation de 61 places ;
- 18 structures ont fait l'objet d'un **accompagnement financier** via un soutien exceptionnel lié à l'inflation pour un total de **164 232 €**. Les gestionnaires et Directeurs de crèches ont suivi un Webinaire DLA (Dispositif local d'accompagnement) Collectif sur « l'Accompagnement à l'identification des indicateurs de difficultés économiques ».<sup>58</sup>

<sup>53</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la formalisation du diagnostic

<sup>54</sup> Support du COPIL SDSF du 3 février 2022

<sup>55</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la phase de diagnostic

<sup>56</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la phase de diagnostic

<sup>57</sup> Offre de service IDA – Bilan 2022 et perspectives 2023, 20 février 2023

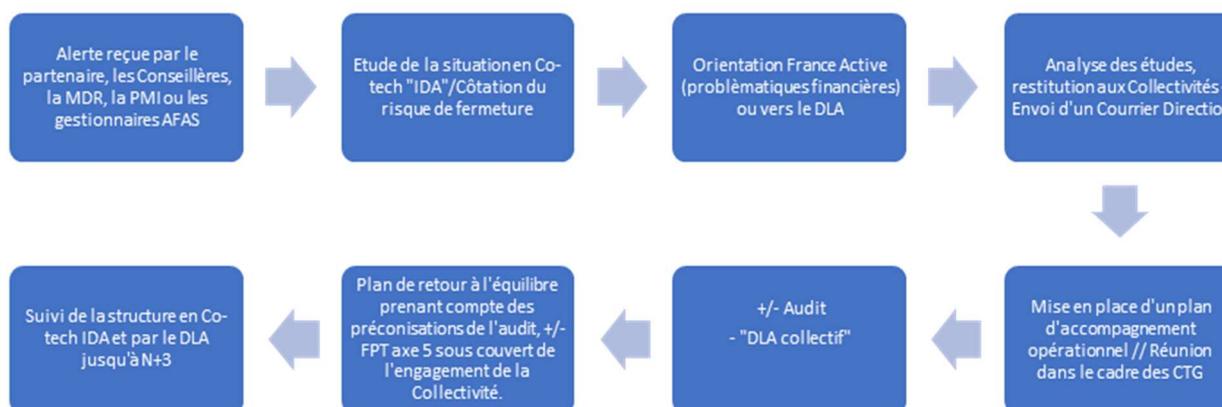
<sup>58</sup> Offre de service IDA – Bilan 2022 et perspectives 2023, 20 février 2023

Pour 2023, une convention partenariale a été mise en place avec le DLA afin d'assurer la continuité des actions initiées en 2022 autour de l'Animation de la Vie Sociale. Cette convention prévoit le co-financement de trois audits de trois jours ainsi que des séances de formation DLA collectif pour dix structures pour un budget de 18 500€. La DDETS co-finance ce dispositif.

En outre, des accompagnements organisationnels sont également en projet ou proposés :

- ▶ En complément de l'accord conclu avec DLA, un **partenariat complémentaire avec France Active** est prévu afin de mettre en place les **dispositifs « SOS » et « Rebond<sup>59</sup> »**. Ce partenariat permettrait aux structures de bénéficier d'un **diagnostic sous 10 jours, afin d'éviter les situations de cessations de paiements et d'activité**.
- ▶ La CAF a également développé la **démarche IDA** (Informer, Détecter, Accompagner) en 2019 qui permet de fournir un **accompagnement personnalisé aux structures bénéficiant de la PSU et rencontrant des difficultés financières et de gestion** et de repérer les situations de difficultés et à risque sur la qualité de l'accueil du jeune enfant.

Figure 21 : Nouveau circuit d'accompagnement des EAJE en difficulté



Source : Données CAF, 2023

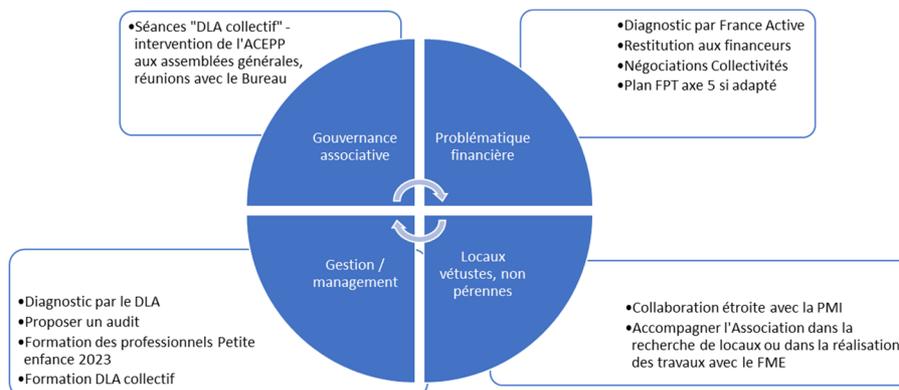
**Cette démarche s'opère en coordination avec la PMI et la commune d'implantation de la structure en difficulté. Entre 2020 et 2022, 205 structures ont été accompagnées dans le cadre de la démarche IDA.** Cependant, il a été constaté certaines faiblesses dans le cadre de la démarche et notamment un manque de fiabilité de la requête « EAJE fragiles » utilisée afin de détecter les EAJE en difficulté et un essoufflement de la démarche. À ce titre, afin de développer et rénover la démarche IDA, la CAF du Var a envisagé de nombreuses pistes :

- Inclure un axe IDA dans le SDSF afin de mobiliser les services de la PMI ;
- Recentrer la mission d'accompagnement personnalisé autour des structures à fort risque de fermeture de places ;
- Proposer une offre globale en coopération avec le DLA ;
- Agir sur les collectivités qui ne co-financent pas assez les associations, car ce sont sur ces territoires que les structures présentent le plus de difficultés ;
- Création d'un comité technique IDA chargé d'assurer un suivi trimestriel. Cette instance a été créée en 2023<sup>60</sup>.

Figure 22 : Accompagnements spécifique selon les problématiques identifiées

<sup>59</sup> « Le dispositif Rebond » accompagne les Associations en difficulté, afin de définir un plan d'action, de mobiliser des financements et de faciliter la relation avec leurs partenaires.

<sup>60</sup> Offre de service IDA – Bilan 2022 et perspectives 2023, 20 février 2023



Source : Données CAF, 2023

En 2022, la CAF a également financé l'association ACEPP83 pour trois actions (au titre de ses missions de formations et d'animation de réseaux) :

- L'accompagnement des crèches associatives ;
- L'animation d'un réseau petite enfance pour assurer la qualité de l'accueil ;
- L'accompagnement des crèches non adhérentes en difficulté.

### Focus sur le repérage des EAJE à risque de maltraitance

À la suite du Rapport de l'IGAS portant sur la « Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches », les Préfets ont été missionnés le 20 septembre 2023 par la ministre des Solidarités et des Familles afin d'organiser le repérage des établissements ou services d'accueil du jeune enfant avec dégradation significative de la qualité d'accueil voire un risque de situations de maltraitance. Un bilan de cette opération est attendu avant le 15 décembre 2023 par la Ministre.

Pour réaliser cette opération à l'échelle départementale, une coordination a été mise en place entre l'État, le Conseil Départemental et la CAF sous l'égide du préfet et du CDSF pour le repérage des structures les plus sensibles et la réalisation d'un plan de contrôle conjoint sur les structures ciblées.

Il a été décidé lors du COPIL du 7 novembre 2023, la création d'une grille commune d'évaluation des risques. Il a également été décidé de créer un comité de suivi restreint tripartite pour réaliser un suivi et permettre de prendre des mesures concertées par gradation à l'égard des EAJE.<sup>61</sup>

### ***Un manque d'attractivité des métiers de la petite enfance : mise en place d'un partenariat institutionnel pour faire face à la crise des vocations et la pénurie des professionnels***

Le secteur de la petite enfance fait face à une crise du recrutement sans précédent et une pénurie de professionnels en particulier depuis la pandémie de coronavirus dans un contexte où la qualité de l'accueil des jeunes enfants et le maintien et le développement des places en accueil collectif constituent des enjeux majeurs.

**Cette pénurie de professionnels et cette crise du recrutement sont le résultat d'un manque d'attractivité des métiers de la Petite enfance mais aussi du manque de fidélisation des professionnels du secteur.**

Pour répondre à cet enjeu majeur qui concerne l'ensemble de la France, un protocole interministériel "Insertion dans l'emploi / Petite enfance" a été mis en place afin de promouvoir les métiers de la petite enfance auprès des demandeurs d'emploi, en lien avec le comité de filière Petite Enfance.

A ce titre, ce protocole prévoit :

- **D'informer les demandeurs d'emploi**, notamment ceux qui en sont éloignés depuis longtemps avec **des offres de formation et d'emploi liées à la petite enfance** avec l'aide du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) ; ;
- **Orienter vers les formations diplômantes des métiers de la petite enfance** et prévoir un parcours de Validation des Acquis d'Expérience (VAE) ;
- **Accompagner les Opérateurs de Compétences (OPCO)** qui en feraient la demande dans la construction de projets de préparation opérationnelle à l'emploi collective dans le secteur de la petite enfance ;

<sup>61</sup> COPIL SDSF du 7 novembre 2023

- **Inciter les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) à se positionner sur les métiers de la petite enfance et à orienter les personnes en parcours d'insertion vers ces métiers.**<sup>62</sup>

Parallèlement, le Comité de filière Petite Enfance qui sera associé à la mise en œuvre du protocole a formalisé les propositions suivantes aux gouvernements et aux parties prenantes visant à contrer les causes profondes de la pénurie de professionnels et à en atténuer ses effets :

- **Ouvrir des places de formation** en rapport avec les besoins anticipés, grâce à la mise en place d'une gestion prévisionnelle partagée des besoins en professionnels
- **Proposer des rémunérations appropriées**, cohérentes et soutenables à l'échelle du secteur, en s'engageant autant que nécessaire dans des trajectoires de revalorisations salariales soutenues par la collectivité
- Rendre possible **des parcours de carrière** permettant une progression professionnelle dans le secteur ainsi que des passerelles vers les autres métiers de l'humain
- **Mesurer la qualité de vie au travail** afin d'être en mesure d'agir lorsqu'elle est dégradée
- **Promouvoir les métiers de la petite enfance** auprès de toutes les personnes susceptibles de les rejoindre
- Accélérer l'arrivée sur le marché du travail des professionnels nouvellement formés
- **Ouvrir les modes d'accueil du jeune enfant à de nouveaux profils dans le respect de la qualité d'accueil**<sup>63</sup>

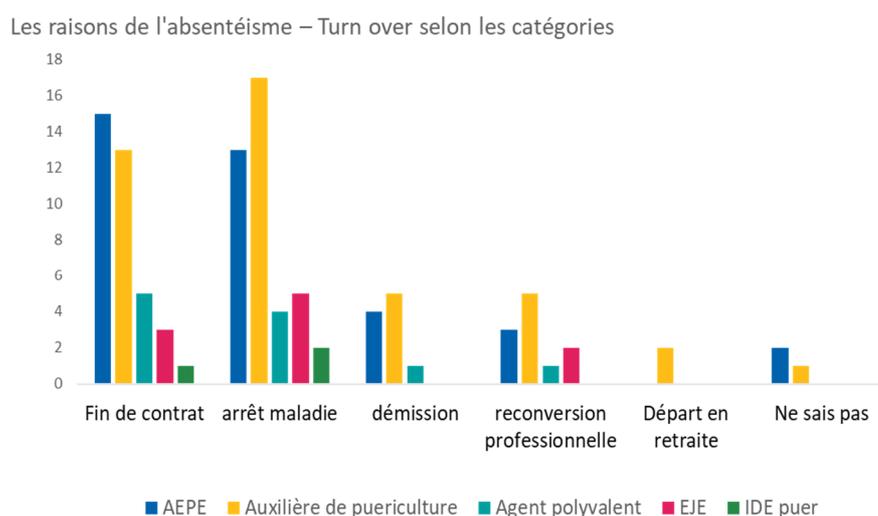
Dans cette optique, la CNAF a conduit une enquête quantitative en avril 2022 à la demande du comité de filière Petite Enfance afin de mesurer l'ampleur des pénuries de personnel et leurs conséquences sur le nombre de places fermées.

**Dans le Var, une enquête locale qualitative a également été menée par la CAF, Pôle Emploi et le Conseil Départemental de mai à juin 2022. Son objectif était d'identifier à l'échelle du département les situations de pénurie, connaître les pratiques et les modalités de recrutement, les profils et diplômes recherchés et de recueillir les besoins en matière d'accompagnement.**<sup>64</sup>

Ces deux enquêtes révèlent que le **manque d'attractivité des métiers dans le secteur de la petite enfance présente un impact particulièrement fort sur l'offre de places en accueil en crèches.** Selon l'enquête réalisée par la CNAF, 41 places ont été fermées dans le Var du fait des difficultés de recrutement. 126 postes seraient également vacants dans le Var soit 18,2 postes pour 1000 places (contre 21,62 ETP pour 1000 places d'accueils agréées au niveau national).<sup>65</sup>

71% des gestionnaires déclarent rencontrer des difficultés de turn-over ou d'absentéisme (dans le cadre de l'enquête départementale), ils indiquent que ces difficultés concernent particulièrement les postes d'auxiliaire de puériculture, CAP Petite enfance, d'éducateurs de jeunes enfants et d'agent polyvalent.<sup>66</sup>

**Figure 16 : Raisons de l'absentéisme et du turn-over par catégorie**



Source : Données CAF, 2022

Le manque d'attractivité des métiers de la Petite enfance impacte également l'offre de places en accueil individuel. En effet, les départs en retraite peinent à être compensés par l'arrivée de nouveaux professionnels

<sup>62</sup> Webinaire du 08/03/2023 portant sur le Plan d'action « attractivité des métiers de la Petite enfance »

<sup>63</sup> Ibid.

<sup>64</sup> Ibid.

<sup>65</sup> Politique Petite enfance - Bilan de l'année 2022 et perspectives pour l'année 2023

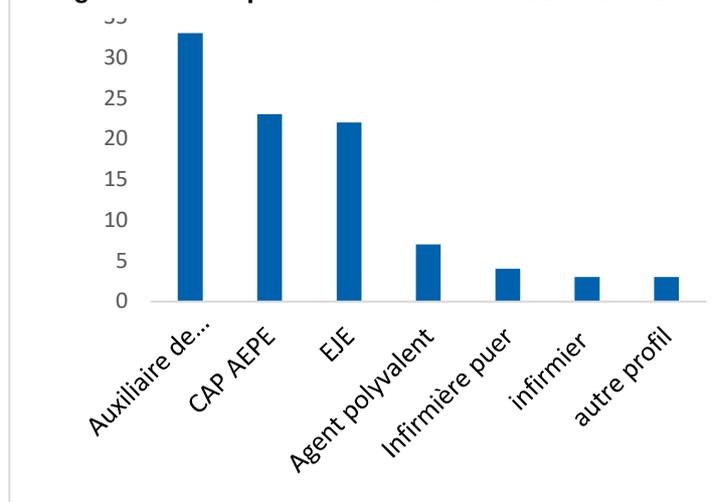
<sup>66</sup> Webinaire du 08/03/2023 portant sur le Plan d'action « attractivité des métiers de la Petite enfance »

Les fins de contrats et les arrêts maladies sont les causes les plus fréquentes du turn-over et d'absentéisme.

82% des crèches rencontrent des difficultés de recrutement depuis 2020, en particulier des difficultés à recruter des professionnels diplômés du CAP AEPE, des auxiliaires de puériculture et des éducateurs de jeunes enfants.<sup>67</sup>

76 % des gestionnaires privés ayant répondu à l'enquête ont recours à des contrats aidés utilisés comme une source de financement complémentaire. Cependant, les contrats aidés favorisent le turn-over. Par ailleurs, l'arrêt de la prise en charge du CAE-PEC pour les moins de 26 ans, décidé par le préfet de Région en 2022, a engendré des inquiétudes et des difficultés pour les gestionnaires.<sup>68</sup>

Figure 17 : Manque de candidats dans les EAJE PSU



Source : Données CAF, 2022

Cette enquête a notamment permis de nourrir les réflexions de la CAF du Var, de Pôle emploi, de la DDETS, et de la PMI dans le cadre de la mise en place du **plan d'action « attractivité des métiers de la Petite enfance »**. Ce plan d'action est **en cours de mise en œuvre** et repose sur trois axes :

1. **Valoriser et faire découvrir les métiers de la petite enfance**
2. **Sensibiliser et accompagner les structures pour attirer de nouveaux recrutements**
3. **Renforcer le partenariat avec toutes les « parties prenantes », coordonner, ajuster et favoriser la mise en place des actions<sup>69</sup>**

Dans le cadre de cet axe n°3 un **SPEL (Service Public de L'emploi Local) petite enfance a été mis en place** dans l'agglomération toulonnaise. A ce titre, quatre ateliers ont été organisés avec les organisations gestionnaires entre mars et juillet 2023 afin de réaliser un diagnostic en matière d'attractivité des métiers de la Petite Enfance et de proposer des actions à mettre en place rapidement ou à intégrer au futur SDSF.

Il ressort des instances et ateliers organisés dans le cadre du SPEL de Toulon et des entretiens stratégiques et collectifs menés dans le cadre de ce diagnostic que cette crise des vocations et cette pénurie de professionnels est multifactorielle et peut notamment s'expliquer par :

La **pénibilité des métiers du secteur de la petite enfance** qui engendre un épuisement des professionnels et un manque de temps pour former les stagiaires et les alternants. Les gestionnaires mettent notamment en avant les forts risques psychosociaux. Par ailleurs, les contrats de professionnalisation pourraient permettre de pallier aux difficultés de recrutement et soulager le personnel, mais ne sont pas mobilisés car les EAJE ne possèdent pas les taux d'encadrement nécessaires ;<sup>70</sup>

Le **manque de reconnaissance et de valorisation** notamment financière : les professionnels du secteur de la petite enfance pouvant exercer à la fois en crèches et en maternité, une part importante d'entre eux préfèrent s'orienter vers les maternités afin de bénéficier des accords Ségur de la Santé. Il a été demandé par les gestionnaires que la valorisation des métiers prévus en janvier dans certaines branches ne se limitent pas seulement comme il est prévu aux salaires. Selon ces derniers, « c'est tout un environnement de travail qui est à questionner et à analyser » pour répondre à ces enjeux ;<sup>71</sup>

Le **manque de connaissances pratiques relatives aux structures collectives** dans les formations qui, majoritairement, ne proposent pas d'alternance ni de stage de découverte. Il en résulte un décalage important entre les connaissances théoriques et la réalité pratique qui conduit à un découragement des étudiants ou jeunes diplômés qui quittent leurs emplois ou ne sont pas maintenus par leurs employeurs ;

La généralisation de *Parcourssup* qui a imposé des **quotas dans les formations** et ne prévoit plus d'entretiens de motivation concernant le recrutement des candidats aux formations ;

<sup>67</sup> Webinaire du 08/03/2023 portant sur le Plan d'action « attractivité des métiers de la Petite enfance »

<sup>68</sup> Ibid.

<sup>69</sup> Ibid.

<sup>70</sup> Entretiens collectifs du 31 octobre 2023 rassemblant des gestionnaires de la petite enfance et de la Jeunesse

<sup>71</sup> Ibid.

La réforme du code de la santé qui oblige les **crèches à recruter des professionnels diplômés** alors même que les crèches associatives avaient recours à des professionnels non diplômés mais dans une dynamique de formation pour résoudre leurs difficultés de recrutement ;

Le **modèle de financement des crèches** qui repose notamment en grande partie sur les contrats aidés ;<sup>72</sup>

A noter que les partenaires interrogés dans le cadre du diagnostic (notamment gestionnaires et collectivités) ont mis en avant leur méconnaissance quant à la construction et la mise en œuvre d'un plan d'actions en matière d'attractivité des métiers de la Petite enfance. Il a été rapporté que des initiatives isolées sont menées par les gestionnaires et communes pour tenter de pallier ces difficultés (appel à candidature a été lancé par la commune de Garde dans le cadre du multi-accueil familial sans résultat positif, mise en place d'un groupement d'employeur en lien avec l'association MAMI sur l'EPCI Provence Verte) Néanmoins ces actions ne sont pas toujours pérennes car elles sont trop lourdes à porter ou ne donnent pas de résultats.<sup>73</sup>

### **Focus sur les enjeux de formation des professionnels de la Petite Enfance**

La formation des professionnels de la Petite Enfance apparaît à la fois comme une forte attente de la part des gestionnaires et de leur personnel, mais aussi comme un levier important pour vaincre le manque d'attractivité du secteur.

- ▶ Les professionnels souhaiteraient être formés davantage sur l'accueil des publics vulnérables, l'accueil inclusif et le dialogue avec les familles en cas de détection d'un trouble chez le jeune enfant. A ce titre, la création du dispositif PARIH a été salué et démontre que l'offre de formation en matière d'inclusion handicap se structure dans le Var.<sup>74</sup>
- ▶ Le secteur de la Petite enfance est un secteur faisant l'objet de nombreux reclassements en raison de la pénibilité des métiers. Il a été proposé par les gestionnaires, un accompagnement aux professionnels de la Petite Enfance en reclassement via des formations leur permettant de se réorienter.<sup>75</sup>
- ▶ En outre, il a été affirmé la nécessité d'accueillir davantage d'alternants dans les EAJE ainsi que des personnes en reconversion.<sup>76</sup>

De fait il semble primordial d'associer Conseil Régional, et centres de formation (à recenser) à ces travaux (participation par exemple aux forums de l'emploi afin de pouvoir à la fois présenter les métiers de la Petite enfance et orienter les personnes intéressées vers ces établissements).

#### **• L'accompagnement des professionnels de la petite enfance à l'inclusion handicap**

La Caf a travaillé avec des partenaires à la construction de trois actions d'appui mises en place en 2022 portant sur les pratiques des acteurs au contact des 0-3 ans :

Les Régul'actions avec le CREA PACA Corse, temps d'échanges entre pairs une fois par mois pendant le temps de sieste, afin de résoudre toute problématique liée au handicap d'un enfant (à son accueil, à la relation avec ses parents, les autres enfants, l'équipe...).

Inclus Diag avec le CODES du Var, afin d'analyser l'ensemble du fonctionnement d'un EAJE (documents, aménagements, partenariat...) et proposer des préconisations d'améliorations visant à le rendre plus inclusif.

Interventions auprès des professionnels de la Petite Enfance avec CORIDYS, qui permet un accompagnement des équipes d'EAJE qui le souhaitent autour d'une problématique individuelle de diagnostic.<sup>77</sup>

### **Perspectives : la création d'une commission Petite Enfance**

Lors du COPIL SDSF du 7 novembre 2023, il a été proposé par la CAF de créer une commission Petite Enfance visant à assurer le pilotage et le suivi des sujets et projets transverses autour de l'attractivité des métiers, du suivi des développements sur l'accueil individuel et collectif, des projets en matière d'insertion et de situations complexes. Le principe de la création de cette commission a été validé en séance.<sup>78</sup>

<sup>72</sup> Compte rendu du Service Public de l'Emploi Local (SPEL) de Toulon, 27 janvier 2023

<sup>73</sup> Entretiens collectifs du 13 novembre 2023 rassemblant une collectivité territoriale et des gestionnaires des secteurs de la Jeunesse et de la Parentalité

<sup>74</sup> Entretiens collectifs du 31 octobre 2023 rassemblant des gestionnaires de la petite enfance et de la Jeunesse

<sup>75</sup> Ibid.

<sup>76</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la phase de diagnostic

<sup>77</sup> Politique inclusion handicap, « Evaluation partielle de l'exercice 2022. Préconisations, propositions pour l'exercice 2023 »

<sup>78</sup> COPIL SDSF du 7 novembre 2023

## **Une initialisation d'actions pour l'éveil culturel et artistique**

La CAF du Var soutien les actions d'éveil culturel et artistique notamment de FOL 83. Elle a notamment financé en 2022 :

- **Lire et faire lire** : cette action vise à offrir deux livres par mois aux structures par l'intermédiaire d'une librairie indépendante. Cette action couvrait 22 crèches en 2022 et va devoir s'élargir en 2023 aux RPE, aux MAM et aux crèches volontaires.
- **Culturons les tout petits** : Cette action très plébiscitée est orientée en faveur des crèches IDA situées en QPV.<sup>79</sup>

### **Focus : Inclusion Handicap dans les activités culturelles et sportives**

La CAF n'a pas d'offre dédiée à favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap, et a donc construit un dispositif d'appui en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Var appelé *D-PASS ton handicap*. Ce dispositif vise à réduire les freins à l'inscription en club sportif, cette offre permet à la fois un accompagnement individuel, une orientation vers un club local adapté, une aide financière à la prise de licence pour les allocataires ayant un quotient familial inférieur à 1000€, et une formation des éducateurs et animateurs sportifs accueillants. D-PASS ton Handicap s'est mis en place à la rentrée sportive 2021-2022 et a concerné 16 personnes, autant d'enfants que d'adultes, autant d'hommes que de femmes. De nombreuses demandes ont été reçues pour l'année 2022-2023.

Par ailleurs, dans le cadre du précédent SDSF, la CAF a travaillé avec la Fondation RCT au déploiement d'une action sports & bien-être destinée aux adultes en situation de handicap mental. Entre novembre 2022 et juin 2023 se tiendront tous les quinze jours des ateliers sportifs et de sensibilisation, animés par des professionnels, au sein des locaux du RCT. Ce programme s'est clôturé par une manifestation sportive inclusive le 24 juin 2023 ouverte au grand public.

**Il n'y a pas d'offre de service dédiée aux personnes en situation de handicap sur un plan artistique ou culturel, mais l'Aide aux Activités Culturelles et Artistiques a néanmoins été mobilisée par ce public puisque 4,1% des aides individuelles délivrées en 2021 concernaient des enfants bénéficiaires de l'AEEH, soit un taux similaire au pourcentage AEEH de la population allocataire.<sup>80</sup>**

## **Une offre d'accueil individuelle moins plébiscitée que l'offre d'accueil collective dans le Var**

### **Un accompagnement déployé à destination des assistants maternels pour faire face aux difficultés rencontrées par ces professionnels**

<sup>79</sup> Politique Petite enfance - Bilan de l'année 2022 et perspectives pour l'année 2023

<sup>80</sup> *Politique Inclusion Handicap*, « Évaluation partielle de l'exercice 2022. Préconisations, propositions pour l'exercice 2023 »

L'offre d'accueil individuelle est moins plébiscitée par les familles varoises que l'offre d'accueil collective (sauf dans les territoires ruraux selon la MSA) : reste à charge, non avance des frais, promotion d'un accueil collectif, souplesse dans l'accueil des enfants....

**Au 31 décembre 2020, le taux de couverture des assistants maternels dans le Var est de 21,6% contre 32,6% en France métropolitaine.**

Selon les données de 2022 de la PMI, **2 954 assistants maternels agréés**<sup>81</sup> sont recensés dans le Var soit **une perte de 117 assistants maternels** depuis le 31 janvier 2022. 2489 assistants maternels sont en activité au moins un mois dans l'année.<sup>82</sup> La répartition des assistants maternels est la plus faible dans les territoires du haut var notamment au sein des CC Provence Verdon et CC Lacs et Gorges du Verdon. **Les assistants maternels sont davantage représentés sur le territoire de MTPM.**

Un questionnaire à destination des assistants maternels a été lancé en 2023 afin d'analyser la situation et d'identifier leurs besoins et leurs difficultés. 687 assistants maternels ont répondu à cette enquête sur les 2 700 e-mails de sollicitation envoyés soit un taux de retour de 25%.<sup>83</sup>

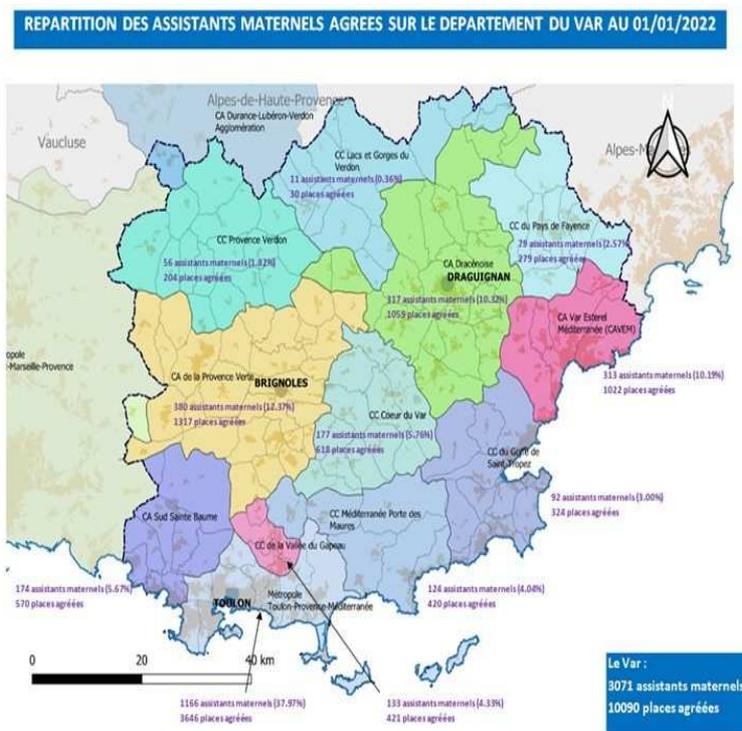
L'enquête met en exergue :

- **Une diminution du nombre d'assistants maternels**, à ce sujet, il a été affirmé par les acteurs interrogés que l'offre d'accueil collective et l'offre d'accueil individuelle étant complémentaires, elles devaient être développées conjointement.<sup>84</sup>
- **38,8%** des assistants maternels ont **plus de 50 ans** dont 5.5% plus de 60 ans. L'enquête révèle une faible proportion de jeunes de moins de 30 ans. Cette tendance est plus ou moins visible selon les EPCI. Une part non négligeable d'assistants maternels souhaitent **se réorienter avant l'âge de la retraite**
- **3,3% des assistants maternels travaillent en MAM** ce qui représente un total de 23 assistants maternels.
- **38,9% des assistants maternels indiquent être en sous-activité**, avec certains EPCI plus affectés que d'autres comme les territoires de la Provence Verdon et de la Provence Verte. Cette sous activité est majoritairement volontaire mais une part non-négligeable de sous-activité subie est constatée dans le département. Par ailleurs, une accumulation des contrats à temps partiels est observée puisque plus de la moitié des assistants maternels indiquent accueillir plus de 4 enfants.

Les résultats de cette enquête mettent également en avant certaines **difficultés** auxquelles sont confrontés les assistants maternels :

- Des difficultés dans les **relations avec les parents** ;
- L'**isolement** en raison du travail effectué à domicile ;
- Le **manque d'accès aux formations** par manque d'informations, de par l'éloignement du lieu de formation ou en raison de la non-volonté d'effectuer ces formations sur leur temps de repos hebdomadaire.<sup>85</sup>

Figure 27 : Répartition territoriale des assistants maternels en 2022



Source : Données CAF, 2023

<sup>81</sup> Bilan de l'enquête effectuée auprès des assistants maternels agréés du Var, mai 2023

<sup>82</sup> Données pajemploi 2022

<sup>83</sup> Ibid.

<sup>84</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la réalisation du diagnostic

<sup>85</sup> Ibid.

Par ailleurs, l'enquête révèle **les difficultés de mise en relation des parents avec les assistants maternels**. En effet, les assistants maternels ont l'obligation de s'inscrire sur le site monenfant.fr. Néanmoins, les problèmes de fonctionnement récurrents pénalisent fortement les assistants maternels. Par ailleurs, les parents ne connaissant pas ce site, ils l'utilisent peu. De ce fait, la mairie, les RPE, le bouche-à-oreille et les sites marchands jouent un rôle important dans la mise en relation des assistants maternels et des parents.<sup>86</sup>

### **Un accompagnement de la CAF en faveur notamment du développement des RPE sur les territoires carencés**

Afin d'accompagner les assistants maternels, la CAF a décidé de mener des **actions en matière de communication, de soutien financier et de soutien et de développement des RPE**.

**L'URSSAF a également mis en place un dispositif de prévention des impayés de salaires via Pajemploi.**

Il a été rappelé par le Conseil Départemental que **la PMI accompagnait les assistants maternels dans les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer, cependant un accompagnement de proximité n'est pas possible du fait de contraintes humaines (réseau de 350 puéricultrices)**. Par ailleurs, la collectivité souligne **l'absence de processus établi sur l'accompagnement et la professionnalisation des Assistants Maternels qui ne reposerait que sur des initiatives individuelles**. Plus largement, il a été déploré lors de plusieurs entretiens le manque de structuration de l'offre d'accueil individuelle : un besoin de réflexion collective au niveau de la formation autour de la qualité de l'accueil a été mis en exergue. Enfin certaines initiatives locales sont à souligner : recrutement d'un poste de soutien au RPE au sein de l'EPCI Provence Verte notamment.

**De fait, il semble essentiel d'agir sur le manque d'attractivité du métier d'assistant maternel notamment par l'intermédiaire de la valorisation de ce métier car de nombreux départs à la retraite sont prévus sur les 5 à 10 prochaines années.**<sup>87</sup>

**Les RPE ont remplacé les RAM** depuis l'ordonnance du 19 mai 2021 n°2021 et le décret n°2021-1115 du 25 août. Il s'agit de lieux de proximité dédiés à **l'accueil du jeune enfant s'adressant à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel**.

Les RPE accompagnent les parents dans la recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins et de mise en relation avec les assistants maternels du territoire le cas échéant. Les RPE ont un rôle d'accompagnement, de professionnalisation, de formation, d'animation et d'informations auprès des assistants maternels.

A ce titre, la CAF du Var a mené **plusieurs actions afin d'accompagner les RPE** dans cette professionnalisation :

- Création d'une **boîte à outils interne** ;
- Organisation de **réunions avec les RPE** afin de s'assurer de l'assimilation et la saisine par les RPE de leurs nouvelles missions ;
- Formation **des animateurs par l'intermédiaire de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM)** concernant la nouvelle Convention Collective Nationale du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile les 13 et 14 octobre 2022. La FEPEM intervient également sur l'information juridique des RPE, la mise en place d'une hotline juridique et la création d'un guide employeur.

---

<sup>86</sup> Ibid.

<sup>87</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la réalisation du diagnostic

Depuis septembre 2023, le Département du Var comptait **26 RPE pour un total de 24,57 ETP. 14 RPE étaient en cours de renouvellement** de leur agrément. Les entretiens réalisés dans le cadre d'un diagnostic mettent en lumière un « manque criant » de RPE sur les territoires pourtant jugés essentiels pour répondre aux difficultés des assistants maternels.

**Certains territoires du Var apparaissent particulièrement carencés** comme le Golfe de Saint Tropez, Sud Sainte Baume, Porte des Maures, Dracénie, Provence Verdon Agglomération et MTPM. A ce titre, la CAF du Var porte **une stratégie de développement des RPE et d'accompagnement aux porteurs de projet.**<sup>88</sup> Des RPE seront mis en place dans communes de plus de 10 000 habitants et les territoires carencés notamment à Cuers et Sud Sainte Baume

Figure 28 : Couverture territoriale des RPE



Source : Données CAF, 2023

L'enquête de la CAF réalisée auprès d'assistants maternels révèle que **87,6% connaissent les RPE et 67,6% en fréquentent. 20,4% des assistants maternels fréquentent les RPE moins d'une fois par mois** car les RPE ayant une **capacité d'accueil réduite, ces structures** possèdent des temps de rotation longs. Les assistants maternels exerçant en MAM sollicitent moins le RPE que leurs collègues travaillant à domicile.

**Les assistants maternels ont de nombreuses attentes concernant le RPE** notamment sur les aspects de participations aux formations, ateliers et aux activités ou un accompagnement sur les volets juridiques, administratifs et la recherche de contrats. Les RPE semblent répondre aux difficultés des assistants maternels, mais **certaines attentes semblent difficiles à combler du fait des capacités d'accueil réduites des RPE.**<sup>89</sup>

Il a été notamment affirmé par la CAF, l'importance de développer les RPE existants en termes de d'ETP en complément de la création de nouveaux RPE et de mettre en place des agents itinérants dans les EPCI comprenant un large territoire pour améliorer la couverture des RPE.<sup>90</sup>

***Une nécessité de modéliser un parcours d'accompagnement des porteurs de projets de MAM au regard de leur augmentation et des évolutions réglementaires***

<sup>88</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la réalisation du diagnostic

<sup>89</sup> Bilan de l'enquête effectuée auprès des assistants maternels agréés du Var, mai 2023

<sup>90</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la réalisation du diagnostic

En décembre 2023, **49 MAM** sont **comptabilisées** soit une **augmentation d'environ 33%** par rapport à juillet 2021.

La MAM est une structure **intermédiaire entre l'accueil collectif et l'accueil individuel**. Elles sont un levier permettant de **lutter contre l'isolement des assistants maternels**. Ce modèle est peu mobilisé par les assistants maternels du fait des difficultés à trouver des locaux pour accueillir ces structures. En effet, environ 7% des assistants maternels du Var travaillent MAM soit 154.<sup>91</sup>

Néanmoins, une **augmentation des projets de MAM s'observe sur le territoire**. De ce fait, un **parcours d'accompagnement spécifique** est à modéliser par la CAF du Var en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, le réseau d'entrepreneurs France Active et la PMI compte tenu des **évolutions réglementaires récentes sur le financement des MAM**. Ce partenariat pourrait notamment prévoir un accompagnement des porteurs de projets par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) dans le cadre d'une convention de financement, la création d'un guide en lien avec la PMI. Il a été précisé par la CAF que ce besoin d'accompagnement concerne l'ensemble des porteurs de projet de la Petite Enfance et pourrait prendre la forme d'un guichet unique porté par la CAF et la PMI (renforcement du travail partenarial et facilitation pour les porteurs de projet de mise en relation avec le tiers financeur).

Des réflexions sont également en cours concernant **la mise en réseau des MAM existantes** afin de permettre aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques, leurs outils, leurs projets d'accueil et lutter contre leur isolement.<sup>92</sup> Par ailleurs, la CAF qui pouvait verser une aide financière à l'installation aux MAM peut depuis 2019 les financer en investissement. Les aides à destination des MAM vont évoluer en 2024. Néanmoins, les acteurs rencontrés précisent que de nombreuses MAM ferment, du fait du manque de structuration de ce dispositif.

***Une forte mobilisation partenariale autour du développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), mais une couverture territoriale limitée du dispositif***

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ont été déployées dans le Var dès 2019 en partenariat avec Pôle emploi, le Conseil Départemental et la Mission Locale des Jeunes Toulonnais. Ce dispositif permet de **faciliter le retour à l'emploi des parents en situation d'insertion professionnelle, demandeurs d'emploi ou allocataires du RSA**.

**Le développement des crèches AVIP figurait parmi les actions phares du précédent SDSF**. A ce titre, une importante coordination partenariale a permis de développer considérablement ce dispositif. Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, le département du Var comptait **51 crèches AVIP** et **189 places** principalement dans la métropole toulonnaise, à Sanary, Draguignan, Saint Raphael et en Provence Verte. De nombreux territoires demeurent non-couverts par ce dispositif.

Figure 29 : Couverture territoriale des MAM



Source : Données CAF, 2023

<sup>91</sup> Bilan de l'enquête effectuée auprès des assistants maternels agréés du Var, mai 2023

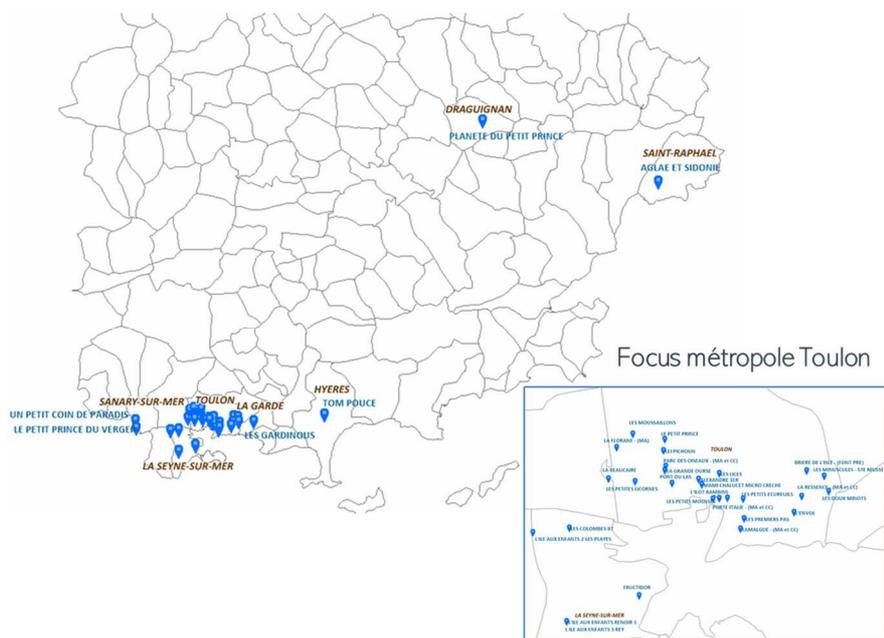
<sup>92</sup> Politique Petite enfance - Bilan de l'année 2022 et perspectives pour l'année 2023

Figure 30 : Évolution des crèches AVIP de 2021 à 2023

	2021	2022	2023	Taux évolution
Nombre de crèches labélisées	34	34	51	+50%
Nombre de places	148	158	189	+28%

Source : Données CAF, 2023

Figure 31 : Couverture départementale des crèches AVIP



Source : Données CAF, 2023

Le Label « AVIP » prévoit que les EAJE réservent **au moins 20% de leurs places aux parents en insertion professionnelle**. Dans le Var, afin de faciliter le déploiement des crèches AVIP notamment dans les territoires ruraux, la CAF a fait le choix d'un ajustement des critères nationaux dans le cadre d'une expérimentation nationale en tolérant une non-atteinte du seuil la première année et une répartition des places AVIP dans différentes crèches (aussi sur l'EPCI Provence Verte, les places AVIP sont réparties sur les 28 crèches).

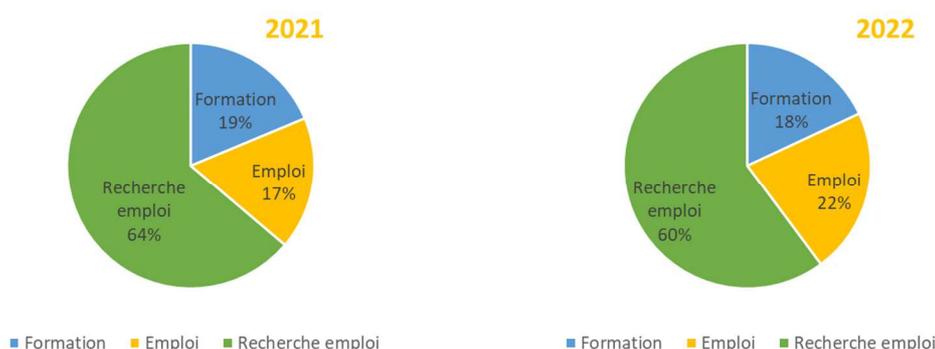
Le bilan réalisé en 2022 fait état de **522 parents ayant pu bénéficier d'une place d'accueil en crèches AVIP dont 282 parents ayant pu retrouver un emploi ou accéder à une formation professionnelle**.

Figure 32 : Évolution du nombre de bénéficiaires et de sorties positives de 2021 à 2022

	2021	2022	Taux évolution
Parents bénéficiaires	439	522	+19%
Sorties positives immédiates	159	208	+31%
Sorties positives différées	122	169	+39%

Source : Données CAF, 2022

Figure 33 : Évolution des motifs d'admission en 2021 et 2022



Source : Données CAF, 2022

Figure 34 : Parents bénéficiaires par commune

	2021	2022	Taux évolution
Toulon	357	422	+18%
La Seyne	44	50	+14%
Sanary	32	27	-16%
La Garde	3	10	+233%
Draguignan	/	3	/
Saint Raphael	/	2	/
Hyères	/	8	/

Source : Données CAF, 2022

Afin de faciliter la gestion des crèches AVIP, une plateforme a été expérimentée en 2022 à Toulon. Elle permet aux crèches de gérer les demandes de places en ligne. Les premiers retours ayant été positifs, la plateforme a été généralisée en 2023.<sup>93</sup>

Par ailleurs, le précédent SDSF prévoyait d'amorcer une réflexion concernant l'élargissement du dispositif AVIP pour des enfants de plus de trois ans afin de répondre aux besoins des parents en situation d'insertion notamment dans les secteurs du tourisme, de la santé, des transports et de la logistique par exemple.<sup>94</sup> Cet élargissement n'a pas eu lieu mais des réflexions via l'organisation de focus group sont en cours.

La notion de territorialisation et de saisonnalité des offres notamment en matière de crèches AVIP est importante pour les populations précaires des territoires ruraux du Var (par exemple, des salariés en intérim exercent dans des domaines viticoles en période de vendanges).

Au-delà, de l'optimisation quantitative des places existantes, il apparaît nécessaire de créer des structures supplémentaires (ou sous une forme différente, par exemple crèches familiales) pour améliorer la couverture du territoire de cette offre dont les besoins paraissent sous évalués par les gestionnaires de la Petite enfance.

**Une expérimentation du dispositif « AVIP-Assmat » à Toulon dont le déploiement sur l'ensemble du territoire pourrait s'avérer complexe en raison de contraintes financières**

Le lancement officiel de l'expérimentation du dispositif « AVIP-Assmat » a eu lieu en octobre 2022. Il s'agit d'une offre complémentaire des crèches AVIP répondant aux mêmes objectifs et visant à augmenter le nombre de places « labellisées AVIP » en offrant une solution d'accueil chez une assistante maternelle.<sup>95</sup> L'expérimentation comprend

<sup>93</sup> Politique Petite enfance - Bilan de l'année 2022 et perspectives pour l'année 2023

<sup>94</sup> CAF 83, SDSF 2020-2023

<sup>95</sup> Politique Petite enfance - Bilan de l'année 2022 et perspectives pour l'année 2023

**15 places chez 13 assistantes maternelles** (dont trois rattachées à une Maison des Assistantes Maternelles). Sur les cinq contrats signés en 2022, deux prévoient un accueil ponctuel et trois un accueil à temps partiel.<sup>96</sup>

**Figure 35 : Motif d'orientations des parents en 2022**

	Parents orientés	Motif : recherche d'emploi	Motif : entrée en formation	Motif : entrée en emploi
<b>Pôle emploi</b>	21	12	7	2
<b>Cedis Insertion</b>	6	4	0	2
<b>Mission Locale des Jeunes Toulonnais</b>	2	0	2	0
<b>MDE</b>	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>4</b>

Source : Données CAF, 2022

Le déploiement a eu lieu progressivement car la CAF a rencontré des difficultés à convaincre les assistants maternelles à rejoindre le dispositif. En effet, ce dispositif est davantage un complément de revenu pour ces professionnels qui préfèrent sélectionner les familles qui les emploieront. Le dispositif est très plébiscité par les familles et l'ensemble des places proposées sont pourvues. Selon les professionnels rencontrés, ce dispositif pourrait être une solution pertinente dans les EPCI où la sous-activité des assistants maternelles est subie.

*Une évaluation du dispositif devrait avoir lieu afin d'arbitrer sa généralisation.*

Le diagnostic met en avant que les **freins à la généralisation de cette expérimentation** sont principalement financiers, le **coût de gestion de l'expérimentation étant trop élevé** et le **circuit de financement des assistantes maternelles trop risqué**. En outre, l'EPCI Provence Verte met en avant l'important reste à charge pour les familles, ayant conduit à l'échec du dispositif sur ce territoire<sup>97</sup> Il est prévu au niveau national pour 2025 un rééquilibrage du reste à charge entre l'offre d'accueil individuelle et l'offre d'accueil collective qui devrait permettre de diminuer le reste à charge des familles en matière d'accueil individuel.

### **Un démarrage récent des crèches à vocation d'insertion sociale (AVIS)**

La mise en place des crèches AVIS résulte des constats issus de nombreuses études mettant en exergue les **bienfaits des modes d'accueil collectifs pour les jeunes enfants**. Il s'agit d'une crèche accueillant de **jeunes enfants en situation de pauvreté** quelques jours ou heures par semaine pour favoriser leur développement et permettre un temps de répit pour les parents.<sup>98</sup> Un appel à projet « crèches AVIS » a été publié durant le premier trimestre 2023 et le démarrage du projet a eu lieu en septembre 2023.<sup>99</sup>

#### **Focus sur le droit au répit parental**

Les acteurs interrogés ont affirmé la nécessité d'axer la parentalité sur le répit parental afin de permettre aux parents d'avoir un équilibre entre leur vie professionnelle, personnelle et familiale par l'intermédiaire de structures et de dispositifs. Dans ce cadre, il a été proposé de développer des garderies solidaires et éphémères permettant de garder des enfants lorsque leurs parents travaillent mais aussi pour leur permettre de profiter d'activités de bien-être (rendez-vous chez le coiffeur, etc) et de garantir leur droit au répit parental. Ces lieux pourraient également permettre aux enfants de venir étudier si les conditions de travail ne sont pas optimales à leur domicile.<sup>100</sup>

#### **Focus sur l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'insertion sociale et professionnelle**

Le diagnostic met en exergue une problématique en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux offres et aux dispositifs. Grâce aux dispositifs déployés en matière d'insertion sociale et professionnelle, les mères isolées pourront acquérir une plus grande autonomie via l'accès à la formation et à l'emploi. En effet, ces jeunes femmes isolées n'accèdent pas à l'emploi du fait des difficultés liées aux modes de garde. Une réflexion serait à mener

<sup>96</sup> Revue thématique Petite enfance, juin 2023

<sup>97</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la phase de diagnostic

<sup>98</sup> Politique Petite enfance - Bilan de l'année 2022 et perspectives pour l'année 2023

<sup>99</sup> Revue thématique Petite enfance, juin 2023

<sup>100</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la phase de diagnostic

à ce sujet en lien avec France Travail. Par ailleurs, la réhabilitation des victimes de violences conjugales passe par l'accès aux droits en matière professionnelle et mais aussi psychologique. A ce titre, les crèches AVIS et les espaces de rencontre pourraient être des leviers importants de socialisation de ces victimes.

## **Un besoin d'analyse des besoins pour la mise en œuvre de services de garde d'enfants pour les parents travaillant en horaires atypiques**

Selon les acteurs interrogés, il s'avère **essentiel d'inscrire la mise en place d'une offre d'accueil en horaires atypiques sur l'ensemble du département dans le futur SDSF pour les parents travaillant dans des domaines à horaires atypiques** y compris pour les parents en insertion professionnelle. Les secteurs du transport, de la logistique, de la production, de la défense et de la santé pourraient être des secteurs pouvant bénéficier de ce type de projet. Ce dispositif doit prévoir des modes d'accueil tôt le matin, tard le soir (temps périscolaires) et les week-ends et concernerait les enfants ayant jusqu'à douze ou quatorze ans.

Afin de construire une offre en cohérence avec les besoins, il semble primordial de réaliser un diagnostic à ce sujet pour identifier les besoins et proposer des services adaptés car toutes les expérimentations précédentes ont été très peu utilisées par les familles. Par ailleurs, des crèches en entreprise proposaient déjà ce type de services à leurs salariés.

Lors de la phase de collecte des données, la MSA a réaffirmé l'importance de la **territorialisation et de saisonnalité des offres en ce qui concerne l'élargissement des horaires en accueil collectif**. Les crèches du Var n'ont pas toutes vocation à proposer le même modèle en matière d'horaires atypiques la fois en termes d'amplitude horaires et de périodicité. La MSA préconise de procéder à une analyse « métier par métier » au sein des différents territoires afin d'identifier les besoins.<sup>101</sup> Dans cette optique, l'ensemble des acteurs rencontrés lors des entretiens ont insisté sur l'importance d'approfondir l'évaluation des besoins des familles par la réalisation d'un diagnostic par territoire pour proposer des dispositifs et services adaptés.

Au-delà de problématique de l'identification des besoins par territoire et saison, l'une des **principales difficultés dans le cadre de la mise en place de ce projet** est la **pénurie des professionnels de la garde d'enfants**.<sup>102</sup>

**Dans le Var à ce stade**, 10 EAJE PSU offrent des horaires d'accueil sur une amplitude horaire journalière de 12 heures ou plus. Il s'agit essentiellement d'EAJE réservés prioritairement :

- aux personnels hospitaliers pour 5 EAJE localisés à Pierrefeu, Hyères, Fréjus et Toulon
- aux personnels de la Défense pour un EAJE à Toulon
- au « Tout public » pour 4 EAJE à la Garde, Six Fours, Hyères et Draguignan.<sup>103</sup>

Par ailleurs, l'IGESA propose également un RPE à Toulon spécialisé dans les assistants maternels accueillant en des horaires atypiques et finance une plateforme d'intermédiation de service de garde d'enfants à domicile « Yoopies ».

Pour répondre à cet enjeu d'élargissement de l'offre, le **projet Mamhiques** développé en Bretagne devait être lancé dans le Var au premier semestre 2023. Ce projet s'inscrit dans une volonté portée par le SDSF 2020-2023 de définition des besoins en termes d'accueil en horaires atypiques et d'accueils saisonniers sur le département via les CTG afin de développer une offre d'accueil adaptée.<sup>104</sup>

Le projet Mamhiques est un **projet d'intermédiation entre des entreprises et des services de garde d'enfants** comprenant à la fois des assistants maternels et des gardes à domicile. Il permet de proposer une **solution d'accueil en complément d'un mode d'accueil avec des horaires traditionnels**. Ce dispositif est co-financé par les entreprises et la CAF. Dans le Var, ce **projet porté par la CAF et la DDETS a été reporté au second semestre 2023**. L'objectif consisterait ainsi à développer ce service auprès d'entreprises dans le domaine l'hôtellerie, la restauration, le service à la personne, la santé, le médico-social et la Défense.<sup>105</sup>

*Par ailleurs la Préfecture a précisé qu'un projet de création de placés en horaires décalées est prévu pour septembre 2024 à la Seyne sur Mer en lien avec l'association Nouvelle horizon.*

## **Le parcours de l'enfant : de la naissance à l'âge adulte**

Les actions menées dans le cadre du **Schéma Départemental des Services aux Familles 2020-2023** visaient à :

- Favoriser la continuité éducative des différents temps de l'enfant (école/famille/loisirs) ;
- Accompagner la qualité des offres proposées aux enfants et aux jeunes sur les territoires ;

<sup>101</sup> Entretien réalisé dans le cadre de la réalisation du diagnostic

<sup>102</sup> Revue thématique Petite enfance, juin 2023

<sup>103</sup> Réunion partenariale Petite Enfance, 21 septembre 2022

<sup>104</sup> CAF 83, SDSF 2020-2023

<sup>105</sup> Politique Petite enfance - Bilan de l'année 2022 et perspectives pour l'année 2023

- Poursuivre le soutien aux projets accompagnant l'autonomie et l'insertion des jeunes ;
- Renforcer la coordination institutionnelle sur les volets insertion, autonomisation et prévention.

De nombreux efforts ont été déployés sur le territoire afin de développer l'offre de services à destination des enfants et des jeunes, mais des **territoires restent carencés notamment en zones QPV et en zones rurales**. De même, selon les acteurs interrogés, l'offre de services se raréfie avec l'avancée en âge de l'enfant y compris pour les enfants en situation de handicap.

**Par ailleurs, un manque de lisibilité de l'offre et un manque de coordination** ont été communiqués par les acteurs interrogés. Enfin, **la pénurie de professionnels, le manque de formation impactent parfois lourdement l'offre de service à destination des enfants et des Jeunes**.

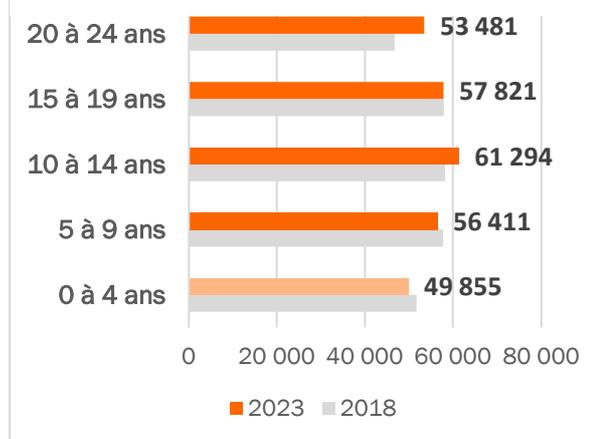
### Une forte impulsion autour du développement de l'offre à destination de la Jeunesse, mais une offre de services inégalement répartie sur le territoire

**Des actions menées afin d'améliorer l'accueil des enfants et des jeunes ayant permis une amélioration globale de la couverture de la CAF chez les jeunes, principalement âgés de 6 à 17 ans, mais une couverture très hétérogène selon les territoires**

**Début 2023, le Var comptait 230 000 jeunes âgés de 5 ans à 24 ans soit une augmentation de près de 3,8% par rapport à 2018**. La classe d'âge augmentant le plus est la tranche des 20-24 ans avec une augmentation de 14%, suivie de la tranche des 10-14 ans avec une augmentation de 5%.<sup>106</sup>

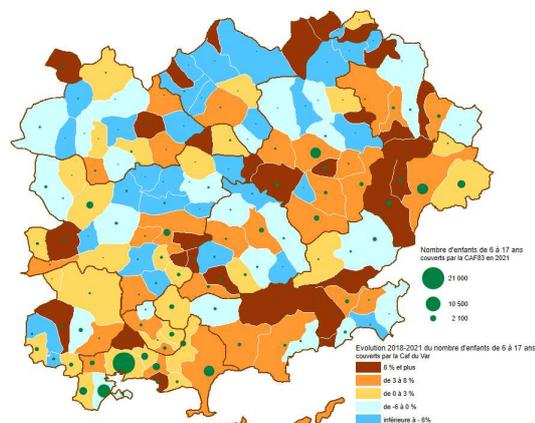
La CAF du Var en partenariat avec les acteurs du territoire a amplifié de 2018 à 2022 son intervention en matière de déploiement des services à destination des enfants et des jeunes. **Ces efforts ont permis d'augmenter le nombre d'enfants couverts par la CAF et notamment des enfants de 6 à 17 ans en passant de 121 873 enfants à 125 102 enfants sur cette tranche d'âge soit une évolution de 3%.**<sup>107</sup>

Figure 36 : Répartition quinquennale des jeunes par tranche d'âge



Sources : Données CAF, 2023

Figure 37 : Évolution des enfants de 6 ans à 17 ans couverts par la CAF de 2018 à 2021



Source : Données CAF, 2022

Cette forte progression sur la tranche des enfants de 6 ans à 17 ans concerne principalement le quart nord-est du département et plus modestement le littoral, en revanche une diminution est observée dans les territoires du Haut Var.<sup>108</sup>

**Sur la même tranche d'âge, on constate une augmentation de l'activité des ALSH sur la période 2018-2021**. En 2018, en moyenne 92 heures par enfant ont ouvert droit à la prestation ALSH contre 102 heures par enfants en 2021. Le département comptait 364 équipements au 31 août 2021.<sup>109</sup>

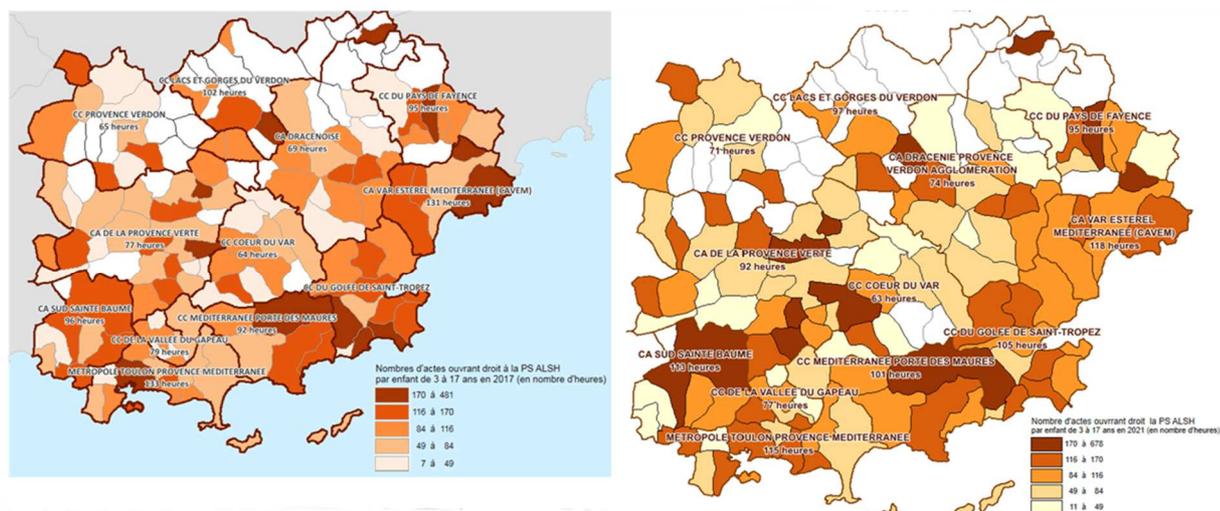
<sup>106</sup> Revue enfance-jeunesse, « Priorités et feuille de route 2023-2024 », 11 mai 2023

<sup>107</sup> Séminaire du Conseil d'Administration de bilan de la COG 2018-2022, 28 septembre 2022

<sup>108</sup> Ibid.

<sup>109</sup> Ibid.

**Figure 38 : Évolution de l'activité des ALSH de 2018 à 2021**



Source : Données CAF, 2022

**Le principal poste de dépense en matière de jeunesse concerne les ALSH** (via la PSO aide financière à l'acte) avec 10,3 millions d'euros de financement en 2022. L'objectif est de **veiller à l'accessibilité des services aux familles et à maintenir une offre de service de qualité** dans le département. En 2023, le Var compte **71 accueils périscolaires et 138 accueils extrascolaires**. La politique de la CAF a permis de mettre en place des **tarifs adaptés en fonction des ressources** sur le territoire.

Néanmoins, il est observé des **conditions d'accessibilité très hétérogènes** en fonction des territoires.<sup>110</sup> Selon les acteurs interrogés, certaines collectivités font appel à la police lors des inscriptions en ALSH (maintenir la sécurité face à la tension entre familles) au niveau des parents, d'autres clôturent leurs inscriptions en deux heures (faute de disponibilité suffisante) et dans certains territoires les files d'attente pour les inscriptions commencent très tôt le matin. **Ces tensions existent à la fois en accueil périscolaire et en accueil extrascolaire** notamment à Draguignan et à MTPM.

Il a également été souligné que l'offre en matière d'ALSH n'est pas visible pour les acteurs. Certains accueils périscolaires ne sont pas déclarés. De ce fait, la CAF ne verse pas de PSO ALSH. Il semble nécessaire de trouver des leviers permettant d'aider les collectivités à mettre en place des accueils déclarés de qualité afin de poursuivre le déploiement des PEDT sur le territoire.

La CAF développe également les Prestations de Services Jeunes<sup>111</sup>, le département compte 16 PS Jeunes en 2023 contre 13 en 2022 et 8 en 2021. A ce titre, la CAF finance un tiers-lieu de la FOL 83 et l'association Les Petits Débrouillards qui vise à accompagner au numérique les jeunes en organisant des ateliers de codage. En revanche, il est constaté un manque de mise en réseau des animateurs de la PS Jeunes pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et faire évoluer l'offre dans le sens de la prise d'initiatives des jeunes.<sup>112</sup>

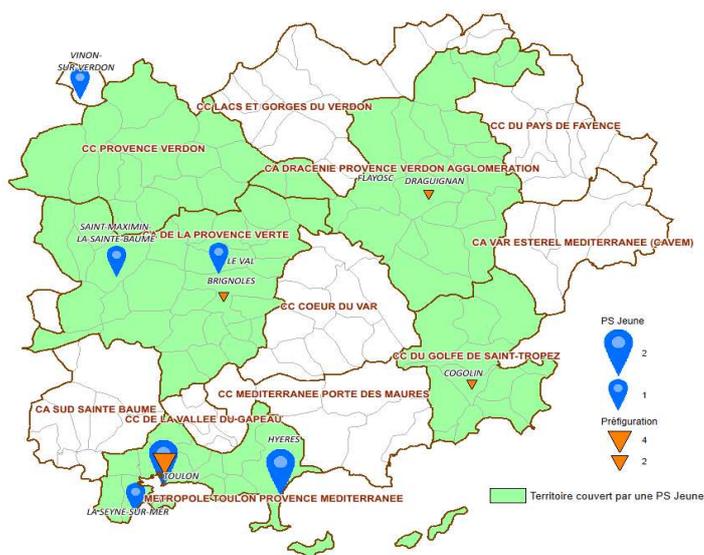
<sup>110</sup> *Revue enfance-jeunesse*, « Priorités et feuille de route 2023-2024 », 11 mai 2023

<sup>111</sup> La prestation de service Jeunes a pour objectif de développer et faire évoluer l'offre d'accompagnement et d'activités proposée aux jeunes pendant leur temps libre. Le principe repose sur le financement d'animateurs qualifiés accompagnant les jeunes dans l'émergence et la réalisation de leurs initiatives. Les projets Ps jeunes peuvent être portés par une pluralité d'acteurs : centres sociaux, tiers-lieux, Fab labs, accueils de jeunes, etc.

<sup>112</sup> *Revue enfance-jeunesse*, « Priorités et feuille de route 2023-2024 », 11 mai 2023

La CAF finance également 4 accueils PAEJ pour les jeunes en situation de mal-être pour un montant de 89 000€.

Figure 39 : Localisation des PS Jeunes en 2022



Source : données CAF, 2022

### Pour 2024, la CAF souhaite améliorer et structurer la gouvernance du réseau des PAEJ.<sup>113</sup>

Plusieurs éléments viennent freiner aujourd'hui le développement de cette offre :

Le manque de professionnel

La méconnaissance de cette offre par les familles (visibilité différente selon les territoires notamment) et par les professionnels et partenaires (pas d'état des lieux de l'activité de ces structures)

Le faible suivi et de pilotage de cette offre (pas d'indicateurs d'évaluation des besoins construits au niveau national comme local).

### Focus sur l'enjeu du handicap dans le parcours des jeunes

En 2019, un plan de formation a été spécifiquement conçu pour le monde de l'animation par la CAF et la DDCS du Var. Cette formation a été ouverte à l'ensemble des centres de loisirs périscolaires, extrascolaires et accueils adolescents du territoire. Il s'agissait d'inculquer aux équipes d'animation, au sens large, une culture commune de l'inclusion au handicap, de les rassurer et d'améliorer leurs pratiques. Ce plan de formation a dans un premier temps fait l'objet d'une expérimentation pour l'année scolaire 2019/2020, puis pérenniser pour l'année scolaire 2021/2022.

Le cahier des charges prévoyait l'animation de sept modules différents : un socle de deux jours obligatoires sur « un accueil inclusif réussi », cinq modules d'une journée, et un module d'accompagnement personnalisé de deux jours. Chaque ALSH a pu choisir des modules en fonction de ses besoins prioritaires. Le montant du plan de formation mis en œuvre s'est élevé à 100 000 € pour 100 journées d'animation. Il aura permis de former environ 500 professionnels de l'animation dans le Var répartis sur près de 90 centres de loisirs sur l'ensemble du territoire et concernent des gestionnaires tant associatifs que portés par des collectivités. Le bilan réalisé et les retours de l'ensemble des parties prenantes sont extrêmement positifs.<sup>114</sup>

- **Appel à projets « Inclusion handicap »**

La CAF a lancé en 2022 un appel à projets dédié à l'inclusion handicap structuré en deux axes :

Le premier lié à la coordination handicap au sein des équipements soutenus par la CAF (EAJE et ALSH en particulier). ;

Le second à la mise en place de projets inclusifs portant notamment sur le sport la culture, le loisir, l'accompagnement des professionnels ou encore l'appui à la parentalité.

Sur les 50 projets soumis :

18 portaient sur l'axe 1 et 16 ont fait l'objet d'un financement pour un montant total de 379 337 € ;

<sup>113</sup> Ibid.

<sup>114</sup> *Politique Inclusion Handicap*, « Évaluation partielle de l'exercice 2022, préconisations, propositions pour l'exercice 2023 »

32 sur l'axe 2 dont 26 ont fait l'objet d'un financement pour un montant total de 266 110 €.

L'appel à projets a donc permis d'octroyer 645 447€ et la CAF est le principal financeur. Les services de l'État et notamment l'ARS PCA et les collectivités sont co-financeurs.

Six projets étaient portés par des collectivités, le reste par des associations parfois très rurales et locales parfois d'importantes fédérations de crèches ou d'éducation populaire.

Sur le plan géographique, la majorité des projets soutenus couvrent l'ensemble du département ce qui permet une équité territoriale. Les initiatives locales sont bien réparties car la plupart des EPCI sont concernés.<sup>115</sup>

- **Les bonus handicap en EAJE et en ALSH**

Depuis 2019, le bonus handicap en EAJE est attribué sur le plan national à tous les gestionnaires de crèche percevant la PSU qui accueille un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou dont le handicap est en cours de détection.

Le bonus inclusion en ALSH a été mis en place en 2019 également et avec des crédits nationaux, mais à l'initiative de la CAF du Var, pour soutenir le renfort de personnel dans les centres de loisirs périscolaires, extrascolaires et adolescents. Il s'adosse à la PSO et est proportionnel au nombre d'heures réalisées au profit d'enfants bénéficiaires de l'AEEH. La CAF du Var est impliquée dans des travaux nationaux d'expérimentation de la CNAF pour déployer un bonus similaire sur l'ensemble de la France.

Les données chiffrées des premiers bilans valident la trajectoire de la Caf en matière d'inclusion, puisque le nombre d'enfants accueillis (262 % en EAJE, et 116 % en ALSH), comme de structures accueillant du public en situation de handicap, est en augmentation entre 2019 et 2021.<sup>116</sup>

### **Une attention portée à la question des jeunes et du numérique**

Au-delà de l'accueil des enfants et des jeunes, la CAF a mis en place un réseau de Promeneurs du Net visant à proposer une présence éducative sur les réseaux sociaux aux jeunes et à leurs familles.

Le département compte en 2023, 42 promeneurs du net contre 39 en 2022. Cette répartition territoriale est inégale et des territoires ne sont pas ou peu pourvus tels que Cœur du Var, Porte des Maures et Golfe de Saint Tropez.

**Ce dispositif très attractif est coordonné par la FOL 83 et son objectif est de permettre aux structures jeunesse et parentalité d'être présents sur les réseaux sociaux auprès de leur public, en complément de leurs interventions en présentiel via un Promeneur du Net.** Le promeneur est un professionnel de la jeunesse ou de la parentalité qui, au cours de son travail dans une structure, entre en relation avec les jeunes et les parents sur Internet et les réseaux sociaux afin de les conseiller, répondre à leur question ou de les orienter le cas échéant vers la structure la plus adaptée.

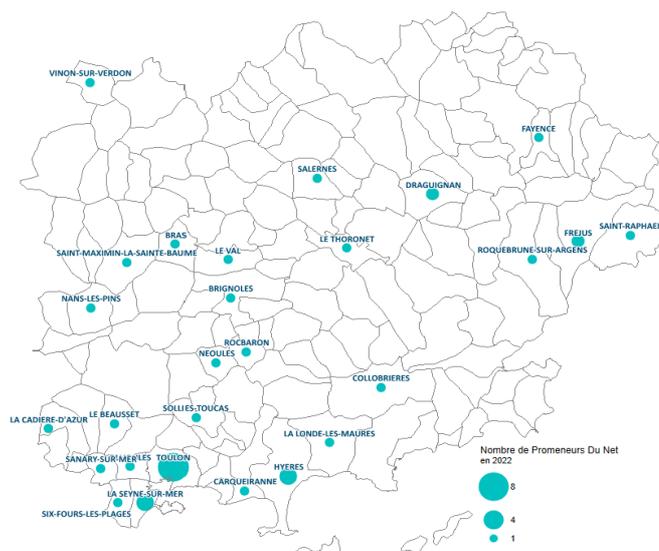
### **A ce titre, la CAF a largement investi dans la professionnalisation des promeneurs.**

Néanmoins, la CAF rencontre des difficultés à :

- Suivre l'activité et l'avancée des actions en temps réel des Promeneurs du Net ;
- Impliquer les structures employeuses ;
- Recruter des Promeneurs du Net aux profils variés ;
- Gérer les conventions et les candidatures qui sont chronophages.

Par ailleurs, la coopération avec l'Éducation nationale et le SDJES est à accentuer dans le cadre de ce dispositif. La fonction de Promeneur du Net nécessite une adaptation permanente aux outils numériques pour être au plus près des usages des jeunes. À ce titre, la CAF souhaite expérimenter les Promeneurs du Net Junior: des jeunes ambassadeurs

Figure 40 : Localisation des Promeneurs du Net en 2022



Source : Données CAF, 2022

<sup>115</sup> Politique Inclusion Handicap, « Évaluation partielle de l'exercice 2022. Préconisations, propositions pour l'exercice 2023 »

<sup>116</sup> Ibid.

du dispositif chargés de communiquer auprès de leurs pairs sur le dispositif. Enfin, la CAF souhaiterait associer ce dispositif à la lutte contre la radicalisation comme cela est réalisé au Danemark.<sup>117</sup>

### **Un manque d'attractivité des métiers de l'enfance et de la Jeunesse engendrant un risque important de destruction de places d'accueil de l'enfant et du jeune et de dégradation de l'offre de service**

Tout comme le secteur de la Petite Enfance, le champ de l'Enfance et de la Jeunesse fait face à une pénurie de professionnels et un manque d'attractivité des métiers et plus particulièrement d'animateurs et sur les postes de Direction.<sup>118</sup> Ces difficultés observées au niveau national concernent l'ensemble du territoire et sont davantage observées sur les temps du mercredi en période scolaires et sur les temps périscolaires. Ces difficultés sont rencontrées également par les collectivités pratiquant des salaires se voulant attractifs.<sup>119</sup>

**Ces difficultés s'expliquent par les horaires de travail fractionnés, la manque de valorisation financière, le manque de professionnalisation et de formation.** Le SNU (service national universel) risque également d'aggraver les pénuries selon les acteurs interrogés (communication gouvernementale très large...)<sup>120</sup>

Ces tensions engendreront une diminution de l'offre d'accueil. Les réponses aux besoins des familles sont déjà restreintes du fait de ces difficultés : des séjours ont été annulés du fait du manque d'animateurs sur le territoire de MTPM. De ce fait, des réflexions sont menées par la Métropole pour la mise en place d'une aide au cofinancement du BAFA pour les jeunes de TPM. Les acteurs interrogés soulignent la montée en puissance de ces difficultés : auparavant restreintes aux périodes de pic de l'activité (vacances), mais désormais tout le long de l'année. **Des gestionnaires rencontrés ont indiqué devoir diminuer le nombre de places en accueil périscolaires en passant de 170 places à 110 places en raison des difficultés de recrutement.**<sup>121</sup>

En outre, des difficultés de mobilité et de logement des animateurs s'ajoutent à ce manque de professionnels (notamment territoire de la communauté d'agglomération Provence Verdon).<sup>122</sup>

A ce titre, la CAF souhaite :

- Faciliter l'accès des Jeunes au BAFA en organisant notamment le tiers payant en lien avec les organismes de formation (cf. expérimentation du parcours BAFA pour TPM) ;
- Faciliter le recrutement des animateurs en expérimentant un dispositif de centralisation des demandes et davantage de souplesse concernant les horaires des animateurs.<sup>123</sup>

**Les acteurs interrogés s'accordent sur la nécessité de ne pas attendre les mesures du comité de filière Animation et de faire converger les actions en matière d'attractivité des métiers de la Jeunesse avec le plan d'actions déployé en matière d'attractivité des métiers de la Petite Enfance.** Ils souhaiteraient que les actions aillent au-delà du financement du BAFA (aujourd'hui peu de jeunes sont intéressés par le BAFA), et permettent aussi la promotion d'autres formations et un renforcement de la coordination en lien avec les partenaires institutionnels et les gestionnaires.<sup>124</sup>

---

<sup>117</sup> Ibid.

<sup>118</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la phase de diagnostic

<sup>119</sup> *Revue enfance-jeunesse*, « Priorités et feuille de route 2023-2024 », 11 mai 2023

<sup>120</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la phase de diagnostic

<sup>121</sup> Ibid.

<sup>122</sup> COPIL SDSF du 7 novembre 2023

<sup>123</sup> *Revue enfance-jeunesse*, « Priorités et feuille de route 2023-2024 », 11 mai 2023

<sup>124</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la phase de diagnostic

## **Un financement des projets visant à soutenir des actions favorisant la participation, l'autonomie, l'épanouissement et l'engagement des jeunes**

La CAF du Var soutient financièrement des projets individuels et/ou collectifs développés par et pour les jeunes par le biais de deux dispositifs :

### **L'appel à projet IEEJ ;**

#### **La bourse OTI.**

L'appel à projet IEEJ a été lancé par la CAF en 2019. Cet AAP a été renouvelé chaque année depuis sa création. Son objectif est de rendre plus lisible les orientations de la branche famille sur le champ de l'enfance et de la jeunesse. Il permet aux partenaires de la CAF de consolider leur offre de services avec d'actions conçues par et pour les jeunes en complément des autres prestations de services telles que la PS Jeunes ou la PSO ALSH et des subventions de fonctionnement.

Cet appel à projet répond à plusieurs enjeux dans des domaines variés :

- Encourager, soutenir et valoriser les initiatives des jeunes
- Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes
- Permettre aux jeunes l'accès à des loisirs variés
- Favoriser la mixité sociale et l'ouverture au monde extérieur
- Favoriser l'apprentissage du vivre-ensemble et de la citoyenneté

En 2022, 89 projets ont été financés soit 20 projets de plus qu'en 2021. 46% des projets portaient sur des actions nouvelles contre 36% en 2021 soit une augmentation de 10 points. Au total, 614 530 € ont été attribués soit 90 000 € supplémentaires. Le coût moyen par projet est de 6 905 € contre 7 725 € en 2021 soit une diminution de 820€.

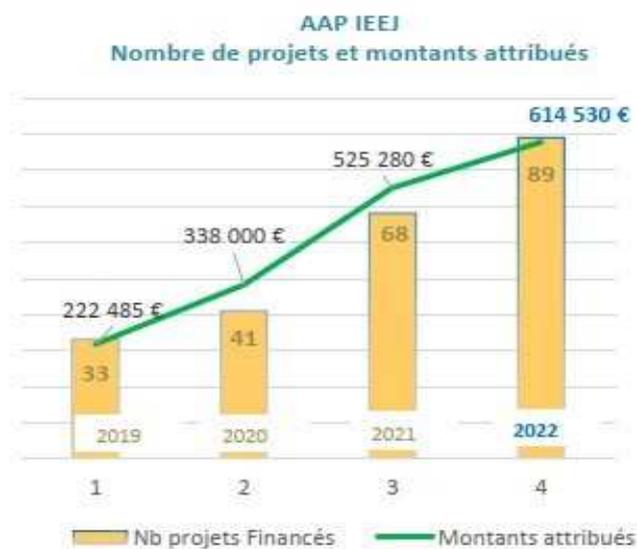
L'appel à projets cible prioritairement les adolescents de 12 à 17 ans. A ce titre, 70 % des projets incluent cette tranche d'âge. 21% des projets sont accessibles aux enfants de moins de 10 ans pour l'année 2022.

Le profil des porteurs de projets connaît quelques évolutions en 2022 :

- le nombre de collectivités a doublé et représentent 11% des porteurs de projets ;
- les centres sociaux et culturels représentent 34% des lauréats ;
- 53% des porteurs de projets sont issus du milieu associatif.

En 2022, l'AAP couvre 6 600 jeunes ce qui représente 93 € par jeune en moyenne.

Figure 39 : Évolution du nombre de projets financés et des montants attribués



Source : Données CAF, 2022

Les projets financés sont majoritairement orientés sur l'engagement citoyen à travers des actions variées dans les domaines de la culture, de la prévention en santé et du sport.

Figure 40 : Orientation des actions dans le cadre de l'AAP IEEJ

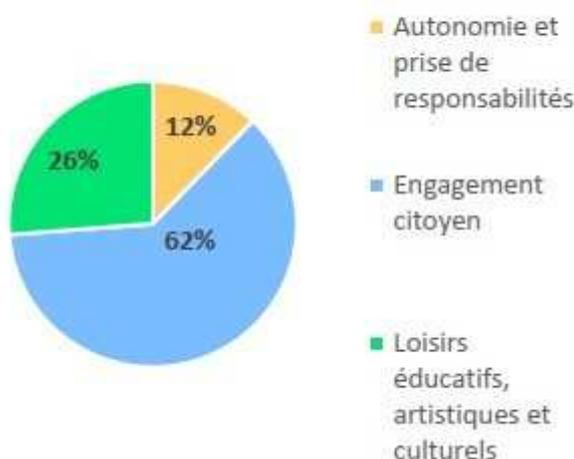
Pour l'année 2022 :

- 38% des projets réalisés sont des actions directement organisées par et pour les jeunes ;
- 32% des projets sont des ateliers ;
- 28 séjours ont été financés dans le cadre de l'AAP dont 18 organisés par des centres sociaux ;
- 5 chantiers de jeunes ont été sélectionnés ;
- 2 projets de coopérative jeunes ont été financés ;
- Les stages sportifs du dispositif « Mouillez vos baskets » ont été reconduits.

L'appel à projet concernant principalement des actions avec un rayonnement départemental et des actions financées sur le territoire de MTPM :

- Les actions départementales représentent près de 60% des jeunes ciblés et 33,5% des dépenses de l'appel à projet ;
- Les actions organisées sur le territoire de MTPM représentent près de 40% des crédits et 22% des jeunes ciblés.

Orientations des actions IEEJ 2022



Source : Données CAF, 2022

Si le périmètre de l'AAP n'a pas évolué pour l'année 2023, certains domaines ont été priorisés :

- Les projets avec une dimension forte en matière d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) ;
- Les projets orientés sur les usages du numérique ;
- Les projets relatifs au développement de l'éducation à la citoyenneté et de l'esprit critique ;
- Les projets axés sur la prévention en santé, notamment en santé mentale, coconstruits et menés avec les jeunes.

Figure 41 : Répartition des montants des projets soutenus au titre de l'AAP IEEJ en 2022 par nature d'action

Répartition des montants des projets soutenus au titre de l'IEEJ 2022 par nature d'action



Source : Données CAF, 2022

La stratégie de communication a également été affinée en 2023 afin de permettre une meilleure connaissance de l'AAP aux acteurs du territoire notamment les collectivités ayant contractualisé des projets éducatifs. La communication a principalement reposé sur une campagne de mailing ciblé, un webinar et une campagne de promotion de l'AAP par l'équipe du Développement Social auprès des référents jeunesse des collectivités.<sup>125</sup>

<sup>125</sup> Politique enfance jeunesse, « Bilan action jeunesse : appel à projet innovation et engagement enfance jeunesse (IEEJ) »

La CAF finance également des projets individuels et collectifs pour les 11-25 ans via les bourses OTI qui sont gérés par la FOL 83. Cette bourse a permis de financer 9 projets pour un montant de 7500€. Les finalités des bourses OTI sont similaires à l'AAP IEEJ, la principale distinction réside dans la possibilité de financer un projet individuel. Le montant des bourses attribué est en baisse constante depuis 2020 car les projets travaillés en amont sont moins qualitatifs, ils ne remplissent pas toujours intégralement les conditions d'attribution et de nombreux projets travaillés avec les jeunes n'aboutissent pas à une présentation au jury à la suite de nombreux abandons. Il est prévu que cette offre soit retravaillée par la CAF du Var et FOL 83.<sup>126</sup>

## Une nécessité de poursuivre le travail partenarial sur les enjeux touchant à la jeunesse

### Des actions menées en faveur de l'accompagnement des territoires à la continuité éducative

De nombreux efforts ont été menés par la CAF afin de favoriser la continuité éducative des différents temps de l'enfant (école, famille et loisirs), mais des territoires restent carencés. Ces actions ont porté principalement sur le développement :

- Des projets éducatifs de territoire ;
- Des Plans mercredi ;
- D'une coordination départementale des CLAS ;
- Des cités éducatives.<sup>127</sup>

### La continuité éducative se caractérise par le rapprochement des acteurs éducatifs afin de mieux articuler les différents temps de l'enfant et du jeune. Les enjeux auxquels tente de répondre cette démarche sont :

- L'adoption d'une approche globale et partenariale permettant la mobilisation des acteurs et la mise en cohérence des bonnes pratiques. Cette démarche se veut ancrée dans les territoires pour faire de l'enfant, un citoyen de ce territoire ;
- L'égalité dans l'accès aux savoirs et aux pratiques culturelles, sportives et ludiques par la mobilisation des ressources territoriales et des financements publics pour faciliter l'accès aux enfants qui en sont éloignés
- La réussite éducative de tous les enfants qui va au-delà de la réussite scolaire.

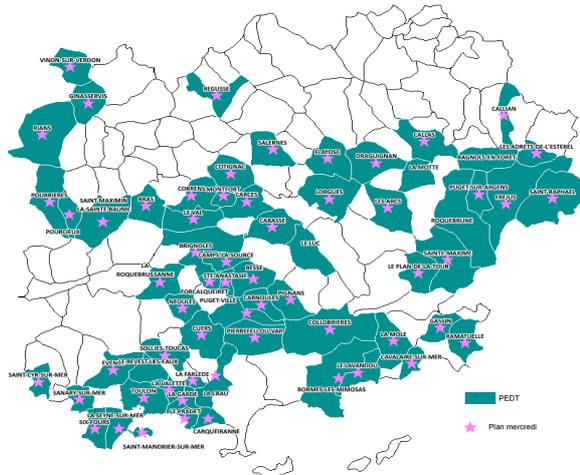
**Le partenariat entre la CAF et l'Éducation nationale s'est renforcé et a permis de déployer les projets éducatifs de territoires et les plans mercredis sur le département.** En 2023, le Var comptait 72 PEDT<sup>128</sup> dont 67 avec des plans mercredi contre 41 en 2021. Selon les acteurs interrogés, certains gestionnaires ne savent pas qu'un plan mercredi est mise en œuvre sur leur territoire et organisent des activités sans bénéficier du dispositif.<sup>129</sup>

Sur la période 2018-2022, la CAF du Var a mobilisé des fonds d'investissement supplémentaires pour un montant de 700 000€ pour renforcer la qualité de l'accueil dans les centres de loisirs au titre du Plan Mercredi et favoriser le développement de projets portés par les jeunes. Toutefois, efforts restent insuffisamment visibles et l'intervention de la CAF n'est pas bien caractérisée dans un contexte d'émission des acteurs et de multiplicité des dispositifs et initiatives.<sup>130</sup>

En 2022, deux cités éducatives ont été signées à Toulon et Hyères une troisième à la Seyne-sur-Mer en 2023. Un COPIL multi-partenarial sous l'égide de l'État incluant la CAF,

Figure 42 : Localisation des PEDT et des Plans Mercredi en 2022

Localisation des PEDT et Plan Mercredi en 2022



Source : données CAF, 2022

<sup>126</sup> Revue enfance-jeunesse, « Priorités et feuille de route 2023-2024 », 11 mai 2023

<sup>127</sup> CDSF du 5 mai 2023

<sup>128</sup> Rencontre départementale des partenaires, « Faites le bilan 2018-2022 avec nous » 1<sup>er</sup> décembre 2022

<sup>129</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la réalisation du diagnostic

<sup>130</sup> CPOG - Orientation stratégiques en action sociale 2023-2027

l'Éducation nationale et les collectivités signataires a été mis en place.<sup>131</sup>

Les Cités éducatives est un dispositif porté par les élus locaux, les services de l'État et les associations afin d'intensifier la prise en charge éducative (scolaire, périscolaire et extra-scolaire) des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans en confortant notamment le rôle de l'école et en promouvant la continuité éducative

### **Un besoin de structuration de l'offre en direction des enfants et des Jeunes pour faire face à des enjeux importants**

Il ressort notamment de l'analyse documentaire et des entretiens effectués **un manque de pilotage concernant l'offre jeunesse sur le territoire.**

Cette situation rend ainsi **difficile l'identification des besoins dans les différents EPCI et la visibilité des services proposés car aucun état des lieux n'est effectué à ce sujet.** Les remontées d'informations se font de manière éparse via la préfecture, les collectivités territoriales et les gestionnaires. Or, ce diagnostic s'avère nécessaire selon les acteurs interrogés afin de pouvoir répondre aux besoins, adapter l'offre au territoire (notamment pour que les offres ne se concurrencent pas entre elles) et améliorer la qualité des services.

D'autres part, le champ de la jeunesse se caractérise par un nombre important d'acteurs et d'initiatives parfois très locales, ce qui accentue le manque de visibilité de l'offre par la CAF. Les CTG et les chargés de coopération pourraient constituer des leviers importants à ce sujet.

Le manque de coordination entre l'ensemble des acteurs et la faible mise en réseau notamment des professionnels du secteur freinent la réponse aux problématiques du secteur et met en difficultés certains acteurs notamment les collectivités. Les acteurs de l'Enfance et de la Jeunesse souhaiteraient que le champ fasse l'objet de la même coordination partenariale et de la même structuration que la Petite Enfance. La mise en place d'une instance a d'ailleurs été proposée par les acteurs interrogés afin d'améliorer le pilotage, le suivi et la coordination de l'offre de service à destination des enfants et des jeunes.<sup>132</sup>

#### **Focus sur l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité**

- **Accompagnement des jeunes entre 18 ans et 21 ans à la sortie de l'ASE**

Les acteurs interrogés ont fait part de la mise en place d'actions sur le territoire visant à accompagner les jeunes ayant entre 18 ans et 21 ans à leur sortie de l'ASE. Ces actions visent à accompagner ces jeunes dans leur insertion sociale, l'accès au logement et leur autonomie pour éviter la reproduction sociale via par exemple des ateliers de gestion budgétaire.

- **Santé mentale et prévention**

L'ARS reçoit des demandes de prise en charge en psychiatrie pour pré-adolescents et des adolescents. Des demandes d'enseignants sont également reçues par l'ARS en matière des interventions sur le rapport au corps, le harcèlement et le consentement pour les élèves de maternelle et de primaire.

- **Jeunes en situation de rupture et/ou de décrochage scolaire**

Les acteurs interrogés ont fait part de difficultés dans l'identification des jeunes en situation de rupture ou de décrochage scolaire. Une réflexion apparaît donc nécessaire concernant l'identification de ce publics et leur prise en charge, selon ces derniers.

#### **Le Pôle d'Appui et de Ressources pour l'Inclusion Handicap (PARIH) dans le Var pour donner de la visibilité à la question du handicap**

Le PARIH accompagne l'ensemble des professionnels du département du Var au contact du public 0-20 ans dans l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap. Les partenaires du SDSF, dont l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Préfecture, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), la MSA, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la CAF se mobilisent autour d'une politique en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

<sup>131</sup> CDSF du 5 mai 2023

<sup>132</sup> Ibid.

**Ce dispositif vise à promouvoir, faciliter, soutenir, renforcer et généraliser l'accès des enfants et jeunes en situation de handicap aux structures de droit commun de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.**

Selon les acteurs interrogés, l'accompagnement s'est dans un premier temps développé via les ALSH et a permis une amélioration de la prise en charge des enfants en situation de handicap. Cet accompagnement se développe dans un second temps en crèches pour lever les freins à la prise en charge des jeunes enfants en situation de handicap. Cet accompagnement se matérialise par la mise en place d'outils à destination des structures (kit d'activités, informations, aménagements, etc).

La mise en place d'un observatoire inclusion handicap dans le cadre du PARIH est prévu en 2024.

Les acteurs interrogés ont également fait part du besoin de :

- Communication auprès des professionnels afin que le PARIH soit identifié comme un organisme ressources ;
- Couvrir également l'accueil individuel en matière d'inclusion handicap via le PARIH.

**Les professionnels interrogés ont fait part de leur besoin d'un appui de la CAF en matière d'inclusion handicap afin de sensibiliser les collectivités territoriales et les acteurs institutionnels à ces enjeux.**

**Le parcours de la famille : accompagnement à la parentalité et lutte contre les situations de fragilité et/ou de rupture familiale**

**De nombreuses actions déployées sur le département du Var et (co-)portées par la CAF en faveur du soutien à la parentalité**

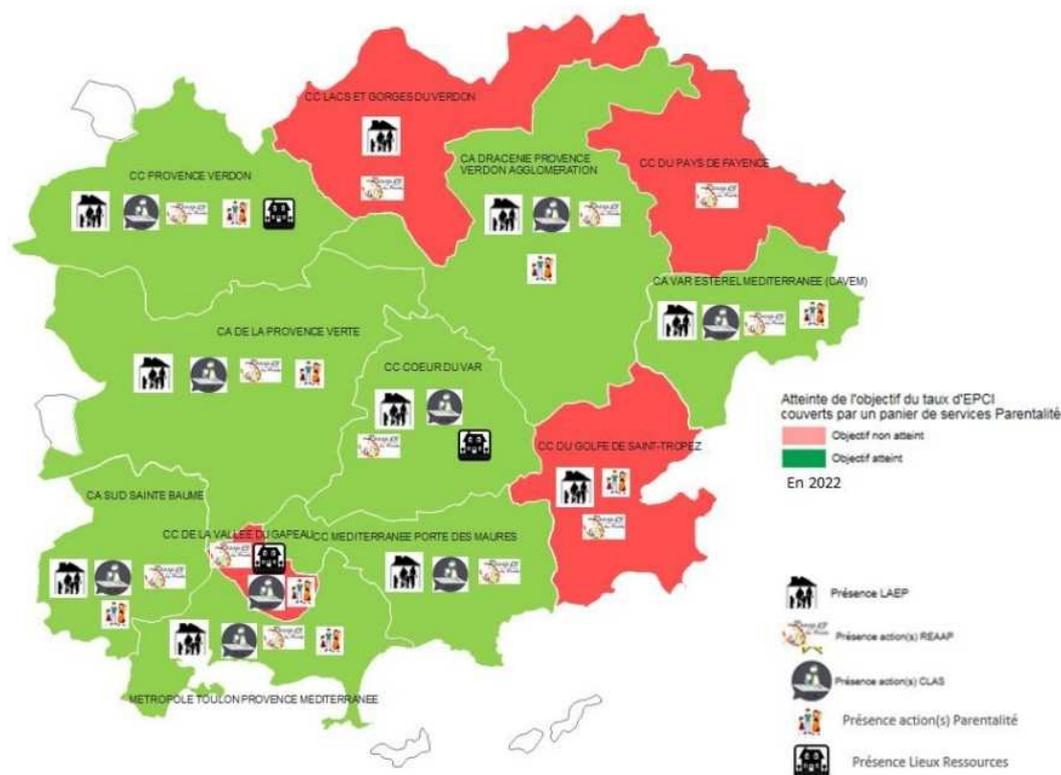
Les dispositifs de soutien à la parentalité et d'aide aux familles ont été renforcés dans le cadre du SDSF du Var sur la période 2020-2023.

**Pour précision, la partie suivante présente des actions et dispositifs existants, mais n'a pas vocation à être exhaustive.**

## Un panier de services autour de l'offre parentalité inégal sur le département du Var, avec en particulier 4 territoires non couverts

En 2022, tout comme en 2018, de manière globale sur le département du Var, **quatre territoires ne sont pas couverts par un panier de services parentalité**, à savoir les communautés de communes Lacs et Gorges du Verdon, Pays de Fayence, Golfe de Saint Tropez et La Vallée du Gapeau. Toutefois, dans les territoires dépourvus, les services se développent progressivement (1 LAEP à Aups, Lieu Ressource et actions parentalité dans la Vallée du Gapeau, 1 REAAP à Fayence)<sup>133</sup>.

Figure 43 : Couverture départementale du panier de services parentalité



Source : Données CAF, 2022

### Focus sur la transversalité des actions de soutien à la parentalité

Les acteurs rencontrés en entretien s'accordent sur la nécessité de :

- Aborder le parcours du jeune enfant et de l'enfant à travers le regard des parents ;
- Associer les parents aux réflexions et aux dispositifs ;
- Développer davantage les actions de soutien à la parentalité car les besoins sont croissants.

Il a également été demandé de ne pas orienter le soutien à la parentalité seulement sur des actions menées en matière de Petite enfance mais répondre aux besoins des parents en matière de Jeunesse en insistant également sur les familles monoparentales.

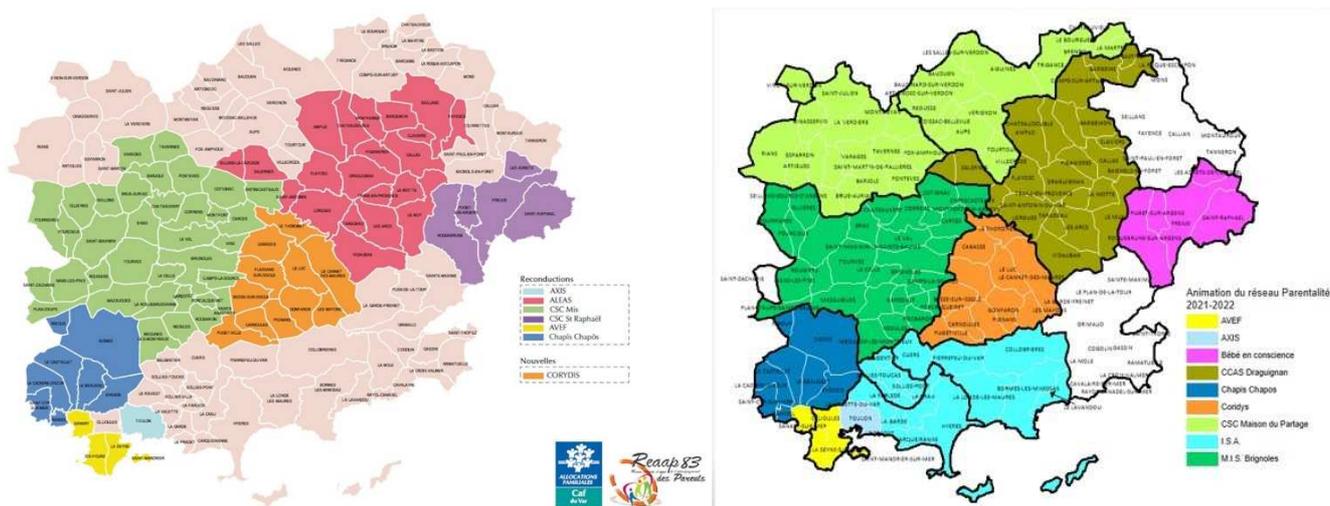
Certains acteurs ont également déclaré qu'il serait pertinent de creuser **la thématique de la prévention dans le cadre des actions de soutien à la parentalité et plus largement dans l'ensemble des parcours du SDSF.**

<sup>133</sup> Données CAF, 2022

## Un vecteur important de la politique de soutien à la parentalité : les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

La CAF lance un appel à projet de manière pluriannuelle (à l'exception de 2023 qui comportait 1 appel à projet) à destination des associations qui proposent des actions de soutien à la parentalité. La CAF finance les REAAP à hauteur de 80% maximum. La couverture territoriale des REAAP s'est largement étendue sur le département du Var ces dernières années, avec 9 têtes de réseau qui œuvrent aujourd'hui en faveur de ce dispositif. Toutefois, malgré une assez bonne couverture territoriale remontée par les professionnels interrogés, deux territoires restent aujourd'hui non couverts par les REAAP, à savoir les communautés de communes Pays de Fayence et Golfe de Saint Tropez.

Figure 44 : Couverture départementale des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP)



Source : Données CAF, 2022

Les REAAP permettent de **mettre en réseau et de financer à l'échelle du département des actions de natures diverses** dont :

- Des actions autour du répit parental ;
- Des actions pour favoriser le développement du lien enfants-parents ;
- Des temps de rencontre entre parents ;
- Des échanges autour de la grossesse ;
- Un accompagnement de l'adolescence ;
- Un accompagnement numérique pour l'utilisation des réseaux sociaux.

En 2023, la CAF a reçu de nombreuses demandes de subventions. A ce titre, plus de 200 actions ont été menées dans le cadre des REAAP. Un besoin d'évaluation qualitative des actions réalisées par les REAAP a été communiqué, afin de pouvoir évaluer l'apport des REAAP et de cartographier par territoire les actions réalisées et développer les actions manquantes dans une optique d'équité et de meilleure répartition territoriale. Il a également été proposé par les acteurs interrogés de réaliser une évaluation du fonctionnement des réseaux REAAP. Il a été souligné l'importance de les insérer dans une logique d'impact et non dans une logique de quantification des actions menées et d'analyser si les actions déployées répondent à un besoin pour en améliorer la qualité. <sup>134</sup>

Les REAAP sont structurés autour d'une **animation de réseau**, avec des animateurs de réseau qui ont pour missions de rassembler les partenaires du territoire et de favoriser le partage d'expériences. Toutefois, certains territoires s'avèrent dépourvus de cette animation de réseau. Pour les acteurs interrogés, il s'avère important de pouvoir **renforcer, dynamiser et faire évoluer l'animation de réseau des REAAP dans le cadre du SDSF 2024-2027**.

## Un développement des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) sur le département du Var, mais le territoire reste toutefois inégalement couvert

Les LAEP sont des espaces conviviaux qui ont pour objectifs de **favoriser les liens d'attachement précoce entre l'enfant et ses parents, de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant et de soutenir les parents dans leur fonction parentale.**

Ces lieux visent également à **prévenir ou à rompre l'isolement** des familles en favorisant les échanges avec les parents.<sup>135</sup>

Les LAEP sont réservés à l'accueil des **enfants de moins de 6 ans**, accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent.

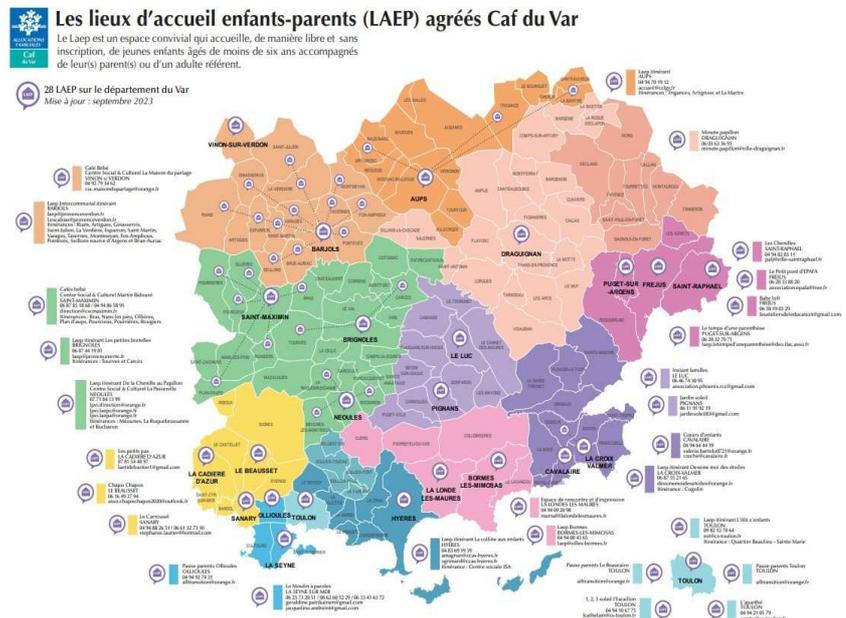
Ils doivent respecter l'anonymat et la liberté des parents participants. L'accueil doit y être réalisé par des professionnels (éducateurs du jeune enfant, psychologues, psychanalystes, etc.). Ces lieux d'accueil sont un service incontournable inscrit dans le rapport national des 1 000 jours pour favoriser le développement de l'enfant.

Ces services fonctionnent en **partenariat avec différents acteurs du territoire**, notamment les centres de PMI, les communes ou intercommunalités, les équipements d'accueil du jeune enfant, les relais petite enfance, etc.

Ce maillage territorial permet d'assurer un suivi de l'activité des LAEP, d'organiser des échanges de pratiques entre les acteurs et outils professionnels et éventuellement de mutualiser des séances d'analyse de la pratique ou de supervision ainsi que le déploiement de formations<sup>136</sup>.

En 2023, le département du Var compte **28 LAEP répartis sur plusieurs territoires**. Le nombre de LAEP sur le département du Var a connu une évolution de **+47% entre 2018 et 2023**, passant de 19 en 2018 à 28 en 2023. La **répartition territoriale de ces dispositifs s'avère cependant inégale**, avec certains territoires qui restent peu ou pas couverts par un LAEP, notamment Pays de Fayence et Vallée du Gapeau. De plus, la métropole Toulon Provence Méditerranée compte 5 LAEP mais, pour les acteurs interrogés, ce nombre se révèle insuffisant au regard des besoins identifiés sur le territoire en matière de socialisation et d'éveil des enfants et de l'absence de couverture de certains quartiers (notamment Le Revest, La Valette, La Garde, La Crau, Le Pradet, Carqueiranne).<sup>137</sup>

Figure 45 : Couverture départementale des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) en 2023



Source : Données CAF, 2023

### Focus sur le soutien à la parentalité avant la naissance

Les acteurs rencontrés en entretien s'accordent sur l'enjeu de **développer des actions de soutien à la parentalité avant la naissance de l'enfant via les structures existantes** tels que les centres sociaux ou les EVS en proposant des échanges et des discussions.<sup>138</sup>

<sup>135</sup> Caf 83, Politique soutien à la parentalité, 2023 ; CAF, référentiel national des lieux d'accueil enfants parents, n.d

<sup>136</sup> CAF, référentiel national des lieux d'accueil enfants parents, n.d

<sup>137</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la réalisation du diagnostic

<sup>138</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la réalisation du diagnostic

## Un nombre conséquent de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sur le département du Var.

Le soutien de la branche famille vis-à-vis des CLAS a été réaffirmé dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 « Soutenir les parents en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence »<sup>139</sup>, notamment en proposant un accompagnement des parents dans leur rôle quotidien ou dans des moments de fragilité.

Ce dispositif est à la fois à destination des enfants et des parents afin de les soutenir dans l'accompagnement de la scolarité de leur(s) enfant(s).

Il s'adresse aux enfants pour lesquels les établissements scolaires ont identifié un besoin en matière d'accompagnement à la scolarité, tant sur les volets aide méthodologique que sur les apports culturels contribuant à la réussite scolaire des enfants.<sup>140</sup>

Contrairement à des dispositifs d'aide aux devoirs classiques, les CLAS proposent des activités ludiques autour des apprentissages méthodologiques et culturels. Ils ont pour objectifs :

- D'aider les enfants à acquérir des méthodes de travail pour faciliter l'accès aux savoir ;
- De promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté grâce à l'accès à des apports culturels, sociaux et économiques ;
- De valoriser les acquis des enfants afin de renforcer leur autonomie et leur socialisation ;
- D'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s).

En 2023, **45 CLAS sont présents sur le département du Var**.<sup>141</sup> Ces CLAS sont essentiellement portés par des associations et des centres sociaux. Les enfants présentant des profils pouvant intégrer les CLAS sont principalement identifiés par les établissements scolaires et les associations qui accompagnent les parents sur d'autres aspects de la parentalité et s'aperçoivent d'un besoin d'accompagnement sur le volet scolarité.

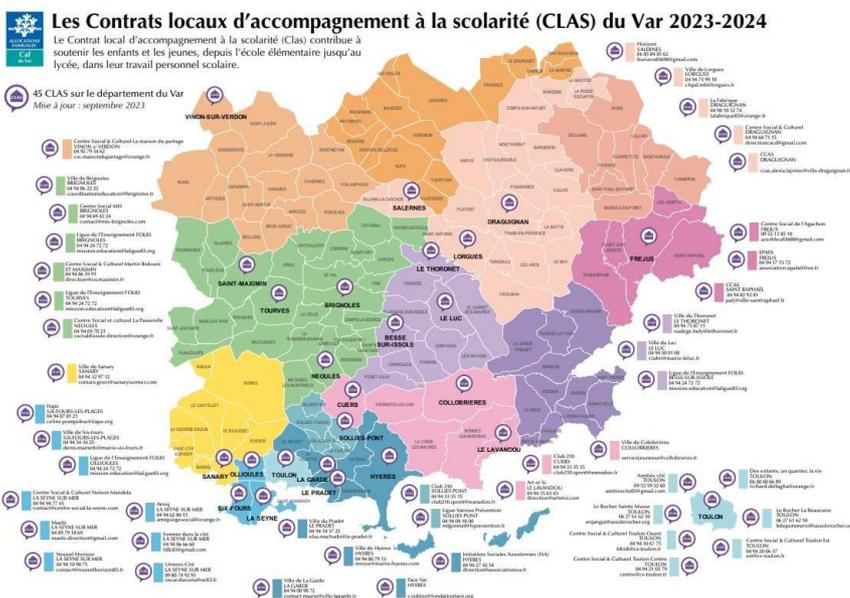
Toutefois, la répartition territoriale des CLAS s'avère inégale, avec des territoires qui sont dépourvus de cette offre de service, en particulier sur le territoire du haut Var (Lacs et Gorges du Verdon, Pays de Fayence) ou qui en possèdent très peu (par exemple la communauté d'agglomération sud Sainte Baume). Par ailleurs, la phase de diagnostic et les entretiens réalisés ont mis en avant un manque de moyens humains pour le déploiement des actions CLAS. En effet, chaque séance d'accompagnement nécessite au moins 2 accompagnateurs mais les CLAS étant souvent portés par des associations avec des bénévoles, il s'avère difficile d'avoir un nombre d'accompagnants suffisant pour faire face aux besoins.

Le précédent SDSF du Var 2020-2023 avait pour ambition de rénover les CLAS et de renforcer les actions de réseau, de professionnalisation et d'outillage des porteurs CLAS et des familles. Depuis la rentrée 2022, la coordination du réseau CLAS au niveau du département est assurée par la Ligue de l'enseignement FOL 83 à la suite d'une remontée de la part des porteurs de projets concernant un besoin d'outillage et de partage de pratiques.

Cet animateur du réseau des CLAS propose ainsi des formations, des réunions de partage d'outils aux porteurs de projet et assure également la promotion du dispositif sur le département afin de permettre le développement de nouveaux projets.

Des difficultés persistent néanmoins concernant la visibilité et le déploiement des CLAS sur le département, avec des zones géographiques peu voire non couvertes. L'un des enjeux du SDSF 2024-2027 consistera ainsi à renforcer

Figure 46 : Couverture départementale des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) en 2023



Source : Données CAF, 2023

<sup>139</sup> Convention d'Objectifs et de Gestion et 2023-2027

<sup>140</sup> CAF, Référentiel national de financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) par les Caf, 2019

<sup>141</sup> CAF 83, cartographie des CLAS, 2023

le déploiement des CLAS sur le département afin d'assurer une meilleure répartition géographique de cette offre de service. Il s'agira également de capitaliser sur le travail de coordination mené entre la CAF et l'Éducation Nationale.

### **Une offre de service autour de l'aide et l'accompagnement à domicile jugée insuffisante sur le département du Var par les professionnels interrogés**

La CAF 83 intervient dans l'aide et l'accompagnement à domicile des familles. Cet accompagnement se traduit par le **financement d'heures d'intervention d'auxiliaires de vie sociale (AVS) ainsi que d'heures de Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) pour soutenir l'éducation des parents en faveur de leur(s) enfant(s).**

En 2022, un **diagnostic départemental a été réalisé** concernant cette offre de service afin d'avoir une meilleure visibilité sur les besoins de la population en matière d'aide à domicile et analyser l'adéquation entre l'offre de service déployée et les besoins identifiés. Au regard du diagnostic réalisé, il en ressort qu'en 2022, **582 interventions d'aides à domicile ont été financées par la CAF pour 477 familles aidées.** Le **nombre d'heures d'aide à domicile réalisé a augmenté de +8,5% entre 2021 et 2022.**

Les TISF ont réalisé 55% des heures financées (soit +5 points de pourcentage par rapport à 2021) et 44% des interventions (contre 59% en 2021). Les AVS ont réalisé 45% des heures financées et 56% des interventions. Les **soins et traitement d'un parent** représentent le **premier motif d'intervention des TISF et AVS** en termes de nombre de prises en charge (38%) et d'heures d'interventions (40%). Toutefois, le nombre d'heures d'intervention pour ce type de motif d'intervention a fortement diminué entre 2021 et 2022 (-9,7%). Le deuxième motif d'intervention prédominant concerne les naissances, représentant 25% des prises en charge et 21% des heures effectuées. Le nombre d'heures d'intervention pour les naissances a fortement augmenté entre 2021 et 2022 (+17%).

**D'autres types d'intervention**, même s'ils représentent un nombre d'heures moins conséquent, ont **fortement augmenté entre 2021 et 2022**, notamment les interventions d'aide à domicile pour les motifs « familles nombreuses » (+80%), « ruptures familiales » (+80%), « vie scolaire » (+166%), « déménagement » (+ 1 113%), « handicap » (aucune heure en 2021 contre 1 124 heures en 2022). D'autres motifs ont en revanche fortement diminué voire n'ont pas du tout été sollicités en 2022, tels que « l'accompagnement d'un monoparent vers l'insertion » (-60%), le « décès d'un parent » (-67%), le « décès d'un enfant » (-100%).

**Figure 47 : Répartition des heures d'intervention financées par la CAF 83 en fonction des motifs dans le cadre de l'offre de service aide à domicile en 2022**

	Répartition du nombre d'heures financées par la CAF dans le cadre de l'aide à domicile par motif d'intervention		
	2022	2021	Taux évolution
<b>Soins et traitements médicaux d'un parent</b>	13 283	14 705	-9,7%
<b>Naissances</b>	7 141	6 101	+17,1%
<b>Soins et traitement d'un enfant</b>	4 512	4 296	+5,0%
<b>Familles nombreuses</b>	1 967	1 106	+77,9%
<b>Ruptures familiales</b>	1 557	866	+79,8%
<b>Grossesse</b>	2 344	2 622	-10,6%
<b>Handicap</b>	1 124	0	/
<b>Accompagnement d'un monoparent vers l'insertion</b>	155	391	-60,4%
<b>Vie scolaire</b>	109	41	+165,9%
<b>Déménagement</b>	849	70	+ 1 112,9%
<b>Décès d'un parent</b>	117	355	-67,0%
<b>Décès d'un proche</b>	36	0	/
<b>Décès d'un enfant</b>	0	49	-100%
<b>Total</b>	<b>33 194</b>	<b>30 602</b>	<b>+8,5%</b>

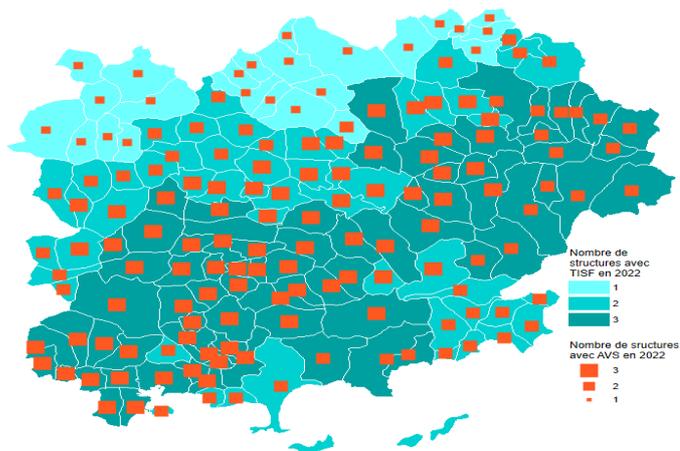
Source : CAF 83, Diagnostic de l'aide à domicile – soutenir l'offre de service sur les territoires, 2023

La CAF finance **3 associations d'aide à domicile** sur l'ensemble du département : ADAFMI, AMFD83 ainsi que l'association Atout Services ADMR depuis 2021.

La CAF du Var a participé au financement de ces associations à hauteur de 820 933€.<sup>142</sup>

La couverture territoriale en matière d'aide à domicile a fortement évolué ces dernières années : depuis 2021, **l'ensemble du département est couvert par au moins 1 service d'aide à domicile** (contre 83% en 2019) et les 3 associations proposent désormais l'intervention possible de TISF (contre 1 seule, l'AMFD83 en 2017).<sup>143</sup>

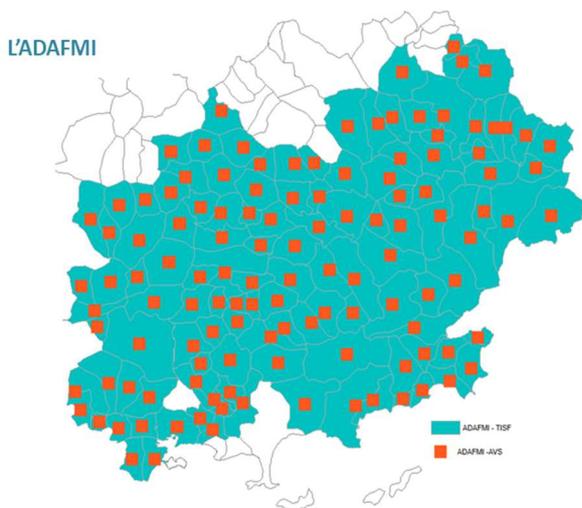
Figure 48 : Couverture territoriale des structures d'aide à domicile financées par la CAF en 2022



Source : CAF 83, Diagnostic de l'aide à domicile – soutenir l'offre de service sur les territoires, 2023

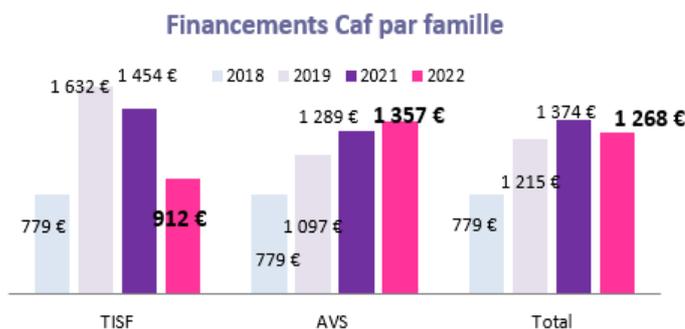
L'**association ADAFMI** est présente sur 124 communes du département, couvrant ainsi **81% du territoire**<sup>144</sup>. L'ensemble des communes couvertes comporte des AVS et TISF. Cette association représente **10% de l'activité aide à domicile** du département en 2022 en termes de familles aidées (-6 points de pourcentage par rapport à 2021).

Figure 49 : Couverture territoriale de l'ADAFMI en 2022



Source : CAF 83, Diagnostic de l'aide à domicile – soutenir l'offre de service sur les territoires, 2023

60 familles ont bénéficié d'une aide de cette association en 2022 avec un financement CAF.



<sup>142</sup> CAF 83, Politique soutien à la parentalité, 2023 ; CAF, référentiel national des lieux d'accueil enfants parents, perspectives 2023

<sup>143</sup> CAF 83, Diagnostic de l'aide à domicile – soutenir l'offre de service sur les territoires, 2023

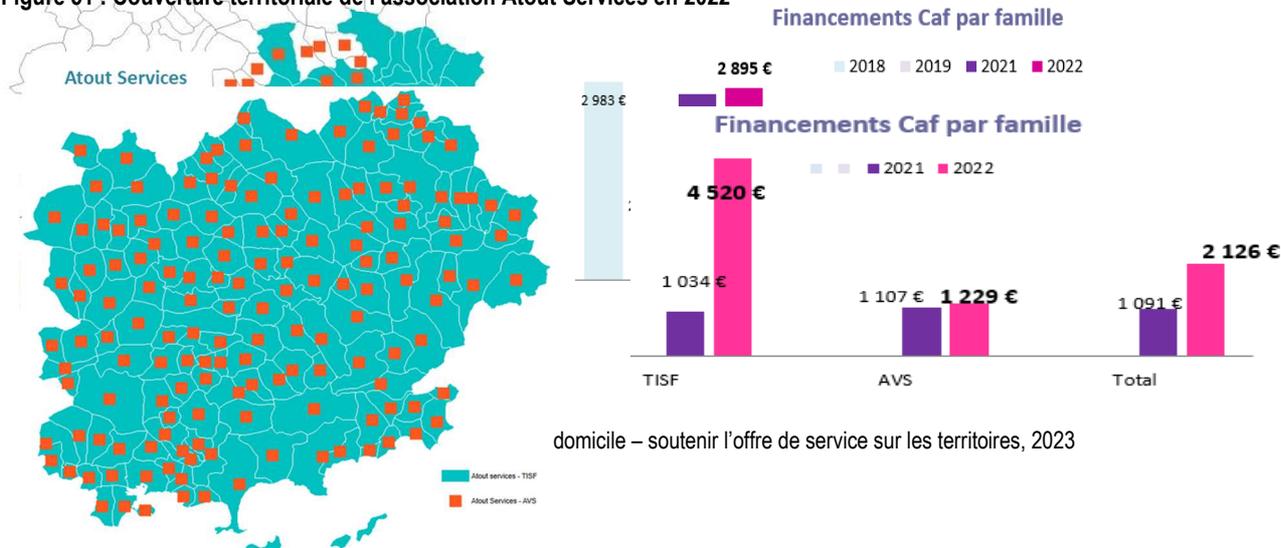
<sup>144</sup> CAF 83, Diagnostic de l'aide à domicile – soutenir l'offre de service sur les territoires, 2023

L'association **AMFD83** est présente sur 103 communes du département, couvrant ainsi **67% du territoire**, avec 63 communes bénéficiant de la présence de TISF et d'AVS (41% sur l'ensemble du département).<sup>145</sup> En revanche, certaines communes comportent uniquement des AVS (22 communes) ou des TISF (18 communes). Cette association représente **81% de l'activité de l'aide à domicile du département en 2022** en termes de familles distinctes aidées. 462 familles ont bénéficié de l'aide de cette association en 2022 (soit +15 par rapport à 2021), dont 86% ont bénéficié d'un financement par la CAF du Var.

Figure 50 : Couverture territoriale de l'AMFD en 2022

AMFD83

Figure 51 : Couverture territoriale de l'association Atout Services en 2022



Source : CAF 83, Diagnostic de l'aide à domicile – soutenir l'offre de service sur les territoires, 2023

L'association **Atout Services** est présente l'ensemble du département depuis 2022, avec la présence de TISF et d'AVS. Elle représente 9% de l'activité d'aide à domicile en 2022 en termes de familles aidées (contre 3% en 2021, soit une augmentation de + 6 points de pourcentage).<sup>146</sup> 50 familles ont bénéficié d'une aide de cette association en 2022 dont 88% ont reçu un financement par la Caf du Var.

Sur le terrain, des associations et des collectivités font part aux conseillères thématiques sur les territoires de remontées de besoins des familles concernant les souhaits de bénéficier de l'intervention de TISF à leur domicile. Le diagnostic réalisé en 2022 a permis d'analyser **l'adéquation entre les besoins potentiels du territoire en matière d'aide à domicile et l'offre de service disponible**.<sup>147</sup>

Il en ressort ainsi que **certains territoires apparaissent en tension, avec des besoins estimés qui se révèlent supérieurs à l'offre proposée**. Le Golfe de Saint-Tropez, la partie ouest de Provence Verdon et la métropole Toulon Provence Méditerranée Est sont les territoires sur lesquels l'offre et les besoins potentiels sont le moins en adéquation.

Plus précisément, le Golfe de Saint-Tropez est le territoire le moins bien doté, en particulier les communes de Cavalaire-sur-Mer et Cogolin. Sur la commune de Toulon, une seule structure intervient mais au regard des besoins et des effectifs de population l'offre apparaît insuffisante sur ce territoire.<sup>148</sup>

Sur la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, 2 villes sont particulièrement en tension : Hyères et Le Pradet et 2 sur la communauté d'agglomération Provence Verdon (Rians et Saint-Julien).<sup>149</sup>

L'un des enjeux du SDSF 2024-2027 consistera ainsi à **assurer une meilleure couverture territoriale des TISF** afin de répondre aux besoins réels des familles identifiés sur les territoires sur la base du diagnostic réalisé par la CAF 83.

<sup>145</sup> Ibid.

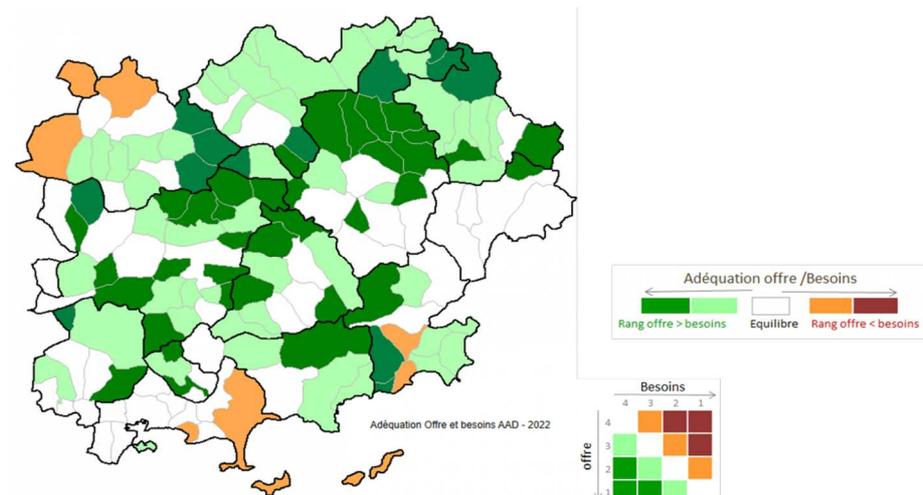
<sup>146</sup> Ibid.

<sup>147</sup> CAF 83, Diagnostic de l'aide à domicile – soutenir l'offre de service sur les territoires, 2023

<sup>148</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la réalisation du diagnostic

<sup>149</sup> Ibid.

Figure 52 : Adéquation entre l'offre d'aide à domicile existante et les besoins potentiels sur le département du Var en 2022



Source : CAF 83, Diagnostic de l'aide à domicile – soutenir l'offre de service sur les territoires, 2023

### Focus sur la couverture des besoins en TISF sur le département du Var

Les TISF peuvent intervenir auprès des familles prises en charge par l'ASE lorsque les actions de droit commun ne sont plus mobilisables compte tenu des difficultés et problématiques rencontrées par les familles. Le Conseil départemental a lancé un appel à projet concernant la mobilisation de TISF sur le département. À la suite du lancement de l'appel à projet du Conseil départemental, les professionnels de terrain se sont aperçus d'une forte demande de la part des familles concernant le souhait de bénéficier de l'accompagnement de TISF et ces accompagnements relevant du droit commun.

Il en ressort ainsi que les besoins en TISF sur le département avaient été sous-dimensionnés par la CAF. Au regard des retours terrain recueillis dans le cadre du diagnostic, il serait intéressant de **renforcer la coordination entre la CAF et le Conseil départemental concernant le déploiement des actions TISF** pour permettre une adéquation entre l'offre proposée et les besoins identifiés sur le département.

### *D'autres dispositifs sont déployés sur le département afin d'accompagner et de soutenir les parents dans leurs fonctions parentales*

Depuis 2019, la CAF du Var met en place un événement intitulé « **Quinzaine des familles** » qui vise à proposer des activités en présence ou hors présence des enfants (ateliers enfants-parents, conférences, groupes de paroles, ciné débats, etc.). Cet événement est co-porté avec l'ensemble des acteurs du soutien à la parentalité sur les territoires.<sup>150</sup>

La CAF du Var contribue au financement de **lieux ressources** sur le département. Pour l'année 2022, la CAF a financé **3 lieux ressources** sur les territoires de Cœur du Var, Provence Verdon et Vallée du Gapeau pour un montant de 28 500€. Ces lieux ressources sont des **lieux d'information et d'écoute qui centralisent plusieurs informations à destination des parents** afin de rendre l'offre existante davantage visible et proposer une offre de service en se mettant en lien avec les porteurs de REAAP, LAEP, etc.<sup>151</sup>

Par ailleurs, dès 2022, la CAF du Var a accompagné un projet de **Maison des 1 000 premiers jours** à Brignoles, sur la communauté d'agglomération Provence Vertes. Ce service accueille toutes les familles du territoire.

Certains territoires déploient également des **initiatives innovantes** en matière d'accompagnement des familles au « devenir parent » et à la parentalité. Pour illustration, la communauté d'agglomération Provence Verte a mis en place une **valise maternité** comportant un doudou, des chaussons, des fiches d'informations utiles pour différents moments de la vie du parent, de la grossesse à la naissance de l'enfant (« bébé arrive, « naître et grandir en Provence Verte », etc.). Cet outil vise à **sensibiliser les familles à leur rôle de parents et à leur transmettre des informations sur l'offre existante** sur le territoire pour les accompagner dans leur parentalité. La communauté d'agglomération a d'ailleurs reçu le Prix Territoria Or 2023 dans le domaine de la prévention pour récompenser cette innovation territoriale.

### Focus sur le lien entre parentalité et inclusion handicap

Des actions sont déployées par la CAF en faveur de parents d'enfant en situation de handicap ou eux-mêmes porteurs d'un handicap.

<sup>150</sup> Ibid.

<sup>151</sup> Entretiens réalisés dans le cadre la réalisation du diagnostic

- **REAAP** : les acteurs interrogés ont souligné que certaines actions des REAAP étaient à destination de parents en situation de handicap.
- **Aide à domicile** : les acteurs interrogés ont souligné que les parents d'un enfant en situation de handicap pouvaient bénéficier de manière prioritaire de la présence d'un AVS ou d'un TISF à domicile.
- **La politique vacances** : La participation de la Caf au départ en séjour se matérialise par des taux de prise en charge plus importants sur l'**Aide aux Vacances Familiales de VACAF**, et par le **conventionnement au Réseau Passerelles** pour les allocataires avec enfant lourdement handicapé. En 2022, 6,7% des bénéficiaires VACAF percevaient une prestation handicap, soit 153 familles. En 2022, 9 séjours Passerelles ont été pourvus.
- **Le dispositif SOFA (soutien à l'orientation des familles et des aidants)** : La Caf a accru en 2022, son soutien à ce dispositif porté par l'ADAPEI Var Méditerranée et destiné aux parents d'enfants handicapés de 0 à 20 ans. L'objectif était que ce dispositif couvre l'ensemble du territoire. Il a été atteint au printemps 2022. Ce dispositif concerne un nombre important et croissant de famille. Les professionnels accompagnent dans le cadre de ce dispositif individuellement et gratuitement les parents vers des solutions de droit commun en partenariat avec les acteurs locaux et les institutions.

## Des dispositifs actifs déployés sur le département afin d'apporter des réponses adaptées aux familles et parents en situation de fragilité et/ou de rupture familiale, mais qui restent peu nombreux

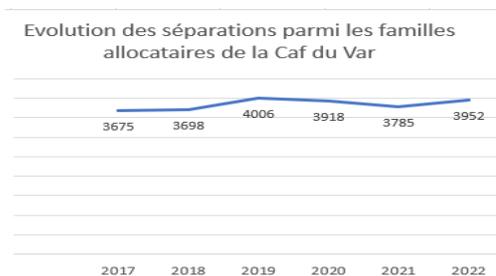
### Des ruptures familiales en légère augmentation ces dernières années

En 2022, **3 950 familles allocataires ont connu une séparation**, représentant 3% des familles avec enfants. Le nombre de séparations a fortement augmenté sur la période 2017-2019, passant de 3 675 séparations en 2017 à 4 006 en 2019 (soit +9%). Depuis 2019, le nombre de séparations est globalement stable depuis avec, en 2022, une légère hausse par rapport à l'année précédente (+ 4%).

#### Focus sur la prévention des situations de rupture familiale

Les acteurs interrogés considèrent un manque de structures permettant d'identifier, de mesurer et de prendre en charge via des actions préventives les signaux faibles de situations de rupture. Selon ces derniers, ce dispositif pourrait se créer par un partenariat entre la CAF et l'Éducation nationale en lien avec des structures existantes sur le territoire. Il a été proposé que ce dispositif puisse prendre la forme de formation des professionnels de ces structures et la mise en place d'un réseau d'alerte, d'entraide et de coordination porté par un pilote chargé de faire le lien entre la structure identificatrice des signaux faibles et l'acteur pouvant prendre en charge cette situation.<sup>152</sup>

Figure 53 : Évolution des séparations parmi les familles allocataires de la CAF du Var entre 2017 et 2022



Source : CAF 83, Diagnostic de l'aide à domicile – soutenir l'offre de service sur les territoires, 2023

### Des espaces de rencontres inégalement répartis sur le département du Var

Un espace de rencontre est un « **lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité de l'accueil des enfants, des parents et des tiers** ». <sup>153</sup> Les espaces de rencontre sont donc des lieux permettant l'exercice d'un droit de visite d'un parent ou d'un tiers (grands-parents ou membres de la fratrie).

Les professionnels intervenant en espace de rencontre ont pour missions<sup>154</sup> :

- De mettre en œuvre et d'accompagner le droit de visite des parents afin de contribuer à soutenir et renforcer les pratiques de la parentalité ;
- De mettre en œuvre des droits de visite entre les enfants et leurs grands-parents ou d'autres tiers ;
- D'appliquer la décision judiciaire et de permettre l'exercice du droit de visite en lieu neutre ;
- D'accompagner les enfants lors de la rencontre, les rassurer, les déculpabiliser à l'égard du parent hébergeant ;

<sup>152</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la réalisation du diagnostic

<sup>153</sup> Code de l'action sociale et des familles, article D. 216-1

<sup>154</sup> CNAF, Référentiel national des espaces de rencontre, n.d

- De sécuriser, rassurer le parent qui amène l'enfant, l'aider à comprendre l'importance pour l'enfant de reprendre contact avec son autre parent.
- De responsabiliser et soutenir le parent qui vient voir l'enfant ;
- D'accompagner les parents, pour qu'ils puissent préparer, lorsque cela est possible, les modalités d'organisation familiale à l'issue de la mesure.

La CAF du Var finance **3 partenaires** (ADSEAAV, AXIS et EPEV), dont 2 qui interviennent également dans le cadre de la médiation familiale (ADSEAAV et EPEV). Toutefois, ces **espaces de rencontre sont insuffisants** (au regard de l'augmentation des mesures) et **inégalement répartis sur le territoire** et sont uniquement présents sur la métropole Toulon Provence Méditerranée, les communautés d'agglomération Var Esterel Méditerranée, la Dracénoise et Provence Verte.

Les acteurs interrogés constatent une paupérisation des familles et une dégradation des situations familiales. Ces problématiques impliquent des difficultés, d'une part de recrutement pour les gestionnaires, car elles nécessitent de recruter des professionnels de plus en plus qualifiés et d'autre part d'organisation car cela implique une meilleure coordination partenariale entre les différents acteurs du territoire. Pour la première fois en 2023, l'association Axis a dû refuser des demandes de prise en charge dans le cadre des espaces de rencontre au ministère de la Justice.

### **Une offre active développée en matière de médiation familiale, mais certains territoires sont peu voire pas du tout couverts**

La médiation familiale a pour objectif de **prévenir la rupture des liens familiaux et valoriser les compétences parentales**.<sup>155</sup> Sur le département du Var, la médiation familiale est assurée par **4 associations** (ADSEAAV, Médiation Var Famille, EPEC et Résonnances). Ce dispositif s'adresse à des parents qui rencontrent des conflits avant / durant / pendant une séparation. L'objectif de ce dispositif est ainsi de **maintenir un lien entre les parents, de soutenir le rôle de parent** de chacun auprès de leur(s) enfant(s).

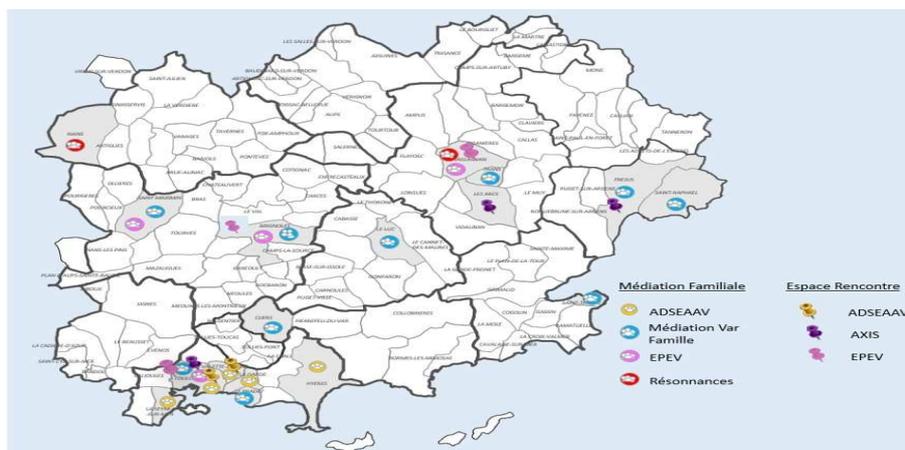
#### **Focus sur le « Parcours Séparation » lancé par la CNAF**

En 2020, le « Parcours séparation » a été créé par la CNAF afin d'accompagner les familles en situation de séparation. Le rôle des CAF est de prévenir les risques financiers et les risques de dégradation du lien parent/enfant.

A ce titre, l'intermédiation financière est l'une des actions mises en place dans le cadre de ce parcours. Elle permet à l'ARIPA de récupérer directement le montant des pensions alimentaires auprès du parent débiteur. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'intermédiation financière est automatique, sauf si les deux parents s'y opposent conjointement ou si le juge l'écarte. Ce service est une évolution importante en termes d'accompagnement aux familles en situation de ruptures familiales.<sup>156</sup>

Les **séances de médiation familiale sont coanimées par 3 professionnels** (1 médiatrice familiale, 1 juriste ou 1 avocat, 1 personne de la CAF pour le volet accès aux droits). Ces dernières années, et notamment en raison de la crise Covid, les professionnels mobilisés sur la médiation familiale ont constaté une baisse de fréquentation des séances d'information collectives et des difficultés pour les familles d'évoquer leurs difficultés familiales et/ou conjugales de manière collective, en présence d'autres familles<sup>157</sup>. Une réflexion est donc en cours concernant le **déploiement d'une vidéo accessible en ligne** sur le site de la

**Figure 54 : Couverture départementale des services de médiation familiale et espaces de rencontres**



Source : Données CAF Var, Cartographie des services Médiation Familiale et d'Espaces de Rencontre dans le Var, 2023

<sup>155</sup> Caf 83, Politique soutien à la parentalité – La Caf du Var et l'accompagnement des parents sur la période 2020-2022 – perspectives 2023

<sup>156</sup> *Politique Soutien à la Parentalité*, « La Caf du Var et l'accompagnement des parents sur la période 2020-2022 - Perspectives 2023 »

<sup>157</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la formalisation du diagnostic

CAF pour 2024 afin de permettre aux familles de bénéficier d'informations plus complètes et d'y accéder au moment qui leur semble le plus opportun dans leur parcours de vie et à des horaires en adéquation avec leur rythme de vie.

En 2021, **20 communes**, soit 4 de plus qu'en 2018, disposent d'un **service ou d'une permanence de médiation familiale**. Certains territoires ne sont pas du tout ou très peu couverts par une offre de médiation familiale ou un espace de rencontre, telles que les communautés de communes Lacs et Gorges du Verdon, Pays de Fayence, Porte des Maures, Sainte Baume, Provence Verdon, Golfe de Saint-Tropez.

### **Focus sur l'articulation entre les actions de la CAF sur la médiation familiale / parentalité et les actions déployées par les partenaires**

#### **• Articulation des actions entre la MSA et la CAF**

La MSA a développé sur le département du Var des **séjours de médiation parentale / d'accompagnement à la parentalité** au sein d'un village de vacances. Ces séjours visent à accompagner des parents qui se sentent démunis dans leur parentalité et à renouer / renforcer les liens entre les enfants et les parents. Pour ce faire, des ateliers sont proposés aux enfants, aux parents et des temps communs enfants / parents sont organisés, par exemple sur la thématique du numérique et des réseaux sociaux.

Des échanges sont actuellement organisés entre la MSA et la CAF afin d'identifier quelle pourrait être la **contribution de la CAF** sur ce type de projets. Les allocataires de la CAF peuvent en effet ressentir ce même besoin de bénéficier d'un accompagnement pour renouer des liens avec leur(s) enfant(s). Il pourrait ainsi être pertinent d'identifier les intérêts pour la CAF de s'associer à la MSA pour ce type de projet pour en faire bénéficier les allocataires CAF.

#### **• Articulation des actions entre le Conseil Départemental et la CAF**

L'entretien réalisé avec le Conseil départemental a mis en avant la pertinence de **clarifier le périmètre d'intervention de la CAF et celui du CD concernant la médiation familiale** afin d'identifier si certaines actions pourraient être déployées / financées de manière conjointe. Cette coordination autour des actions de médiation familiale permettrait d'apporter une meilleure qualité de réponse aux familles et davantage de lisibilité sur l'offre existante.

### **Des actions déployées à destination des personnes victimes de violences conjugales ou familiales**

Des actions spécifiques sont également déployées en faveur de l'**accompagnement des personnes victimes de violences conjugales ou familiales**. En 2022, la CAF contribue aux côtés de la Préfecture au financement de **7 postes d'intervenants sociaux à hauteur de 53 250€ au sein de gendarmeries ou commissariats** qui orientent les personnes victimes de violences conjugales vers les professionnels adaptés à sa situation (structures d'hébergement, accès aux droits, etc.).<sup>158</sup> Les intervenants sociaux ont pour mission :

- D'assurer un premier accueil social par l'écoute active, l'évaluation, l'orientation ;
- D'accompagner globalement et ponctuellement des personnes victimes d'infractions pénales.
- De prévenir les situations de violences intrafamiliales et éducatives auprès des familles avec un objectif de lutte contre la récidive.

L'identification des gendarmeries et commissariats concernés est réalisée par la Préfecture en fonction des besoins remontés par les policiers / gendarmes concernant la prise en charge des violences conjugales ou familiales.

Dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales, un protocole pour la mise en œuvre d'aide aux victimes en urgence a été déployé par la CAF du Var en 2021 afin de permettre aux personnes de bénéficier en urgence des aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Toutefois, les professionnels interrogés ont souligné l'absence de diagnostic pour identifier les territoires sur lesquels les besoins d'accompagnement de personnes victimes de violences conjugales ou familiales sont les plus importants. L'un des enjeux du prochain SDSF pourrait ainsi être de **réaliser un diagnostic pour analyser l'adéquation entre les besoins et l'offre de service proposée** aux personnes en situation de rupture familiale / conjugale.

### **Focus sur l'accompagnement des familles monoparentales**

Les acteurs interrogés s'accordent sur la nécessité de développer des offres en matière de soutien à la parentalité à destination des familles monoparentales et plus particulièrement des mères isolées.

Au-delà des familles monoparentales, il est constaté une implication plus importante des mères de famille par les acteurs interrogés qui peinent à impliquer les pères de familles malgré des initiatives déployées sur ce volet.<sup>159</sup>

- **Accompagnement professionnel des familles monoparentales porté par la CAF et Pole Emploi**

Ce projet a été mené par la CAF et Pole Emploi à la Seyne sur Mer. Un organisme a été sélectionné pour la réalisation de ce coaching professionnel de quatre mois à destination de 34 familles. Cet accompagnement avait pour objectif de travailler sur les freins à l'accès et au retour à l'emploi. Les résultats étant satisfaisants, la CAF et Pole Emploi souhaitent déployer plus largement cette expérimentation sur d'autres territoires du département jugés pertinents.<sup>160</sup>

## **Le maillage territorial établi en matière d'offre de services à destination des familles : de nombreuses actions déployées mais un besoin de structuration en vue de son amélioration**

### **De nombreux efforts déployés et à poursuivre en matière d'accès aux droits afin d'améliorer le maillage territorial**

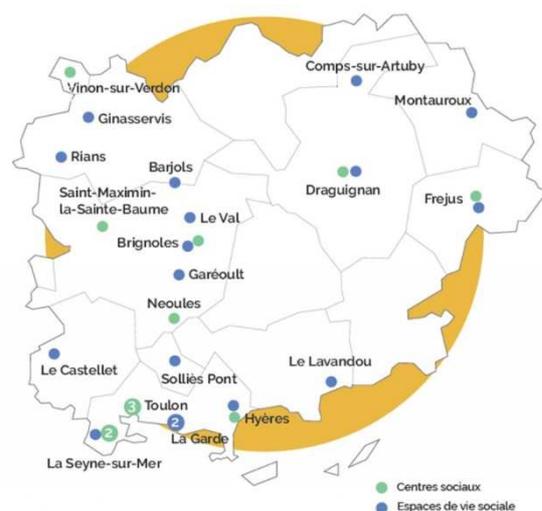
#### ***Un besoin de structuration et de soutien des acteurs de l'animation de la vie sociale***

Le département du Var compte 12 centres sociaux majoritairement en milieu urbain et 17 espaces de vie sociale en zone rurale.

**Du fait de la fragilité de leur modèle économique et du manque de soutien financier de certaines collectivités territoriales, les centres sociaux du Var rencontrent des difficultés importantes et persistantes.** Afin de tenter de trouver une réponse pertinente à cette problématique les acteurs institutionnels sous l'égide du SDSF ont tenté de structurer et accompagner cette offre autour :

- Du partage sur l'élaboration et le suivi des projets sociaux ;
- De la prévention des risques de dysfonctionnement ;
- De la valorisation du rôle des structures sur le développement du pouvoir d'agir et la participation des habitants ;
- De l'accompagnement à la prise de fonction sur la fonction de Direction ;
- Du soutien à la ruralité<sup>161</sup>

Figure 55 : Couverture départementale des centres sociaux et des espaces de vie sociale



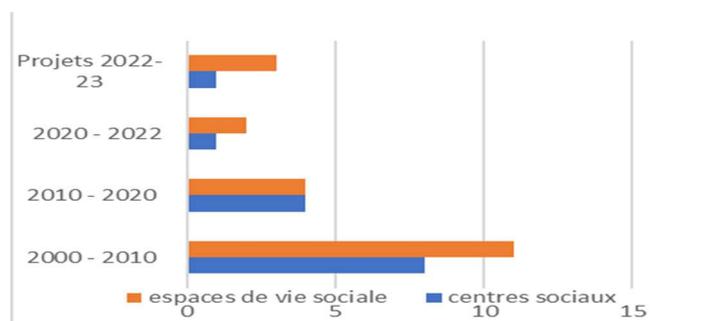
Source : CAF, données 2023

<sup>159</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la formalisation du diagnostic

<sup>160</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la formalisation du diagnostic

<sup>161</sup> Rencontre départementale des partenaires, « faites le bilan 2018-2022 avec nous », 1<sup>er</sup> décembre 2022

Figure 19 : Nouveaux agréments sur la période 2000-2022



Source : Données CAF, 2023

Par ailleurs, dans une logique de soutien aux territoires ruraux l'accent a été mis sur le développement des espaces de vie sociale depuis le début des années 2000.<sup>162</sup> Ces espaces sont relativement autonomes dans le déploiement de leurs activités et leur évaluation.

Il a été affirmé par les acteurs interrogés la nécessité d'orienter les centres sociaux sous le prisme de l'accès aux droits et des services aux familles afin d'augmenter leur attractivité et de les rendre moins dépendants des collectivités territoriales.

Les centres sociaux pourraient ainsi constituer des leviers importants en matière d'accès aux droits des publics éloignés, permettant d'aller vers les familles au-delà des outils numériques. Par ailleurs, il est souhaité par certains acteurs interrogés que soit menée une réflexion et une refonte des activités proposées par les centres sociaux, pour qu'elles s'inscrivent davantage dans la construction et dans la réflexion au sujet de la place des usagers sur leur territoire et la société.<sup>163</sup> En parallèle, il a été mis en exergue par les acteurs interrogés un besoin d'évaluation des espaces de vie sociale en complémentarité de l'auto-évaluation réalisée par ces structures. Il est déploré également des tarifs trop élevés pratiqués par les espaces de vie sociale qui ne permettent pas aux familles de se saisir des activités proposées et un manque d'adéquation des activités proposées aux besoins des familles.<sup>164</sup>

### **Une communication étoffée et une amélioration de l'accompagnement aux familles, mais un manque de lisibilité de l'offre de services et une complexification pour les familles éloignées**

#### **Les efforts de coordination partenariale dans le cadre du précédent SDSF ont permis :**

- Un accompagnement de plus en plus personnalisé des familles ;
- Une mise en place de nouveaux services, plus adaptés aux besoins notamment des publics spécifiques ;
- Une plus grande proximité et accessibilité des services notamment via des efforts en matière d'inclusion numérique ;
- Une augmentation de l'information et de la communication aux familles.

La CAF du Var en lien avec ses partenaires a notamment mis en place :

- L'application TIPI à destination de tous les parents dès la grossesse et à toutes les étapes de la parentalité qui visent à soutenir et conseiller les parents mais aussi à les informer notamment sur l'offre de services existante et leurs droits<sup>165</sup> ;
- L'appel à projet « développement d'actions en faveur de l'inclusion numérique » visant à structurer un réseau d'acteurs de l'accompagnement au numérique sur le département par le financement de projets permettant d'aider les publics fragilisés à acquérir une meilleure connaissance, compréhension et utilisation de l'outil informatique et des démarches en ligne notamment sur les sites des institutions.<sup>166</sup>

Néanmoins, il existe un déficit de visibilité et de lisibilité des acteurs gravitant autour de l'accès aux droits tant pour les acteurs eux-mêmes que pour les familles. Il a été communiqué par les acteurs interrogés l'absence d'interconnaissance notamment entre les gestionnaires.<sup>167</sup>

Par ailleurs, l'offre à destination de la petite enfance, de la jeunesse et en faveur de la parentalité apparaît insuffisamment lisible sur le département malgré de nombreux efforts déployés. La collecte terrain réalisée a mis en

<sup>162</sup> CPOG - Orientation stratégiques en action sociale 2023-2027 - Les espaces de vie sociale ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage en développant à partir d'initiatives locales des services et des activités à finalités sociales et éducatives. Ils concourent à la politique d'animation de la vie sociale.

<sup>163</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la formalisation du diagnostic

<sup>164</sup> Ibid.

<sup>165</sup> Dossier de presse TIPI

<sup>166</sup> Webinaire portant sur l'appel à projets « développement d'actions en faveur de l'inclusion numérique », 2023

<sup>167</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la formalisation du diagnostic

avant l'importance de **communiquer au bon public et au bon moment** afin que les familles se saisissent des services à leur disposition. Certains acteurs déplorent que l'accent soit mis de manière trop importante sur communication en matière de Petite enfance et détrimement du reste de l'offre de services.<sup>168</sup>

Les parties prenantes interrogées ont proposé de **déployer des actions de communication en matière d'offre de services Jeunesse sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes**, par exemple sur Instagram. Elles ont également mis en avant l'importance de mener une **réflexion concernant des méthodes de communication non numériques** notamment pour les publics vulnérables ou précaires car les acteurs interrogés indiquent rencontrer des difficultés à communiquer auprès de cette population.

Par ailleurs, il est souhaité que les parents soient associés aux dispositifs et que chaque parcours soit pensé à travers le prisme du soutien aux parents.<sup>169</sup>

### Focus sur la sensibilisation partenariale autour du handicap

Depuis 2021 la CAF a mis en place de nombreuses actions destinées à améliorer la communication en matière d'inclusion handicap :

- La CAF du Var a mise en place **une rencontre départementale** en lien avec ses partenaires institutionnels, dédiée à l'inclusion du public handicapé. Cet événement s'est tenu le 3 décembre 2021 et a réuni plus de 350 personnes au Palais Neptune notamment des élus, des associations, des acteurs de droit commun et spécialisés et des institutions publiques. Il a amorcé un changement notable dans la diffusion de l'information sur le handicap, et développé l'interconnaissance entre acteurs professionnels. Il a été salutaire pour permettre la formalisation d'un collectif sur la structuration du PARIH.
- La CAF a également organisé un **webinaire dédié aux offres handicap** début janvier 2022, qui a réuni près 175 personnes.
- La CAF a conçu un **Flash Infos Partenaires** spécifique au handicap en juin 2022, et un **Flash Infos Allocataires spécifique au handicap** en septembre 2022 afin d'informer les structures et les personnes concernées des dispositifs mis en place à leur attention.
- Une section dédiée sur le Caf.fr côté partenaires, et une autre côté allocataires ont été créées et sont régulièrement actualisées par le service communication de la Caf.
- La CAF du Var a organisé un **concours artistique au sein des centres de loisirs**, sur le thème d'une société inclusive, auquel une vingtaine d'ALSH ont participé.
- Enfin, un **guide a été créé pour accompagner les centres de loisirs « Inclusion en ALSH »**, regroupant les éléments importants de réglementation, les obligations légales, les bonnes pratiques repérées sur le département, les différentes aides dédiées et dispositifs d'appui mobilisables par les gestionnaires. Il s'agit aujourd'hui d'avoir un renforcement partenarial entre les acteurs institutionnels autour de cet enjeu.

### Un travail partenarial engagé lors du précédent SDSF, à poursuivre et élargir pour améliorer le maillage territorial

#### ***D'importantes améliorations en matière de coordination partenariale, mais un pilotage et un suivi du SDSF à renforcer***

Selon les acteurs interrogés, le SDSF 2020-2023 a permis<sup>170</sup> :

- **Une plus grande interconnaissance** entre les acteurs institutionnels notamment de leurs objectifs, contraintes, difficultés, actions et initiatives
- **Une rationalisation des ressources via le développement et renforcement** de nouveaux services tels que les crèches AVIP ou le PARIH.

Néanmoins, certains acteurs mériteraient d'être davantage mobilisés dans le cadre de la gouvernance et du pilotage du SDSF, comme l'**Éducation Nationale** dans le secteur de la Jeunesse, le secteur de la pédopsychiatrie, et **CAP Emploi** sur le volet insertion des personnes en situation de handicap.

Il a été demandé par les acteurs interrogés une **plus grande articulation entre la CAF et le Conseil Départemental** afin d'améliorer :

- L'offre de services à destination des familles à la fois en matière de Petite enfance et de Jeunesse ;

<sup>168</sup> Ibid.

<sup>169</sup> Ibid.

<sup>170</sup> Ibid.

- L'offre de service en matière de Parentalité, à ce stade, le Conseil Départemental n'est pas associé à la CAF en matière d'actions de soutien à la parentalité notamment sur la médiation familiale. Il serait à penser à une coordination du périmètre du Conseil Départemental et de la CAF permettant d'articuler les AAP ;
- La visibilité et l'efficacité du partenariat notamment en matière de Petite enfance par la création d'outils communs.<sup>171</sup>

A l'issue de la collecte des données, il apparaît nécessaire d'impliquer davantage le COPIL du SDSF notamment en désignant des responsables d'actions et en capitalisant sur des intérêts communs. **Cela implique de réfléchir sur la comitologie du SDSF et la formalisation du rôle des instances.** A ce titre, il a notamment été proposé de créer de nouvelles instances tel qu'un comité des parents et des groupes de travail plus opérationnels dans le cadre du SDSF afin de faciliter le travail partenarial et d'améliorer la réponse aux besoins des familles. Il a également été proposé d'élargir les instances aux gestionnaires et aux collectivités et de leur confier le pilotage de certaines actions.<sup>172</sup>

Les acteurs interrogés ont également mis en avant l'enjeu de **développement d'une approche globale, systémique et de coopération dans le cadre de la prise en charge des familles.** Cette approche se heurte aux cultures internes des organisations institutionnelles qui ont l'habitude de travailler en silo. Cette approche nécessite un renforcement de la coordination partenariale pour articuler les services, coordonner les actions et faire coopérer les acteurs. Des lieux d'accueil des usagers interinstitutionnels ont été proposés par certains acteurs interrogés.<sup>173</sup>

### Focus sur l'accès aux droits des publics vulnérables et l'enjeu de coordination

- **QUALIOPP'S**

En 2022, la CAF a mis en place la démarche transversale **QUALIOPP'S** sur la population « bénéficiaires d'une prestation handicap ». Cette démarche projette l'ensemble des services concernés, consulte un panel de partenaires et d'allocataires, et vise à concevoir une offre de service attentionnée en direction de la population ciblée. Cette démarche permettra d'améliorer le recours aux offres, l'interconnaissance des agents Caf sur l'ensemble des aides et dispositifs d'appui mobilisables, éventuellement créer de nouvelles offres de services ou ajuster les modalités des actuelles, et pourra établir des ponts entre les prestations légales et les offres déployées en action sociale.

- **Rendez-vous des droits et des devoirs au profit des bénéficiaires du RSA dans le cadre du partenariat Var Insertion travail**

Les parties prenantes du partenariat Var insertion Travail ont mis en place à Toulon un accompagnement systémique et global au profit des bénéficiaires du RSA. Tout nouvel allocataire du RSA sera reçu par un conseiller de la CAF qui vérifiera que le bénéficiaire a accès à tous les droits auxquels il est éligible y compris en matière de santé mais également que ce dernier a compris ses devoirs. Ce rendez-vous donnera lieu à la désignation d'un référent coach unique d'insertion qui l'accompagnera également dans son retour à l'emploi. Ce dispositif devrait être généralisé à l'ensemble des bénéficiaires du RSA du Département en 2024.

- **Accès aux droits des populations vivant dans les territoires ruraux**

Les territoires ruraux apparaissent comme particulièrement carencés en matière d'offre de service. Les populations sont éloignées des services et rencontrent des problématiques de mobilité et de mode de garde ce qui freine :

- Leur insertion ;
- La poursuite d'études supérieures ;
- L'accès aux services.

Plusieurs facteurs freinent la création d'une offre de services à destination des familles dans les territoires ruraux, à savoir le manque de moyens financiers et un nombre de jeunes enfants, d'enfants et de jeunes insuffisants pour développer des services. A cela, s'ajoutent l'éloignement de ces communes rurales aux services et des difficultés de mobilité. Les acteurs interrogés s'accordent sur la nécessité de développer, de rapprocher les services par exemple par de l'itinérance, de mettre en place des actions « d'aller-vers », d'agir sur les problématiques de mobilité et un accompagnement ou un coaching permettant de lever les freins psychologiques à l'insertion.

Concernant le suivi et l'évaluation du SDSF, les parties prenantes interrogées ont fait part de **difficultés pour se positionner sur des indicateurs à suivre de manière coordonnée entre partenaires** dans le cadre du SDSF. Il apparaît ainsi un réel enjeu de pouvoir bien identifier les indicateurs à suivre dans le cadre du SDSF afin d'évaluer les actions déployées.<sup>174</sup>

<sup>171</sup> Ibid.

<sup>172</sup> Ibid.

<sup>173</sup> Ibid.

<sup>174</sup> Ibid.

Les acteurs interrogés ont d'ailleurs insisté sur l'importance d'évaluer notamment par des indicateurs opérationnels les actions menées dans le cadre du SDSF au cours de sa mise en œuvre et non plus à la fin. Les acteurs interrogés souhaiteraient que des évaluations du SDSF soit réalisées en termes d'adéquation et de réponse de l'offre de services avec les besoins.

### ***Une relation acteurs institutionnels/gestionnaires/territoires et gestionnaires/gestionnaires à améliorer, développer et structurer***

Les acteurs interrogés ont mis en exergue les éléments suivants<sup>175</sup> :

#### **Au niveau de l'offre d'accompagnement et de déploiement de services et / ou dispositifs :**

- Une augmentation des possibilités de financement pour les gestionnaires d'équipements et les porteurs de projets ;
- Une complexification de la gestion administrative et par conséquent une surcharge de travail administratif ;
- Des freins à l'innovation sociale du fait d'une part, de la temporalité annuelle des appels à projet qui fait peser un risque financier important pour les gestionnaires et d'autre part du cadre réglementaire.
- Un manque de lisibilité concernant les financeurs en l'absence d'un interlocuteur unique et direct ;

#### **Au niveau du positionnement des opérateurs et porteurs de projet :**

- Des gestionnaires qui semblent être considérés comme des prestataires et plus comme des partenaires en raison de la multiplicité des AAP et de leur non-implication dans les politiques publiques. A ce titre, il a été observé que les gestionnaires et les collectivités ont une faible voire aucune connaissance du SDSF.
- Un manque d'interconnaissance et d'échanges entre les professionnels : *à noter que la CAF a mis en place Eco-Var un réseau social pour les professionnels de l'action sociale et de l'accès aux droits désireux de s'inscrire dans une logique de réseau et de coopération mais les apports de ce dispositif ne semblent pas perceptibles par les professionnels interrogés.*

Il est souhaité par les acteurs interrogés que<sup>176</sup> :

#### **Une mise en cohérence des modalités d'accompagnement des porteurs de projets :**

- Mener des réflexions concernant la mise en place de plans de co-financements, d'AAP multi-partenariaux et pluriannuels ou d'un dossier de financement unique et une articulation des calendriers des acteurs institutionnels ;
- Une mise en place d'un guichet ou d'un interlocuteur unique et d'un accompagnement de proximité pour les porteurs de projets afin que ces derniers puissent avoir une meilleure visibilité des financements mobilisables ;
- Une création d'un soutien pluriannuel global au fonctionnement des centres sociaux et des gestionnaires d'équipements notamment en QPV pour ne plus les soutenir uniquement par projet et actions ;

#### **Un positionnement renforcé des porteurs de projet dans la politique publique (mise en œuvre et définition de la stratégie) :**

- Une implication des gestionnaires dans la construction des politiques publiques comme les CTG et le SDSF et pas seulement dans la mise en œuvre ;
- Une reconnaissance du rôle des gestionnaires dans l'interface entre les institutions et les habitants pour la remontée des attentes, des besoins, des problématiques repérées mais aussi pour inventer ensemble des solutions et mettre en place un dialogue partenarial régulier entre institutions et gestionnaires ;
- Une valorisation du rôle d'innovation sociale et d'expérimentation des structures ;

#### **Un appui dans l'interconnaissance des acteurs :**

- Un renforcement des réseaux d'acteurs par thème pour favoriser l'interconnaissance et l'échange de pratiques, permettre le soutien des pairs pour les professionnels isolés ou venant de prendre leur poste ;
- Une mise en place d'un volet métiers dans le cadre du SDSF visant à accompagner notamment par des formations les gestionnaires y compris leurs bénévoles sur des thématiques telles que l'inclusion, la professionnalisation, la RSO par exemple.

---

<sup>175</sup> Ibid.

<sup>176</sup> Ibid.

## ***Un besoin de déclinaison du SDSF sur les territoires en lien avec les politiques publiques locales***

Il résulte des entretiens réalisés un besoin de faire du SDSF un élément programmatique à décliner sur les territoires notamment via les CTG et de le rendre plus opposable. En effet, les acteurs interrogés considèrent que le SDSF n'est pas assez opérationnel ce qui n'a pas permis de le rapprocher des territoires. **A ce titre, il est souhaité que le SDSF s'articule avec les politiques publiques locales et notamment les CTG qui devraient permettre de décliner le SDSF dans les territoires et permettre de réaliser un état-des-lieux des besoins territoire par territoire en commençant dans un premier temps par les territoires les plus carencés**<sup>177</sup>. Les chargés de coopération CTG pourraient faire le lien entre le SDSF et les territoires et faciliter la déclinaison du SDSF sur les territoires.<sup>178</sup> Selon les acteurs interrogés, **il faudrait davantage sensibiliser les collectivités et les impliquer aux besoins de leurs territoires et au SDSF**. Les acteurs ont insisté sur l'importance de développer l'offre de service dans une logique qualitative au-delà de l'aspect quantitatif sur les territoires. Enfin le SDSF devrait porter un modèle plus solvabilisé afin de permettre la déclinaison des offres sur tous les territoires à la fois dans les zones QPV et les territoires ruraux selon les besoins identifiés.

## ***Une priorisation nécessaire des thématiques portées et des publics ciblés par le SDSF dans une logique d'efficacité et d'efficience***

Dans le cadre des deux ateliers organisés par la CAF et INSOLAB visant à établir le bilan du précédent SDSF, 94% des répondants ont considéré que les thématiques ciblées par le SDSF étaient adaptées et permettaient à la fois une prise en compte globale de la vie des familles et une cohérence entre les besoins terrains et les demandes des institutionnels et des associations. Cependant, les thématiques étaient jugées trop larges et générales. Il a été proposé par les participants de :

- **Impliquer davantage les usagers notamment dans l'évaluation des dispositifs ;**
- **Accompagner les usagers à la sortie du cadre du SDSF ;**
- **Articuler le SDSF avec les politiques publiques locales et décliner le SDSF sur le territoire.**<sup>179</sup>

Les acteurs interrogés ont jugé qu'il était important de recentrer le schéma sur les enjeux prioritaires, que le précédent SDSF n'est pas parvenu à réaliser.

67% des répondants considèrent que les publics ciblés par le SDSF étaient adaptés mais 37% des répondants considèrent que certains publics ont été oubliés notamment les publics en situation de handicap, les publics précaires et les publics ruraux. En matière d'inclusion handicap, de nombreux efforts ont été déployés mais les résultats ne sont pas toujours perceptibles par les acteurs, ce qui révèle un enjeu de visibilité des actions auprès des professionnels.<sup>180</sup>

**Par ailleurs, l'ensemble des actions menées dans le cadre du SDSF doivent, selon les acteurs interrogés, systématiquement produire un impact éco-durable en participant à la transition écologique.**<sup>181</sup>

---

<sup>177</sup> Les collectivités rencontrées mettent en avant la nécessité d'une certaine souplesse dans la réponse aux besoins des familles (proximité parfois avec des communes hors de l'EPCI de rattachement).

<sup>178</sup> Ibid.

<sup>179</sup> Compte rendu des ateliers de clôture et de bilan du SDSF 2020-2023, 8 et 14 septembre 2023

<sup>180</sup> Ibid.

<sup>181</sup> Entretiens réalisés dans le cadre de la formalisation du diagnostic

## Glossaire

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AAP	Appel à projets
AEEH	Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
ARS	Agence Régionale de Santé
AVIP	A Vocation d'Insertion Professionnelle
AVIS	A Vocation d'Insertion Sociale
AVS	Auxiliaire de la Vie Sociale
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDSF	Conseil Départemental des Services aux Familles
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement Scolaire
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNR	Conseil National de la Refondation
CODES	Comité Départemental d'Éducation pour la Santé
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion
CORIDYS	Coordination des Intervenants auprès des personnes souffrant de Dysfonctionnements neuropsychologiques
COTECH	Comité technique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CREAI	Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DLA	Dispositif local de l'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire
DPVA	Dracénie Provence Verdon Agglomération
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

EAJE	Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
EEDD	Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
FEPEM	Fédération des Particuliers Employeurs de France
Fondation RCT	Fondation Rugby Club Toulonnais
IDA	Informier, Détecter, Accompagner
IEEJ	Innovation et Engagement Enfance Jeunesse
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
LAEP	Lieu d'Accueil Enfants-Parents
MAM	Maison des assistants maternels
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MTPM	Métropole Toulon Provence Méditerranée
OTI	Ose Tes Idées
PARIH	Pôle d'Appui et de Ressources pour l'Inclusion Handicap
PAEJ	Point d'Accueil et Écoute Jeune
PAJE	Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PEdT	Projet Éducatif de Territoire
PIAJE	Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PS Jeunes	Prestation Service Jeunes
PSU	Prestation de Service Unique
REAAP	Réécoute d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RPE	Relai Petite enfance
RSA	Revenu Solidarité Active
SDJES	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

---

SDSF	Schéma Départemental des Services aux Familles
SNU	Service National Universel
SPPE	Service Public de la Petite Enfance
TISF	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales

---

# Calendrier et méthodologie d'élaboration du Schéma

L'élaboration du Schéma Départemental de Service aux Familles se déroule en quatre grandes étapes réparties

**Phase 0 - Cadrage des travaux** : cette phase a consisté à valider la méthodologie proposée pour le déroulement de la mission ainsi que le planning, présenter l'équipe de consultants et réaliser des entretiens stratégiques avec les principaux partenaires afin de recueillir leurs attentes vis-à-vis du futur Schéma, leur regard sur l'offre de service existante ainsi que les besoins identifiés sur le territoire concernant l'offre de services à destination des familles. **13 entretiens stratégiques de cadrage** ont pu être réalisés, pour un total de **17 personnes interrogées** représentant à la fois les institutions du territoire (ARS, Pole Emploi, CAF, Préfecture, DDETS, MSA, CPAM), mais également des collectivités (EPCI, Conseil départemental) et des associations (UDAF).

**Phase 1 - Diagnostic** : cette phase a compris la réalisation du diagnostic départemental en matière d'offre et de besoin de services sur l'ensemble des thématiques et publics associés au SDSF, en s'appuyant sur l'ensemble des données et travaux quantitatifs et qualitatifs d'évaluation réalisés par la Caf et les autres partenaires. Cette phase de diagnostic s'appuie sur une **analyse documentaire approfondie**, à partir de la **base documentaire transmise par la CAF 83** (cf. plus de détails en annexe) ainsi que sur les **bases de données statistiques** existantes pour recueillir des données socio-démographiques et socio-économiques du département du Var.

- **État des lieux** : Pacte des solidarités, diagnostics relatifs aux dispositifs petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, inclusion handicap, attractivité des métiers de la petite enfance, etc.
- **Documents de bilans et d'évaluations** : enquête à destination des assistantes maternelles, bilan offre IDA, bilan d'activité des crèches AVIP, bilan SDSF 2020-2023, doctrines thématiques, etc.
- **Documents de pilotage et instances partenariales** : comptes rendus de COPIL Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale du Var, comptes rendus de COPIL SDSF, etc.

Cette phase de diagnostic consiste également à réaliser **des entretiens collectifs** avec les opérateurs et associations de la Petite Enfance, de l'Enfance Jeunesse et de la Parentalité. À ce titre, **3 entretiens collectifs** ont pu être réalisés.

**Phase 2 – Indicateurs et évaluation** : cette phase vise à projeter les programmations à prévoir sur l'ensemble du champ du SDSF de manière partagée avec les partenaires, avec l'objectif de définir des indicateurs croisés. Il s'agit ainsi de co-construire avec les partenaires les indicateurs d'évaluation du futur SDSF sur ses différents axes et le protocole d'évaluation global qui alimentera les COPIL SDSF et les transmissions au CDSF dans le cadre du suivi annuel et le futur renouvellement du SDSF après 2026.

**Phase 3 – Élaboration du SDSF** : cette dernière phase consiste à poser les axes conjoints des partenaires sur le territoire varois du SDSF 2024-2026, à cerner les enjeux et ambitions communs, et aider à l'appropriation des enjeux par tous les acteurs du SDSF. Cette phase prévoit l'élaboration du plan d'action intégrant les indicateurs d'évaluation.

# Analyse documentaire

Documents reçus
<b>Rapports / Etudes</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• SDSF 2020-2023</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pacte des Solidarités :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Etat des lieux des besoins et enjeux prioritaires</li><li>○ Synthèse de l'état des lieux des besoins et enjeux prioritaires à destination du COSUI</li><li>○ Comité suivi n°1 dans le cadre du Pacte de Solidarité : CR et relevé de décision</li><li>○ Comité de suivi dans le cadre du diagnostic stratégique de l'offre de service public préalable à la signature d'un pacte local des solidarités</li><li>○ Grille d'entretien Pacte des solidarités</li></ul></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• CPOG : Orientations stratégiques en action sociale 2023-2027</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan d'actions attractivité métiers de la petite enfance</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Référentiels national CLAS</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Annexe 1 du Référentiel LAEP</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Référentiel national des actions du volet 3 du fonds national de soutien à la parentalité</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Référentiel national de financement par les Caf des actions du volet 1 du fonds national de soutien à la parentalité</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Annexe du Référentiel national des espaces de rencontre</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Référentiel national des espaces de rencontre</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Diagnostic Accompagnement et aide à domicile</li></ul>
<b>Analyse d'impact / Bilans / évaluations / plans d'actions</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Bilan SDSF 2020-2023</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Bilan de l'offre de service IDA</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mesure d'impact relative au projet d'entreprise</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Analyse d'impact de la stratégie partenariale de la CAF 83</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan d'action sur l'attractivité des métiers de la Petite Enfance dans le Var</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Compte rendu DE réunion relative au SPEL petite enfance de Toulon du 27.01.2023</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Bilan d'activité 2022 des crèches AVIP du Var</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Bilan de l'enquête effectuée auprès des assistantes maternelles agréées du Var</li></ul>

- 
- Excel suivi plan d'actions SDSF
- 
- Évaluation impact social des espaces de vie sociale
- 
- GT métiers en tension dans le secteur de la petite enfance
    - CR sessions SPEL modèle économique
    - CR sessions SPEL attractivité et fidélisation
    - CR sessions SPEL formation et diplôme
    - CR sessions SPEL pistes action
- 

- Cartographie CLAS
- 
- Cartographie LAEP
- 
- Cartographies couverture territoriale
- 

### **CTG**

- CTG 2023-2026 TPM
- 
- CTG 2023-2026 Provence Verte
- 
- Accompagnement du réseau des chargés de coopération CTG sur les politiques Enfance/Jeunesse
- 
- Séminaire de restitution de la CTG 2023-2026
- 

### **Pilotage / COPIL et installation CDSF**

- Réunion partenariale PETITE ENFANCE
- 
- Rencontre départementale des partenaires
- 
- Installation du Comité Départemental des Services aux Familles 05/05/2023
- 
- COPIL SDSF 03/02/2022
- 
- COPIL SDSF 07/10/2022
- 
- CR COPIL Éducation nationale
- 
- Séminaire du Conseil d'Administration de la CAF du 28.09.2022
- 

### **Inclusion numérique**

- Annexe 1 du cahier des charges relatif au développement d'actions en faveur de l'inclusion numérique dans le Var
- 
- Webinaire AAP 2023 : développement d'actons en faveur de l'inclusion numérique
- 
- Dossier de presse projet TIPI
- 

### **Documents thématiques**

- Feuille de route enfance jeunesse CAF du VAR 2023-2024
- 
- Doctrine thématique inclusion handicap dans le Var
-

- 
- Bilan action jeunesse : AAP innovation et engagement enfance jeunesse
- 

- La CAF du Var et l'accompagnement des parents sur la période 2020-2022 - perspectives 2023
- 

- Bilan 2022 petite enfance et perspectives pour 2023
- 

- Newsletter inclusion handicap
- 

### **Autres**

---

- Logo de toutes les parties prenantes du SDSF
- 

- Page de garde futur SDSF
- 

- Proposition visuel page de garde SDSF 2020-2023
- 

- Liste des interlocuteurs entretiens stratégiques de cadrage et entretiens collectifs
-

## Autres dispositifs mis en place dans le département du Var

### Autres dispositifs mis en place dans le département du Var

- Ouverture en février 2024 d'une micro-crèche testé par la Préfecture et la CAF en pied d'immeuble en zone QPV, avec mise à disposition des locaux par le bailleur et mobilisation de la taxe foncière sur le bâti pour le financement.
- Création à Brignoles d'une section maternelle autisme en septembre 2023
- Pochette maternité créée sur le territoire de Provence verte par une sage-femme à Brignoles, la maternité et les mairies aux familles au bout de 4 mois de grossesse comprenant une peluche, des chaussons, une brochure « Naitre et grandir en Provence Verte » présentant l'ensemble des offres et structures existantes sur le territoire. Cette initiative est lauréate du Prix Territoria Argent de l'Assemblée nationale.
- Expérimentation « La Sécurité sociale, ma santé et moi » portée par la CPAM et l'Éducation nationale qui est un module visant à sensibiliser les lycéens à la préservation de leur santé et améliorer leur connaissance en matière de prestations et dispositifs existants. La généralisation de ce dispositif est prévue en 2024 dans tous les lycées professionnels et généraux.
- Un local d'accueil commun à Brignoles partagé par la CAF, la CARSAT, la CPAM et des services médicaux.
- Avant la crise sanitaire, la CPAM et la CAF organisaient des ateliers d'échanges avec les parents. Depuis la crise sanitaire un courrier est envoyé par la CPAM aux femmes enceintes proposant un calendrier personnalisé qui récapitule les différentes étapes du suivi médical durant la grossesse et informent sur les modalités de suivi à domicile après l'accouchement, sur le congé maternité, examens obligatoires de l'enfant, vaccinations, etc.
- Enfant en situation de handicap dans une ville du département qui est prise en charge par son école que trois heures par semaine car il n'y a pas de personnel pour l'encadrer.